

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2023/E5/209**

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPORTU D'INFURMAZIONE "CORSICA PRUSPETTIVA"

RAPPORT D'INFORMATION "CORSICA PRUSPETTIVA"

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Le présent rapport d'information a vocation à informer les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse de l'état d'avancement de la démarche Corsica Pruspettiva, lancée le 27 octobre 2022 par le rapport n° 22/140. Au-delà d'une précision du calendrier prévisionnel et de la méthode, il porte à la connaissance de l'Assemblée de Corse de premiers livrables intermédiaires, annexés à ce rapport.

I. Rappel du contexte

Corsica Pruspettiva vise à mieux appréhender l'impact d'évolutions globales et de chocs exogènes (changement climatique, bouleversements géopolitiques, mutations technologiques, ...) sur le territoire corse.

Corsica Pruspettiva se distingue des travaux de planification réalisés par la Collectivité de Corse et son Conseil exécutif, en ce que cette démarche ne revêt pas de caractère normatif ou programmatique, mais poursuit la double ambition de constituer un **outil d'aide à la décision** pouvant éclairer les débats et décisions des conseillers de l'Assemblée, et de **réunir les mondes politiques, académiques et citoyens** autour des risques et opportunités qui pèsent sur l'île.

Le rapport 22/140 adopté en octobre 2022 prévoyait les séquences de travail suivantes :

Etape 1 – Constitution du laboratoire de prospective et identification de premiers enjeux de prospective – d'ici octobre 2023

Etape 2 – Développement de l'outil prospectif – au cours du dernier semestre 2023

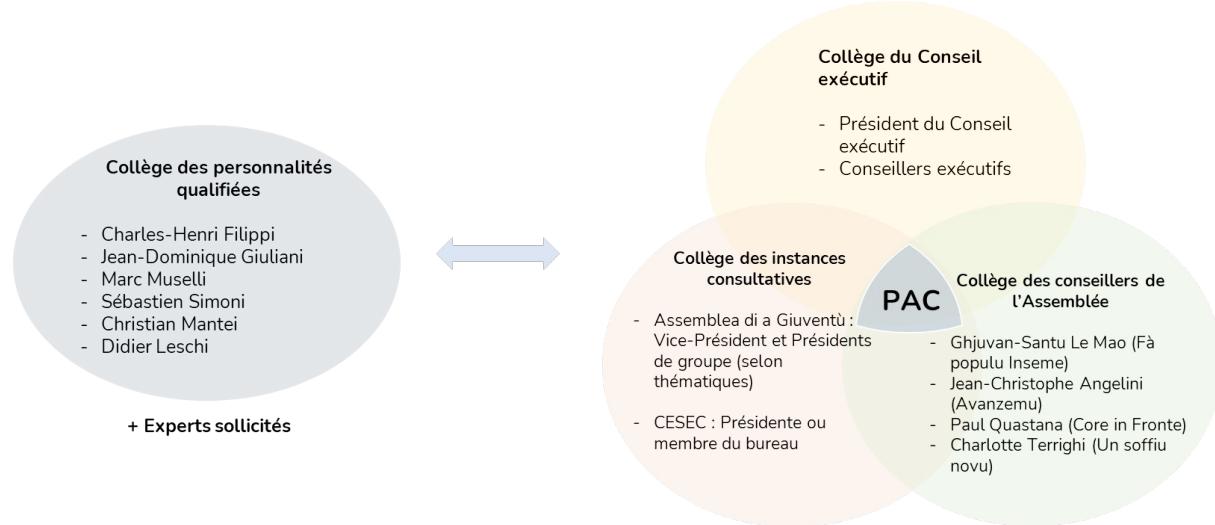
Etape 3 – Identification des scenarii – au plus tard fin 2024

Corsica Pruspettiva souhaitant s'inscrire dans une logique de co-construction, et cet outil visant avant tout à assister les élus de l'Assemblée de Corse, des passerelles entre cette démarche de long terme et les travaux de l'Assemblée doivent être assurées.

Aussi, un laboratoire de prospective, réunissant, dans une logique transpartisane, chaque groupe politique ainsi que les instances consultatives (CESECC et Assemblea di a Giuventù), s'est réuni deux fois depuis février dernier. Des rapports d'informations, semblables à celui-ci, viendront compléter la connaissance de l'Assemblée sur l'avancement de la démarche.

II. Travaux déjà réalisés ou engagés

Le laboratoire de prospective, groupe de réflexion immatériel pilotant cette démarche, est composé de la manière suivante :



Les travaux suivants ont à ce stade été réalisés :

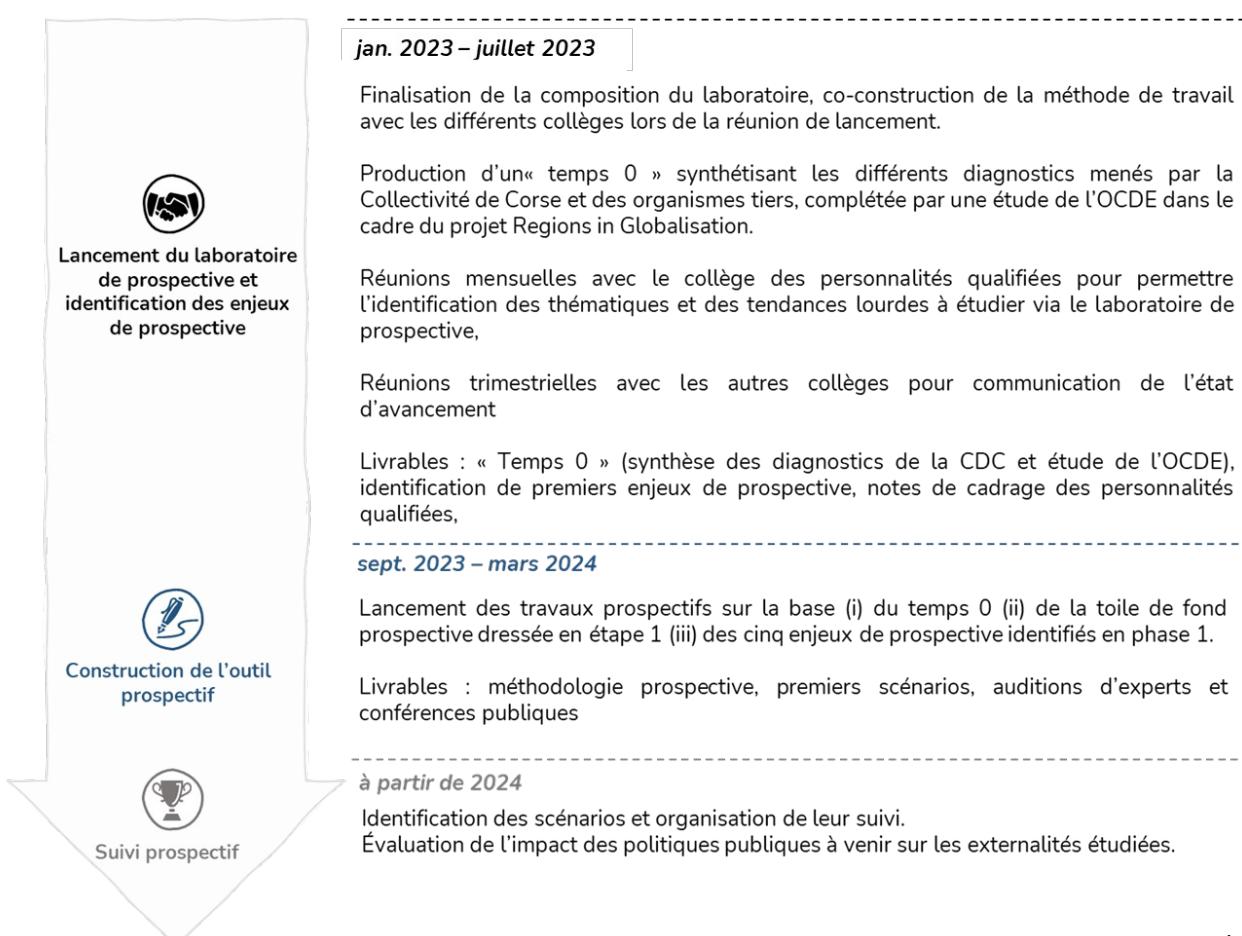
- **Production d'un « temps 0 ».** Lors de l'instruction en commission du rapport actant le lancement de la démarche, certains commissaires présents avaient souligné l'importance de disposer d'un « temps 0 », c'est-à-dire d'un état des lieux du territoire sur lequel devraient s'assoir les réflexions prospectives à venir. La nécessité de capitaliser sur les travaux déjà menés par la Collectivité de Corse et les différents observatoires du territoire avait également été mise en avant lors du débat à l'Assemblée. Ainsi, bien que non imaginés dans le rapport d'information initial, l'Assemblée de Corse a réalisé deux premiers chantiers pour répondre à ce besoin :
 - *La synthèse et l'agencement dans un document unique des diagnostics déjà réalisés ces dernières années* par la Collectivité de Corse ou en lien avec elle. Fruit d'un travail interne de recherche documentaire, de sélection et de mise en cohérence dans une logique de transversalité, ce document vise à constituer un premier support pour les réflexions prospectives à venir. Il a été finalisé et partagé avec le laboratoire de prospective le 17 mai 2023 (Annexe 1).
 - *Le lancement d'une collaboration avec l'OCDE* pour intégrer la Corse dans une étude plus globale pilotée par l'Organisation et financée par la Commission Européenne : [Regions in Globalisation](#). Cette étude permet d'inscrire le « temps 0 » dans une dimension plus internationale, de positionner le territoire dans son environnement méditerranéen et européen. Elle a fait l'objet d'une modélisation statistique réalisée en chambre par l'OCDE, complétée dans un second temps en juin 2023 par une mission en Corse, mêlant visites de terrain à Bastia, en Plaine orientale et à Ajaccio, groupes de travail, et entretiens bilatéraux avec des élus ou dirigeants d'entreprises. Les résultats des volets quantitatifs et qualitatifs de cette étude seront rendus publics courant septembre.

Il s'agit de la première étude de l'OCDE portant spécifiquement sur notre territoire.

- **Production de premières notes de cadrage par les personnalités qualifiées en mars 2023**, portant sur les thématiques de prédilection de chaque expert (changement climatique, révolution numérique, tourisme, économie/finance, géopolitique/Europe). Ces notes analysent les grandes tendances qui pourront être observées à l'horizon 2050, et commencent à dresser les impacts qu'elles pourraient avoir sur le territoire. Elles constituent ainsi la première « toile de fond » prospective de la Corse (Annexe 2).
- **L'identification de premiers enjeux prospectifs.** L'étendue des thématiques de prospective pouvant intéresser notre territoire rend nécessaire, à des fins opérationnelles, un premier resserrement des objets et tendances à étudier. Les personnalités qualifiées ont ainsi dû dégager cinq grands enjeux prospectifs de la lecture du temps 0, du partage des différentes notes de cadrage, et des discussions tenues dans le cadre des réunions de travail. Le fruit de ces réflexions a mené à l'identification des cinq enjeux suivants :
 - Le changement climatique ;
 - Le développement humain ;
 - Les fractures et continuités du territoire ;
 - Les connectivités et mobilités ;
 - Le rôle de l'action publique.

Discutés et validés par les autres collèges en réunion plénière du laboratoire de prospective, ces enjeux serviront comme base de discussion, d'analyse et de documentation pour les mois à venir. Toujours dans une logique d'opérationnalisation de la démarche de prospective, ces cinq enjeux devront être précisés par l'identification de phénomènes et chocs stratégiques à étudier en leur sein.

Moins d'un an après le lancement de la démarche, la première phase du projet tel qu'exposée dans la délibération d'octobre 2022 a été accomplie, permettant l'actualisation du calendrier prévisionnel :



III. Etapes suivantes

-Conduite des analyses systémiques et réflexions prospectives

Bien que s'inscrivant en déclinaison d'une vision politique globale, les diagnostics, programmations et schémas directeurs des acteurs publics sont, en Corse comme ailleurs, construits de manière relativement sectorielle. De fait, l'action publique appelle, par nécessité d'organisation administrative et technique, à une relative segmentation. Une démarche prospective, en ce qu'elle ne subit pas les mêmes contraintes propres à la conception et mise en œuvre des politiques publiques, peut éclairer le travail de transversalité poursuivis par le Conseil exécutif.

Le « temps 0 » a tâché de s'affranchir de ces frontières sectorielles en agrégeant les données au sein d'un même document, mais cette démarche se doit être encore étoffée. Cet enrichissement pourra être permis par la conduite d'analyses systémiques du territoire, pour mettre en relation des variables issues de domaines variées, autour d'un même enjeu de prospective.

L'objectif de Corsica Pruspettiva étant de constituer un outil d'aide à la décision, ces analyses systémiques, bien que rigoureuses techniquement, devront s'incarner dans des représentations simplifiées et visuelles du système territorial corse et de ses sous-systèmes, afin d'être facilement mobilisables par les élus et les instances consultatives de l'Assemblée de Corse.

Ces représentations, construites à partir de l'étude des mécanismes actuels, serviront dans un second temps de support pour simuler l'impact de chocs exogènes (ex : allongement des périodes de sécheresse, évolution des migrations résidentielles, ...) et ainsi lancer la construction de scénarios prospectifs à horizon 2050. Pour mener ces analyses, l'Assemblée de Corse pourra avoir recours à un accompagnement technique extérieur à compter de la rentrée, dans la même enveloppe budgétaire que celle prévue par le rapport d'information d'octobre 2022.

➤ Partage de nos travaux

Au-delà de ce travail de fond destiné à l'Assemblée de Corse, l'outil prospectif devra également associer plus largement les Corses et élus du territoire, permettant des passerelles entre les mondes politiques, académiques et citoyens. Poursuivant cet objectif, un cycle de conférences publiques va être organisé. Les thématiques abordées, en lien avec les cinq enjeux retenus par le laboratoire de prospective, devront permettre de confronter les avis d'experts de grands phénomènes globaux contemporains, et d'experts de leurs déclinaisons sur notre territoire.

Cette logique de partage et de communication sera également l'occasion de construire de nouvelles relations avec des organisations internationales qui, bien que ne travaillant historiquement qu'en lien direct avec leurs Etat membres, pourront demain collaborer de manière plus rapprochée avec nos institutions.

Les premiers rendez-vous prévus ou pressentis sont :

- 25 juillet 2023 : « Démographie : enjeux globaux et projections locales »

Intervenants :

- *François Gemenne (GIEC, Sciences Po, Université de Lège),*
- *Sébastien Oliveau (Université Aix-Marseille, CNRS),*
- *Antonin Bretel (INSEE)*
- *Didier Leschi (Office français de l'immigration et de l'intégration)*

- Automne 2023 : « Restitution de l'étude sur la Corse dans le cadre du projet *Regions in Globalisation* »
Intervenant : OCDE
- Automne 2023 : « Présentation du rapport 2023 sur le développement dans le monde : Migrants, réfugiés et sociétés »
Intervenant : Banque mondiale
- Hiver 2023 : « Energie-Climat : quelles ressources demain ? »
Intervenants : en cours

IV. Conclusion

Ce rapport d'information est le premier d'une série visant à porter à la connaissance de l'Assemblée de Corse l'état d'avancement de Corsica Pruspettiva, mais également et peut-être surtout, à recueillir, par le débat parlementaire, les attendus des conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse dans cette perspective.

Cette approche itérative, permise par la communication de livrables intermédiaires, devra permettre la construction d'un outil au plus près du besoin de notre Assemblée.

Annexe 1

Diagnostic territorial "Temps 0"

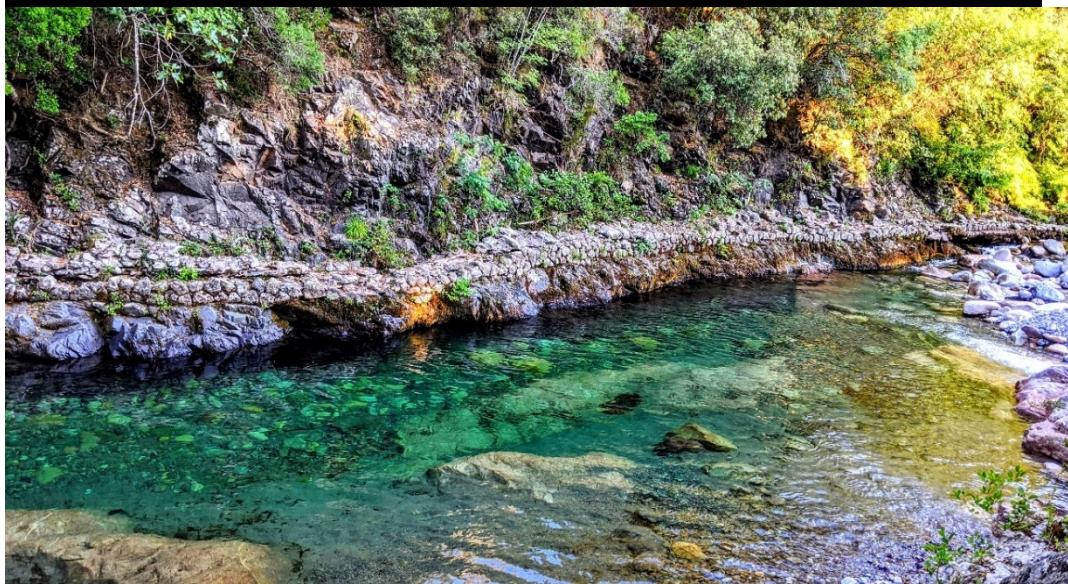
Diagnostic territorial « Temps 0 »

Tout travail prospectif doit s'appuyer sur un point de départ, un diagnostic dit « de temps 0 » photographiant un premier état du territoire.

Dans le cadre de ses travaux programmatiques, le Conseil Exécutif de Corse a piloté la réalisation de diagnostics territoriaux suivant une approche sectorielle : Programmation Pluriannuelle de l'Energie, Ecunumia 2030, Schéma Directeur de l'autonomie, PADDUC, ...

A ces travaux diagnostics pilotés par la Collectivité de Corse, peuvent être ajoutés ceux des observatoires régionaux (Observatoire du Développement Durable, Corsica Statistica, OREGES, ...), nationaux (INSEE), ou communautaires (Eurostat), qui dressent des états des lieux réguliers des variables socio-économiques et environnementales du territoire.

Ce premier document de travail a pour but d'agréger, pour une thématique donnée, un certain nombre de données disponibles. Il ne se veut pas exhaustif et sera enrichi au fil de l'avancée de Corsica Pruspettiva.





Avertissement au lecteur

Ce document est composé de synthèses ou d'extraits de documents réalisés par la Collectivité de Corse, ses agences et offices ou par des organismes tiers. L'Assemblée de Corse ne détient pas la propriété intellectuelle de ce contenu, elle s'est limitée à organiser l'agencement, la sélection, et à synthétiser les textes.



*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*



TABLE DES MATIERES

I. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES	- 5 -
• CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE (INSEE, 2019)	- 5 -
• PYRAMIDE DES AGES ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION (INSEE, 2019)	- 6 -
II. DYNAMIQUES ECONOMIQUES	- 8 -
• CROISSANCE ET PIB	- 8 -
• BALANCE COMMERCIALE	- 9 -
• EMPLOI (INSEE, 2022)	- 10 -
• POUVOIR D'ACHAT ET PRECARITE (INSEE, GOODWILL, 2019)	- 11 -
• EMPLOI PUBLIC (INSEE, 2018)	- 11 -
• FISCALITE (ADEC, 2017)	- 12 -
• AGRICULTURE	- 14 -
III. TOURISME	- 17 -
• FREQUENTATION TOURISTIQUE (ATC, 2022)	- 17 -
• MEUBLES DE TOURISME (CAHIERS DU TOURISME #10, ATC, 2022)	- 17 -
• MOBILITES TOURISTIQUES (ATC/ADEME, 2022)	- 20 -
IV. BIEN-ETRE ET COHESION SOCIALE	- 23 -
• REVENU DISPONIBLE PAR HABITANT ET INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN	- 23 -
• PRECARITE (INSEE, 2018)	- 24 -
• PRECARISATION ET ISOLEMENT DES POPULATIONS AGEES (SCHEMA DIRECTEUR DE L'AUTONOMIE, CDC, 2021)	- 25 -
• COUVERTURE MEDICALE ET OFFRE A DOMICILE (SCHEMA DIRECTEUR DE L'AUTONOMIE, CDC, 2021)	- 26 -
• ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET INSERTION	- 27 -
• CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT LOISIRS	- 30 -
V. CONNECTIVITES	- 35 -
• MOBILITES RESIDENTIELLES (INSEE, 2020)	- 35 -
• DESSERTE MARITIME	- 36 -
• DESSERTE AERIENNE (CCI CORSE, 2021)	- 37 -

• USAGES – DEPLACEMENTS INSULAIRES (ENQUETE DEPLACEMENTS VILLE MOYENNE, CEREMA-AUE, 2017)	- 38 -
• CONSOMMATION ENERGETIQUE DE LA MOBILITE (PPE, 2021)	- 39 -
• CONNECTIVITE NUMERIQUE	- 40 -
VI. DYNAMIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES	- 44 -
• MARCHE FONCIER (RAPPORT D'INFORMATION SUR LES MARCHES FONCIERS ET IMMOBILIERS EN CORSE, AUE 2019)	- 45 -
• ACCESSIBILITE DES MARCHES	- 48 -
• RESIDENCES SECONDAIRES	- 49 -
VII. CAPITAL ENVIRONNEMENTAL, RESSOURCES ET VULNERABILITE	- 50 -
• FORETS ET VEGETALISATION	- 50 -
• BIODIVERSITE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- 52 -
• INCENDIES ET SUBMERSION MARINE	- 54 -
• EAU	- 57 -
• ENERGIE (PPE ET LETTRE D'INFORMATION OREGES 2021)	- 60 -
• DECHETS	- 65 -

I. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

- Croissance démographique (INSEE, 2019)

Population en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	205 268	225 562	240 178	250 371	260 196	302 966	320 208	340 440
Densité moyenne (hab/km ²)	23,6	26,0	27,7	28,8	30,0	34,9	36,9	39,2

Source : INSEE, 2019

Entre 2013 et 2019, la population augmente presque trois fois plus vite en Corse qu'en France (hors Mayotte), avec une évolution annuelle moyenne de 1 %. A titre de comparaison, la population de la Martinique et de la Guadeloupe décroît en moyenne de 0,8 à 0,9 % par an, alors que celle d'Île-de-France et de PACA suit la moyenne nationale à 0,4 %.

Cette évolution est due exclusivement au solde migratoire (environ +1,1% par an), le solde naturel étant très légèrement négatif sur l'île. La fécondité est la plus faible de France (1,36 enfant par femme, contre une moyenne nationale à 1,8) et la population est la plus vieillissante (114 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

A l'inverse, la Corse est la région présentant le plus fort solde migratoire, sous l'impulsion d'arrivées de populations françaises issues du continent, mais également d'une immigration dynamique.

En Corse, l'immigration d'origine européenne est majoritaire. Son poids progresse encore de 3 points pour atteindre 54,4 % du total des immigrés en 2018, au détriment des immigrés originaires d'Afrique. Cette tendance est à contrecourant de celle de France métropolitaine où cette proportion est plus faible (34,9 %) et diminue de 2,5 points.

Toutefois, le Maroc reste le premier pays d'origine des immigrés en région (29,1 %). En seconde position, le Portugal, maintient sa croissance (+ 1 point en 6 ans). Ces deux pays représentent la majorité de la population immigrée insulaire (53,2 %).

Sur l'île, les immigrés acquièrent bien moins souvent la nationalité française qu'en moyenne nationale (23,3 % contre 37,9 %). Cette spécificité s'explique par la plus forte présence des immigrés européens et notamment natifs du Portugal moins enclins à demander la nationalité française que ceux provenant d'un pays hors UE.

Répartition de la population immigrée en Corse selon le pays de naissance en 2018

	Corse (en valeur)	Corse (en %)	France métropolitaine (en %)
Europe	18 271	54,4	34,9
Portugal	8 072	24	9,6
Italie	4 159	12,4	4,5
Autres	5 340	18	20,8
Afrique	13 928	41,5	46
Algérie	1 315	3,9	13,2
Maroc	9 783	29,1	12,3
Autres	757	8,5	20,5
Autres continents	1 388	4,1	19,1
TOTAL	33 587	100	100

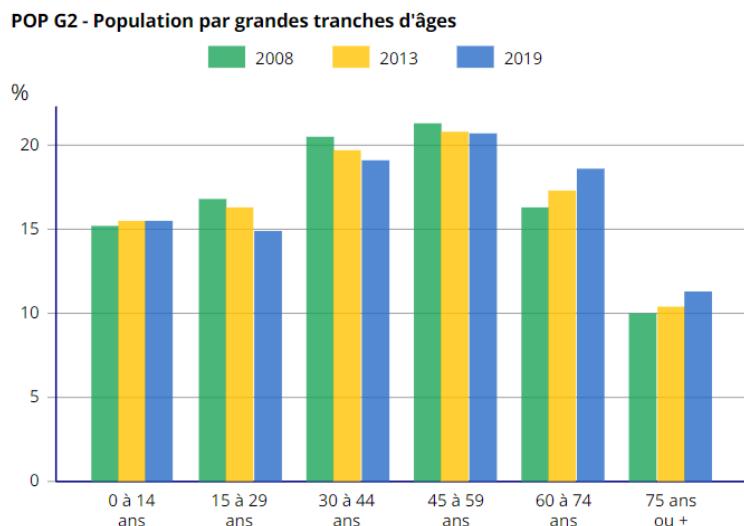
Source : INSEE, 2018, retraitement cabinet PAC

Avec une population de 338 550 habitants en 2018, la Corse comptait ainsi 9,9 % d'immigrés sur son territoire.

Il est également à noter que cette immigration relève particulièrement d'une immigration de travail : les hommes immigrés en âge de travailler (de 15 à 64 ans) sont surreprésentés (78,7 % contre 62,0 % en moyenne masculine régionale), leur taux d'activité (83,2 % contre 76,9 %) et d'emploi (74,0 % contre 69,4 %) sont aussi supérieurs à ceux de la population masculine régionale.

- Pyramide des âges et vieillissement de la population (INSEE, 2019)

L'analyse de l'évolution annuelle moyenne de la population par tranche d'âge entre l'année 2008 et l'année 2019 révèle que les tranches d'âges des 65-79 ans et celle des 80 ans ou plus augmentent plus rapidement que les autres tranches plus jeunes qui stagnent ou diminuent.

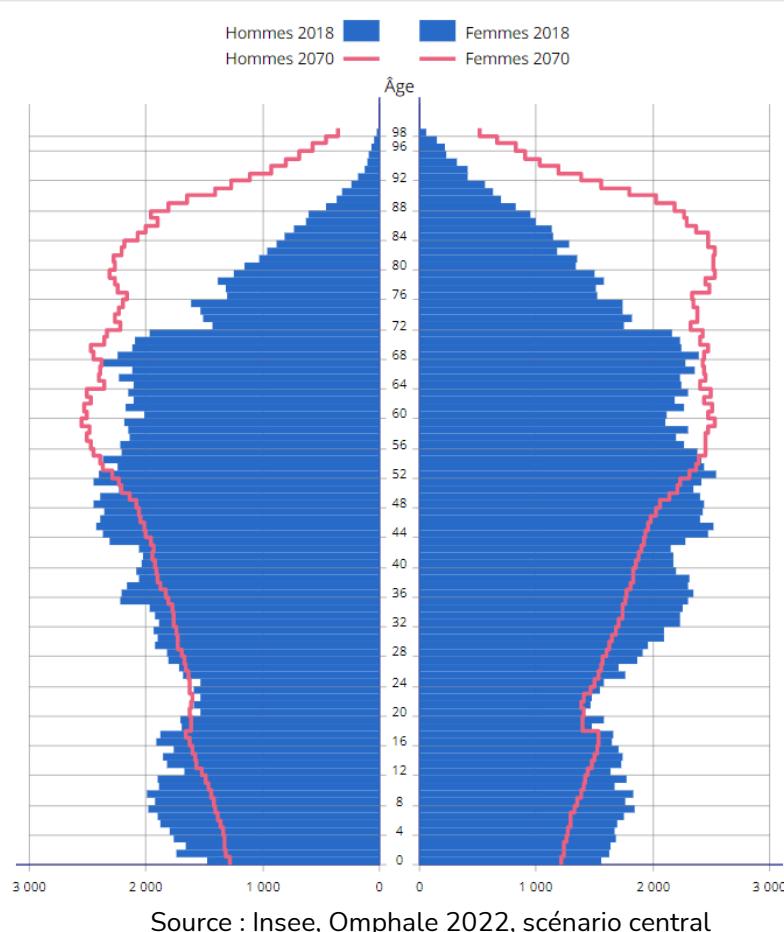


Source : INSEE, Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Cette tendance est également confirmée par l'enquête projective de l'INSEE pour le territoire Corse d'ici à 2070 qui estime que le nombre de personnes de 65 ans et plus augmenterait pour représenter 36% de la population insulaire.

En effet, cette proportion augmenterait bien plus en Corse (+ 13 points) qu'en moyenne nationale (+ 9 points). Ainsi, l'île sera rapidement confrontée à la nécessité de prendre en charge un nombre croissant de personnes âgées, notamment sur les problématiques de dépendance et de santé.

En outre, la population âgée de 75 ans et plus (quatrième âge), davantage concernée par des problèmes de perte d'autonomie et de santé, s'accroîtrait encore plus rapidement. En 2070, 87 000 personnes du quatrième âge habiteraient en Corse, soit 23 % de la population insulaire. Leur part augmenterait de 12 points en cinquante ans. L'île se positionnerait à nouveau en tête des régions devant Nouvelle-Aquitaine (21 %). Au niveau national, la proportion des 75 ans et plus doublerait, elle concernerait 18 % de l'ensemble de la population.



Source : Insee, Omphale 2022, scénario central

II. DYNAMIQUES ECONOMIQUES

• Croissance et PIB

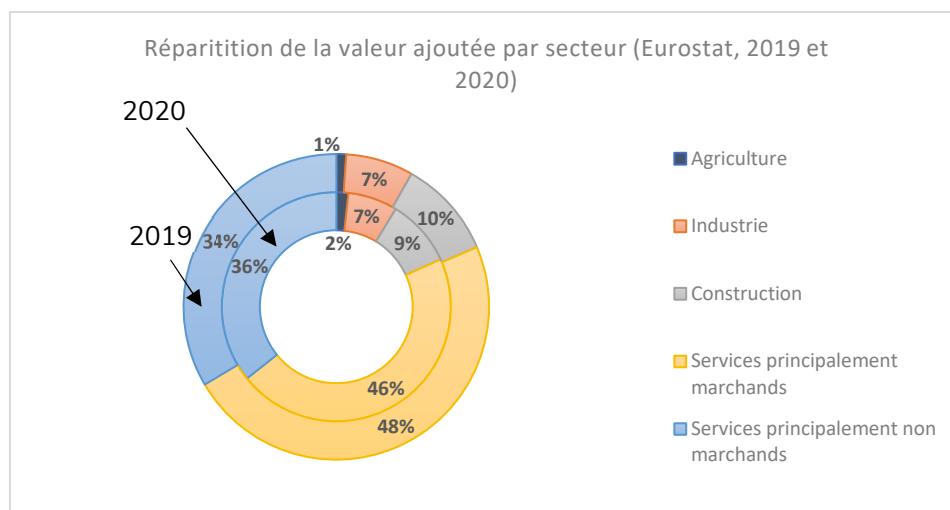
Au cours des 20 dernières années, la situation économique corse paraît dynamique, avec un PIB par tête en hausse annuelle moyenne de 2,5% par an entre 2000 et 2018, soit la plus forte du territoire français (INSEE, 2018). Cette dynamique a néanmoins été percutée par la COVID-19.

Selon les données Eurostat des dernières années, le Produit Intérieur Brut (PIB) régional connaît une croissance +2,1% de taux de croissance annuel moyen entre 2011 et 2019 (Eurostat, 2022) :

- 2017 : 9 057 M€ (+3,7% par rapport à 2016)
- 2018 : 9 391 M€ (+3,7% par rapport à 2017)
- 2019 : 9 408 M€ (+0,2 % par rapport à 2018)
- 2020 : 8 825 M€ (-6,2 % par rapport à 2019)

Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant 2019 : 25 200 € en Corse.

Eurostat propose, pour 2019 et 2020, la répartition du PIB par secteur suivante :



Source : Eurostat, retraitement cabinet, 2022

La répartition de la valeur ajoutée par secteur en Corse est marquée par :

- La prédominance d'une **économie présente**, marquée par l'importance de l'emploi public (environ 1/3 de la valeur ajoutée).
- **Une forte dépendance au tourisme** : une récente étude de l'INSEE¹ estime que la consommation touristique représenterait 39% du PIB insulaire.

¹ Insee Analyses Corse, n° 35, Décembre 2021

- **L'importance de la construction**, 2ème pilier de l'économie corse (10% de valeur ajoutée), contre des activités industrielles, de l'agriculture et de la pêche au poids plus faible
- Un tissu économique fait en **très grande majorité de TPE** (87% des établissements ont moins de 10 salariés fin 2019).

- **Balance commerciale**

Une première approximation de balance commerciale entre la Corse et l'extérieur de l'île (continent français compris) avait été réalisée en 2009 (Maupertuis & Vellutini, 2009)², portant sur les dernières données disponibles de 2003.

Ce travail mettait alors en exergue que :

- Les produits importés représentaient environ 75% des produits consommés, la production locale assurant le reliquat ;
- Ces importations (agriculture et industrie confondues) représentaient 3,1 Md€ (dont 3 Md€ en provenance de la France), soit 64% du PIB d'alors ;
- Les exportations (2 Md€), étaient très largement composées de services marchands (1,4 Md€), essentiellement liés au tourisme ;
- La balance commerciale s'établissait à -1 Md€ (soit 20% du PIB d'alors), et -2,5 Md€ en se limitant aux secteurs agricoles et industriels (soit 47% du PIB d'alors).

En s'en tenant seulement aux flux physiques de commerce avec l'étranger, une forte dépendance aux importations, tant pour les biens que pour les services, et une balance commerciale déficitaire, peuvent également être observées. L'ADEC, pour les flux avec l'étranger, établit pour 2019 les données suivantes sur la base des données de douanes :

- Importations : 436 M€
- Exportations : 84 M€
- Balance commerciale : - 352 M€ soit -4% du PIB
- Taux de couverture : 19 %, rapport entre exportations et importations

Néanmoins, ces estimations, en s'appuyant sur les données des douanes, se limitent au commerce international sans prise en compte des exportations et importations entre la Corse et le continent.

² Maupertuis, Marie-Antoinette, et Charles Vellutini. « Une matrice de comptabilité sociale pour la Corse », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. , no. 5, 2009, pp. 877-904.

- **Emploi (INSEE, 2022)**

Avec un taux de chômage de 6,2% au 1er trimestre 2022, on compte, au deuxième trimestre 2022, 18 590 demandeurs d'emploi en Corse, soit -18% par rapport à l'année précédente. Si la tendance semble favorable, l'importance du chômage de longue durée et le fort impact sur les femmes et les jeunes sont à noter.

Par ailleurs, la Corse a été le territoire le plus impacté par la crise sanitaire, qui a montré les limites du système : nombre d'heures de travail en recul de 17% entre 2019 et 2020, deux fois plus qu'au niveau national, le chiffre d'affaires des entreprises a reculé de 10% en 2020 du fait de la dépendance de l'économie au tourisme et à la construction et de la faible numérisation des entreprises.

La Corse présente par ailleurs de fortes disparités de revenus. Les 10 % des habitants les plus aisés ont des niveaux de vie 3,6 fois supérieurs aux 10 % les plus modestes. Cet écart place la Corse au **deuxième rang de la métropole pour les inégalités de revenus** derrière la région PACA. Ainsi, sur l'île résident également plus de personnes à très hauts revenus que dans la plupart des régions continentales. De fait, 2 500 personnes vivent dans 1 160 ménages à très hauts revenus. Cela représente également 1 % de la population fiscale de l'île (contre 0,7% de moyenne en province).

Par ailleurs, ces revenus élevés sont généralement davantage issus d'activités non salariées ou du patrimoine, illustrant une économie de rente et patrimoniale qui n'est pas nécessairement le signe d'un véritable dynamisme économique.

Répartition des ménages en Corse et en province selon l'origine principale de leurs revenus (en %), INSEE 2017

Origine principale des revenus initiaux	Salaires et traitements	Revenus des activités non salariées	Indemnités de chômage, pensions, retraites, rentes et autres	Revenus du patrimoine
Très hauts revenus (Corse) <i>1% de la population</i>	30,68	32,76	6,48	30,08
Ensemble des ménages (Corse)	48,64	4,99	40,79	5,59
Très hauts revenus (France de province) <i>0,7% de la population</i>	47,42	19,63	11,02	21,93
Ensemble des ménages (France de province)	55,07	3,12	37,23	4,58

Champ : Province, personnes appartenant à des ménages fiscaux (à très hauts revenus selon colonne) en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

- Pouvoir d'achat et précarité (INSEE, Goodwill, 2019)

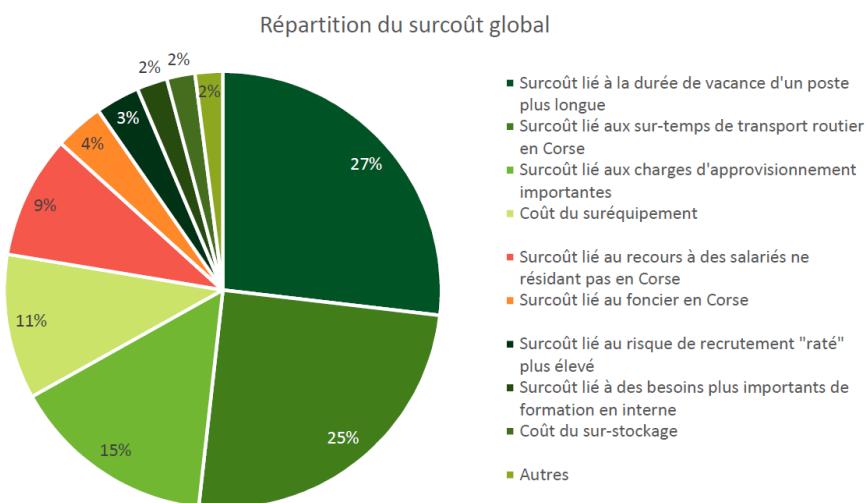
Ainsi la Corse est la région française où le taux de pauvreté est le plus élevé, avec 19,6 % de la population, soit 5 points de plus qu'au niveau France métropolitaine.

La conjugaison des surcoûts liés à l'insularité, d'un revenu médian faible, d'une économie saisonnière, d'un taux de chômage important et d'une population vieillissante, impactent fortement le pouvoir d'achat moyen et renforce les inégalités sociales à l'œuvre sur l'île.

Une étude réalisée par Goodwill-management pour la CCIC en 2019 avait estimé le surcoût lié à l'insularité pour les entreprises corses de l'ordre de 9% du chiffre d'affaires par an sur l'année 2018.

Ces surcoûts tiennent à 3 facteurs principaux :

- L'étroitesse des marchés (emploi, approvisionnement...) et l'absence d'économies d'échelles,
- L'éloignement des bassins économiques avec la difficulté du transport de marchandise,
- L'incertitude sur l'approvisionnement reliée aux aléas météorologiques et sociaux pouvant affecter le commerce maritime par exemple.



Source : Goodwill, 2019

- Emploi public (INSEE, 2018)

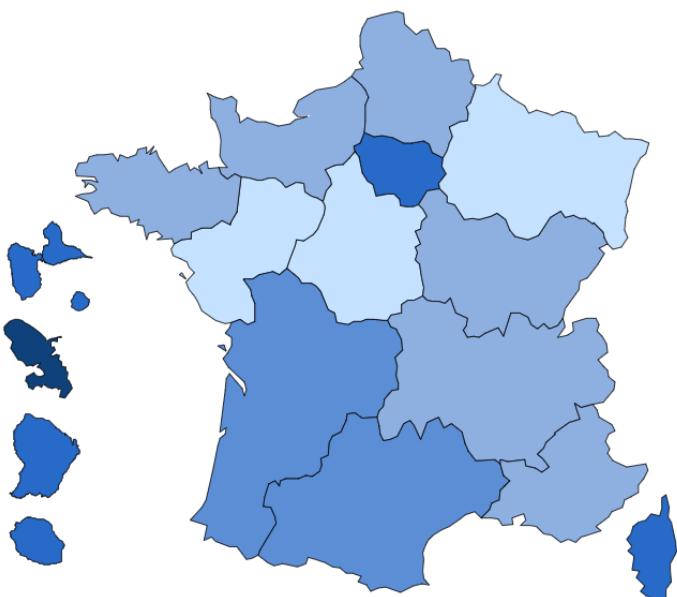
Fin 2018, la fonction publique emploie 29 200 personnes en Corse. Avec 86 emplois pour 1000 résidents, l'île est la région de province la plus administrée. La fonction publique territoriale est le versant le plus représenté, il regroupe 44 % des agents.

Depuis 2012, les effectifs publics ont progressé de 8,3 % en région, soit trois fois plus vite qu'en province. Le taux d'encadrement augmente mais la catégorie C reste majoritaire. De même, la féminisation se poursuit mais demeure en retrait par rapport au continent. De nombreux départs à la retraite sont à anticiper dans la décennie à venir, notamment dans la fonction publique territoriale. L'âge moyen des agents de la fonction publique en Corse est de 45 ans et 2 mois, soit un an de plus qu'en province et 10 mois de plus qu'en 2012. De surcroît, un agent sur quatre a plus de 55 ans sur l'île contre un sur cinq en moyenne de province. Cette part est la plus élevée des régions et a augmenté de 3,9 points depuis 2012 avec une forte croissance du nombre de seniors (+ 28 %). Renouveler le personnel de plus de 55 ans et transférer leurs compétences sont donc des enjeux importants dans la région.

En outre, d'une fin d'année à l'autre, 9 % des effectifs publics se renouvellent. Enfin, les salariés de la fonction publique insulaire perçoivent un salaire mensuel net en équivalent temps plein de 2 380 € en moyenne, soit 140 € de plus qu'en France de province.



Taux d'administration par région au
31/12/2018



Sources : Insee, Siasp 2018, RP 2018

- Fiscalité (ADEC, 2017)

- ❖ La fiscalité prélevée pour le compte de l'Etat

En Corse, la fiscalité a été très dynamique de 2004 à 2015. Pour les seuls grands impôts¹, Impôt sur le revenu (IR), impôt sur les sociétés (IS), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et droits d'enregistrement hors droits locaux (part départementale des droits de mutations)), la hausse a atteint 98 % sur cette période pour les montants nets prélevés, contre +40 % au niveau national.

En volumes, impôts prélevés par l'Etat en Corse ; pour année 2015 :

- TVA : 361 M€
- IS : 101 M€
- Impôt sur le revenu et sur la fortune : 315 M€

- Droits d'enregistrement : 57 M€

En dynamique, sur la période 2004-2015, l'évolution des grands impôts prélevés a été impactée :

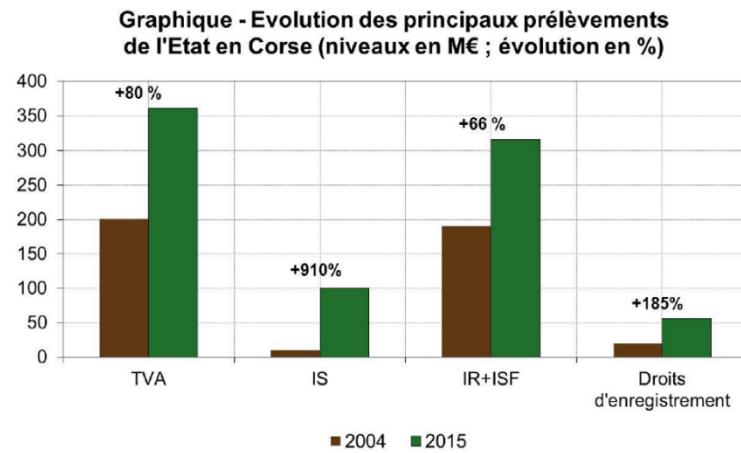
- À la hausse par la progression des bases fiscales liée à la croissance économique de la Corse (le PIB de l'île en valeur progressant de 45 %), des transactions immobilières et des revenus de ménages ainsi que par la hausse des niveaux de prélèvements à la fois sur la TVA (hausse du taux normal et du taux réduit, modification de taux spécifiques à la Corse), sur le revenu et l'ISF (hausse des impositions) ;
- À la baisse par la mise en œuvre de mesures spécifiques sur l'impôt sur les sociétés (crédit d'impôt sur certains investissements réalisés en Corse et Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et par les allégements d'impôt sur le revenu mis en œuvre en fin de période.

❖ La fiscalité prélevée par les collectivités corses

Les **impôts locaux** prélevés en Corse atteignent pour l'ensemble des quatre taxes auxquelles s'ajoutent les recettes des droits de mutations 438 millions d'euros, soit une **hausse de 77 %** entre 2004 et 2015.

Les taxes locales se décomposent de la façon suivante :

- Taxe d'habitation (TH) : 142 millions d'euros (2004 : 79 M€) ;
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 169 millions d'euros, dont 50 M€ de TEOM (2004 : 82 M€, dont 24 M€ de TEOM) ;
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5 millions d'euros (2004 : 4 M€) ;
- Contribution économique territoriale (CFE+CVAE5) : 86 millions d'euros (taxe professionnelle en 2004 : 55 M€) ;
- Droits de mutations (DM) : 44,5 millions d'euros (2004 : 21 M€).



Source : DGFIP, ADEC

Sur la période 2004-2015, l'évolution des impôts locaux prélevés au bénéfice des collectivités locales de Corse a progressé à la fois à travers un effet base, avec l'augmentation de l'assiette de taxation, par l'augmentation des rôles (surtout du nombre d'habitants et des transactions immobilières) et par un effet taux, le taux moyen étant en progression pour l'ensemble des 3 taxes (CFE exclue car effective seulement à partir de 2011).

❖ La fiscalité spécifique à la Corse

La Corse bénéficie de dispositions fiscales spécifiques, dont les principales sont les suivantes :

- Une disposition spécifique sur les droits de succession dite « Arrêtés Miot » ;
- Des réfactions de TVA (taux de TVA réduits par rapport aux taux du continent) qui concernent principalement la vente de vin produits et consommés en Corse (TVA à 0 %), l'alimentation (TVA : 2,1 % au lieu de 5,5 %), certaines activités touristiques (restauration ou hébergement ; TVA : 2,1 % au lieu de 10 %), le transport (TVA à 0 % pour la part du trajet Corse-continent) et les ventes immobilières dans le neuf (TVA : 10 % au lieu de 20 %) ;
- Un taux réduit pour la taxe sur les tabacs ;
- Un dispositif relatif à certains investissements (CIIC) : crédit d'impôt de 20 % (30 % pour les très petites entreprises) de la dépense d'investissements éligibles qui vient en déduction de l'impôt sur les sociétés ;
- Une exonération partielle de la taxe locale CFE (cotisation foncière des entreprises) ;
- Une disposition spécifique pour le capital-investissement (FIP Corse).

Selon les données du Ministère des finances inscrites en lois de finances, le coût des mesures fiscales spécifiques à la Corse est de 278 millions en 2015.

• Agriculture

❖ Etat des lieux économique (Diagnostic Stratégique Territorial, programmation FEDER-FSE 2021-2027)

Le phénomène de recul de l'activité économique dans les zones de l'intérieur est pallié par un relatif regain du secteur agricole³. Entre 2016 et 2017, on note ainsi une croissance du nombre de dossiers d'installation de jeunes agricultures, contribuant ainsi au renouvellement générationnel de la population agricole. Sur cette période, on observe ainsi une croissance à hauteur 17,5% du nombre de dossiers d'installation de jeunes agriculteurs, après une baisse importante entre 2013 et 2014, et alors même que la population totale agricole avait diminué de 14% entre 2000 et 2010. Dès 2013, on observait d'ailleurs un vieillissement de la population agricole. En dépit de ce frémissement, le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de 11,5% au cours des cinq dernières années. L'espace agricole insulaire, naturellement contraint géographiquement, subit particulièrement les conséquences de la

³ Elaboration du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027, Diagnostic Stratégique Territorial

forte pression foncière qui pèse sur l'île, en raison de la concurrence qui caractérise l'accès au foncier, raison du poids des secteurs de la construction et du tourisme.

En 2013, la Corse comptait 2 626 exploitations, contre 2 810 en 2010. En 2018, l'Office du développement et la DRAAF constatait que l'effectif des moyennes et des grandes exploitations augmentait sur la période de 2010 à 2013, ce qui n'était pas le cas sur le reste du territoire de la France. Cependant, la disparition d'exploitations a fortement impacté le territoire, avec une baisse de l'ordre de 46% entre 1988 et 2010. Ce phénomène est particulièrement marqué en Corse-du-Sud. La viticulture et les cultures fruitières concentrent, en 2018, les emplois salariés du secteur, à hauteur de 38% et 30% respectivement. S'agissant de la vigne, les conditions météorologiques tendent à devenir plus favorables, et ce en dépit du réchauffement climatique et des aléas climatiques. La production enregistrée en 2018, la production est en hausse de 19% par rapport à l'année précédente.

La vente de vin corse dans la grande distribution est par ailleurs en hausse de 2%. 70% de la production est destinée à la grande distribution continentale. La filière agrumicole et de la clémentine enregistrent des tendances encourageantes : à l'accroissement du nombre de producteurs s'ajoute un accroissement des zones productives totales entre 2014 et 2018. L'élevage, notamment celui des petits ruminants, représente une composante du patrimoine immatériel de la Corse. L'élevage ovin constitue la deuxième production animale régionale. Il compte 496 exploitations. La spécialisation des exploitations a peu évolué depuis 2003 : 63 % des exploitations sont considérées comme spécialisées contre 60% en 2000. Le secteur est par ailleurs fragilisé par le vieillissement de la population des chefs d'exploitation.

❖ Impact du changement climatique (CEREMA, 2021)

Le rendement et la qualité des productions agricoles sont fortement influencés par les conditions climatiques. La température a une influence prépondérante sur la croissance des végétaux : bourgeonnement, floraison, maturation des fruits, etc.

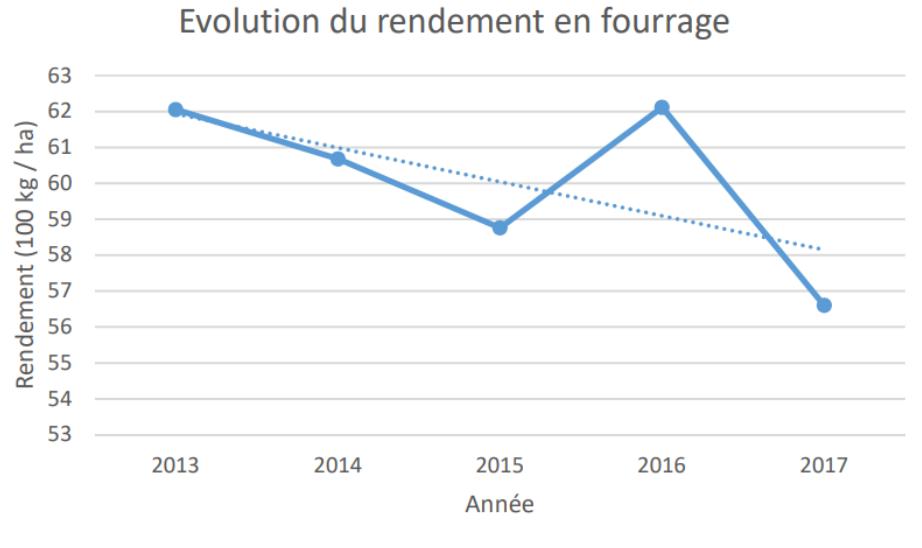
Les jours de températures « extrêmes » vont avoir un impact additionnel à l'évolution globale des températures. En effet le dépassement d'un seuil de 25°C entre mi-mai et fin juillet entraînera pour le blé par exemple un phénomène d'échaudage, c'est à dire un arrêt de remplissage du grain et donc des pertes de rendements. La hausse des températures va également provoquer l'avancée des floraisons exposant les bourgeons plus précocement au gel. Le changement climatique, en accentuant le déficit hydrique, peut impacter de manière générale les productions en diminuant leur rendement. Ceci est toutefois à modérer au regard des disparités selon les modes de gestion comme notamment l'irrigation qui peut contribuer à compenser le déficit hydrique. On peut aussi noter qu'au niveau sanitaire, la sécheresse limite les maladies fongiques mais favorise les ravageurs (cicadelles, tigre de l'amandier, araignées rouges). D'autre part, des espèces potentiellement invasives plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques peuvent apparaître et également diminuer les rendements.

Ainsi, l'évolution du rendement des différentes productions depuis 1988 (chiffres les plus anciens disponibles sur le site de la DRAAF) peut renseigner indirectement sur les impacts

du changement climatique sur les rendements, sur une série temporelle relativement longue. Par ailleurs, la Corse a connu un déficit hydrique important durant l'été 2017 : cela a entraîné une nette diminution de rendement concernant notamment les prairies, les vignes, les châtaigneraies et les oliviers. Cela a également induit des calibres réduits et des entrées en production trop précoces au regard des consommations. La diminution de rendement s'est fait ressentir également sur la clémentine et sur la production de miel.

Concernant le fourrage (agriculture à destination de l'alimentation des animaux d'élevage), toutes les prairies ont connu une diminution de rendement, qu'elles soient naturelles, artificielles ou temporaires. En cause : un déficit hydrique au moment où l'herbe en avait le plus besoin, températures élevées et vent asséchant les sols. Cela a engendré une qualité appauvrie et une faible production de matière sèche.

Concernant le rendement des fruits, le constat est plus mitigé, le rendement semblant depuis 1988 stagner, voire, pour la clémentine, croître. Les fruits secs et olives connaissent en revanche une forte perte de rendement sur la même période.



Evolution du rendement en fourrage (source : DRAAF)

III. TOURISME

• Fréquentation touristique (ATC, 2022)

6,7 millions passagers en arrivées/départs (2021), soit +44% par rapport à 2020 et -17% par rapport à 2019.

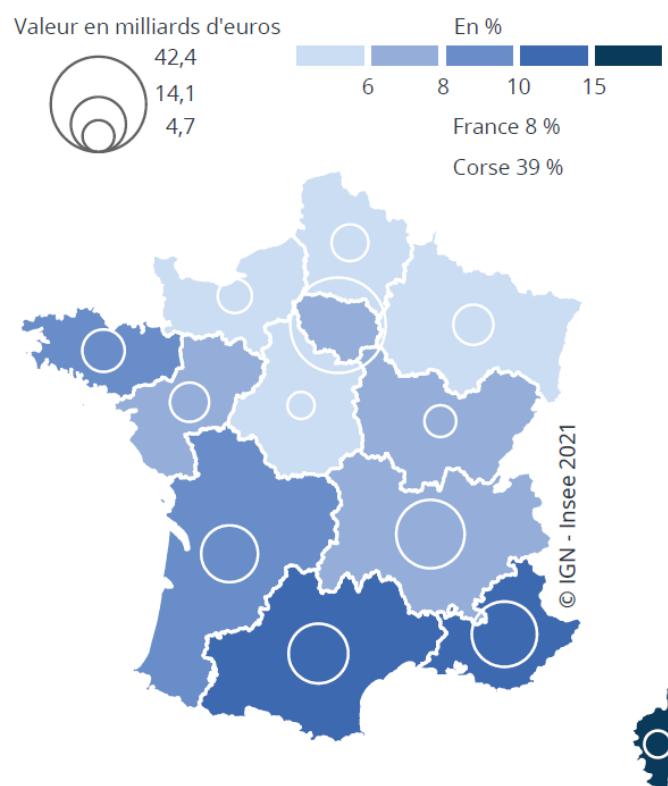
Ces arrivées et départs sont réparties de la manière suivante :

- 55% par avion (3,7 millions)
- 45% par bateau (3 millions)

Les deux villes concentrent ces flux :

- 49% du trafic maritime a lieu par Bastia
- 38% du trafic aérien a lieu par Ajaccio

Cette importance du tourisme en flux se répercute sur l'économie, la Corse étant marquée par une forte dépendance à ce secteur d'activité, comme souligné par l'INSEE en 2021 (carte ci-contre et compléments dans la section Dynamiques économiques du document).



Part de la consommation touristique dans le PIB régional, INSEE 2021

• Meublés de tourisme (Cahiers du tourisme #10, ATC, 2022)

Un meublé de tourisme est défini par l'article 145 de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) comme : les « villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois ».

Pour analyser les données des meublés touristiques, il est important de faire la différence entre les « offres recensées » et les « offres actives ». En effet, la société AirDNA, qui fournit les données concernant la location de meublés de tourisme par l'intermédiaire des plateformes Airbnb et Vrbo, permet de différencier les offres recensées, c'est-à-dire l'ensemble des offres enregistrées pour la région Corse, mais qui ne sont pas obligatoirement toutes disponibles à la location, des offres actives, c'est à dire les offres disponibles réellement à la location.

En termes de tendances, les dynamiques suivantes peuvent être dégagées du rapport de l'ATC :

- **Croissance de l'offre**: depuis les premières offres recensées en Corse sur les plateformes Airbnb et Vrbo en 2015, leur nombre n'a cessé de croître. Il est à noter que depuis 2018, la croissance du nombre d'offres recensées (+19% entre 2018 et 2019) est moins forte que celle des offres actives (+10%).

	2018	2019	2020	2021
Offres actives	29 415	32 262	35 374	31 118
Taux de variation annuel (Par rapport à n-1)		+10%	+10%	-12 %

- **Croissance de la demande**, plus dynamique encore que l'offre, puisque le nombre de réservation a cru sur la même période de +40%.

	2018	2019	2020 ³⁵	2021
Réservations	324 410	453 799	315 771	500 833
Taux de variation annuel (Par rapport à n-1)		+ 40 %	-30 %	+ 59 %

- **Désaisonnalisation progressive de la demande** : la forte croissance de la demande touche particulièrement les ailes de la saison (+73% en décembre, +64% en novembre, contre +21% en juillet). Cet effet semble être renforcé par la crise sanitaire, puisqu'entre 2018 et 2021, les réservations réalisées en janvier et février ont augmenté respectivement de 204% et 260%, impliquant ainsi :
 - o un aplatissement du « pic de saison »
 - o un étalement des ailes de saison

- un renforcement de la fréquentation touristique pendant la période d'hors-saison
- **Raccourcissement de la durée moyenne des séjours :** le nombre de réservations effectuées croît plus vite que le nombre de nuitées réservées (respectivement, entre 2018 et 2019, +6% de jours réservés et +40% de réservations). En d'autres termes, pour une réservation de logement, le nombre de nuitées demandées décroît. De fait, entre 2018 et 2021, la durée moyenne de séjour a baissé de 5,7 jours à 4 jours. Cet indicateur souligné par l'ATC est cohérent avec les tendances enregistrées dans d'autres îles européennes (cf. données Eurostat), qui montre que dans toutes les îles étudiées le nombre de touristes croît plus vite que le nombre de nuitées.
- **Augmentation des prix :** entre 2018 et 2021, alors que les nuitées augmentent de 9%, les revenus totaux générés par les meublés touristiques augmentent quant à eux de 82%. De fait, le coût moyen d'une nuitée par personne est passé de 29 € à 48 €
- **Une inégalité territoriale de l'offre, de la demande, des prix et de la rentabilité des biens :** Porti-Vechju est de loin la ville insulaire qui compte le plus grand nombre de locations proposées à la location sur les plateformes (12% de l'offre). En revanche, ce nombre enregistre une baisse de 5% en deux ans entre 2019 et 2021. Les trois villes de Lecci, Bunifaziu et Sartè connaissent, quant à elles, les plus fortes évolutions concernant le nombre d'offres proposées à la location entre 2019 et 2021, avec respectivement +10%, +5% et +5%.

Ces tensions territoriales ont un impact différencié sur la rentabilité des biens proposés à la location au sein des EPCI.

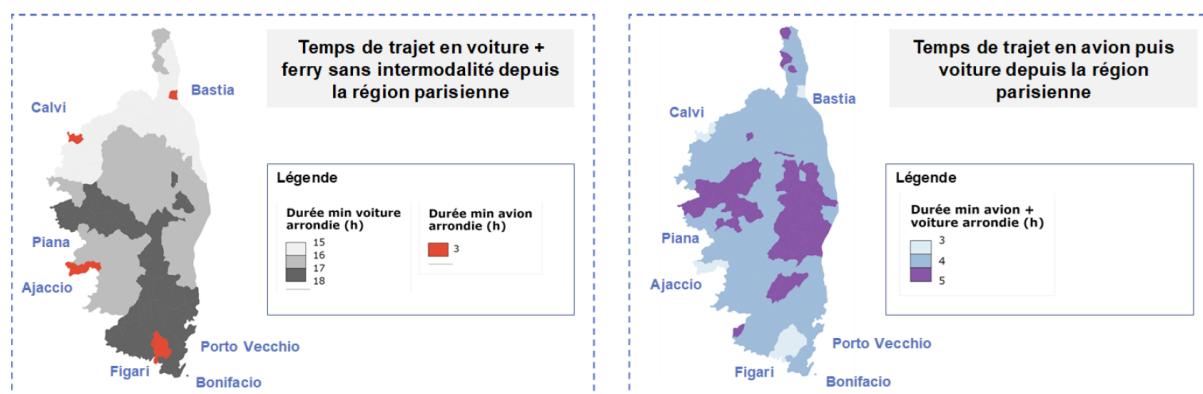
	Ratio Revenus/ Offres actives 2019	Ratio de rentabilité 2019	Ratio Revenus/ Offres actives 2021	Ratio de rentabilité 2021	Variation 2019/2021
Agglomeration di Bastia	5 566 €	0,61	6 131 €	0,6	10%
Alta Rocca	12 687 €	1,39	14 277 €	1,4	13%
Calvi-Balagne	9 040 €	0,99	10 159 €	1	12%
CapiCorsu	7 502 €	0,82	8 462 €	0,83	13%
Castagniccia-Casinca	4 696 €	0,51	4 983 €	0,49	6%
Celavu-Prunelli	6 443 €	0,7	6 728 €	0,66	4%
Centru di Corsica	3 752 €	0,41	4 610 €	0,45	23%
Conca d'Oru-Nebbiu	9 634 €	1,05	10 338 €	1,01	7%
Costa Verde	6 169 €	0,67	5 361 €	0,53	-13%
Fium'Orbu-Castellu	6 344 €	0,69	6 565 €	0,64	3%
Lisula-Balagna	9 661 €	1,05	10 233 €	1	6%
Marana-Golu	4 908 €	0,54	4 889 €	0,48	0%
Oriente	5 025 €	0,55	8 568 €	0,84	71%
Spelunca Liamone	7 478 €	0,82	9 311 €	0,91	25%
Pasquale Paoli	4 831 €	0,53	5 323 €	0,52	10%
Paese Aiaccinu	6 514 €	0,71	6 896 €	0,68	6%
Pieve di l'Ornanu	10 782 €	1,18	12 087 €	1,18	12%
Sartinesi Valincu	8 601 €	0,94	9 996 €	0,98	16%
Meziornu-Suttanu	13 213 €	1,44	14 579 €	1,43	10%
Moyenne Corse	9 158 €	1	10 206 €	1	11%

- Mobilités touristiques (ATC/ADEME, 2022)

L'Agence de Tourisme de la Corse et l'ADEME ont publié en 2022 une étude sur les externalités touristiques générées par la mobilité touristique de la Corse et de l'Auvergne.

- ❖ Mobilités touristiques extérieures

L'ouverture de la Corse repose sur l'accès au territoire par deux modes de transport exclusifs : l'avion et le bateau. De ce fait, la Corse dispose d'une ouverture nationale moindre au regard des régions continentales par l'impossibilité de liaison directe au transport routier ou ferroviaire. Les temps de trajet en sont largement allongés. A l'inverse, l'ouverture internationale est forte du fait de la présence de plusieurs aéroports ou de liaisons internationales. La plupart des lignes aériennes ne sont ouvertes que durant la saison touristique, ce qui renforce le caractère saisonnier du tourisme corse. La région dispose également de liaisons maritimes avec l'Italie, nommément la Sardaigne depuis Bonifacio et Livourne depuis Bastia. Cette liaison fonctionne toute l'année même si les flux sont plus importants en été. Concernant les déplacements touristiques sur place, ceux-ci sont quasi-exclusivement réalisés par la route, aussi bien pour les déplacements urbains qu'interurbains. S'agissant des réseaux de transport interurbain, le maillage en « Y » de la ligne ferroviaire est faible et sans desserte de l'extrême sud Corse. Au-delà du maillage, la vitesse limitée de la Micheline (entre 46 et 100 km/h contre 160 voire 200 km/h pour les trains Intercités de la SNCF) implique des trajets plus importants en train qu'en voiture.



Lecture des cartographies : Depuis la région parisienne, l'avion puis la voiture sur place reste le moyen de transport le plus court pour se rendre en Corse (5h maximum en fonction de la destination en Corse, pour jusqu'à 18h de trajet pour un mode de transport voiture et ferry).

Source : ADEME-ATC, 2022

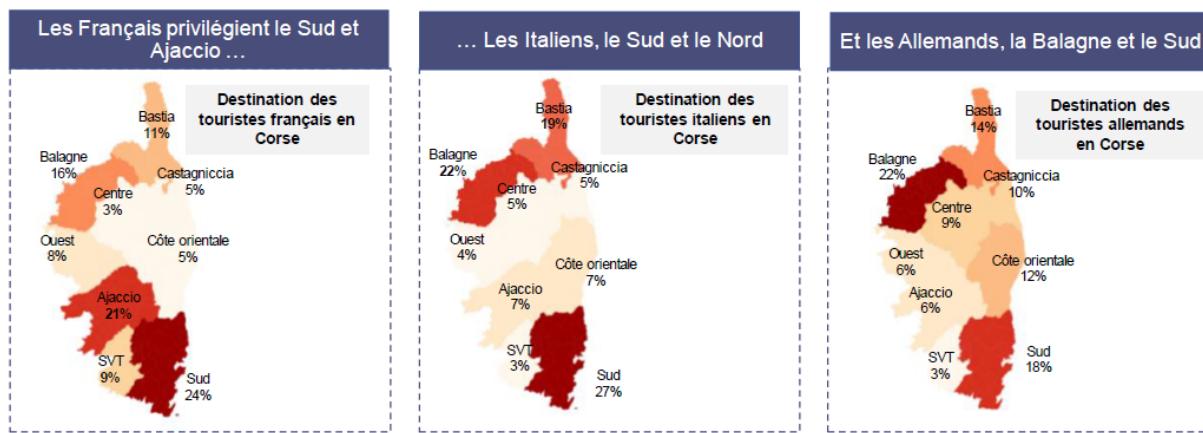
- ❖ Mobilités touristiques intérieures

La généralisation des transports routiers ainsi que la forte saisonnalité du tourisme génèrent pendant les deux mois de haute saison des congestions routières, en particulier pour l'accès aux grands sites touristiques. Une réflexion sur ces sites a été engagée par les collectivités locales avec le soutien de la Collectivité de Corse, en particulier pour Bonifaziu, la Conca

d'Oru et la pointe de la Parata. L'interconnexion est correctement développée (ex : bus 8 reliant l'aéroport et la gare de train d'Ajaccio), mais l'intermodalité l'est peu : le train corse n'accepte pas les vélos.

Des initiatives sont menées sur tout le territoire pour adapter les offres dans le temps et limiter cette congestion ainsi que les externalités dues à la généralisation du transport individuel, elles se heurtent néanmoins à la limitation des infrastructures de grande ampleur pour le transport collectif et donc à des leviers d'action essentiellement cantonnés aux transports collectifs routiers comme le renforcement des fréquences de bus en haute saison pour l'accès aux plages, stations montagneuses et principales villes.

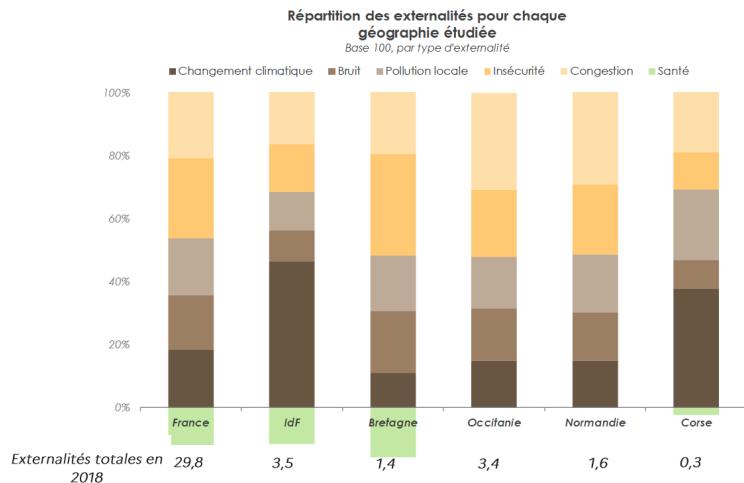
Par ailleurs, la fréquentation touristique est inégalement répartie sur le territoire Corse



❖ Externalités générées par la mobilité touristique en Corse

L'ADEME a quantifié les externalités environnementales et sociales générées par la mobilité touristique (changement climatique, pollution locale, congestion, accidentalité, bruit et santé). Ces effets ont été valorisés pour refléter leur « coûts » pour le territoire, à partir de « prix fictifs » (ou valeurs tutélaires) définis par des commissions d'économistes. Ces valeurs sont traditionnellement utilisées pour réaliser l'évaluation socio-économique d'investissements publics, en permettant la valorisation et la comparaison des externalités. Par exemple, la valeur tutélaire du carbone est exprimée en € par tonne de gaz à effet de serre, correspondant au niveau suffisant pour déclencher les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de décarbonation.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les profils d'externalités de la mobilité touristique de la Corse à ceux d'autres régions françaises. Il apparaît ainsi que l'externalité changement climatique prédomine dans les régions où la part modale de l'avion et du bateau est élevée (Île-de-France et Corse) tandis que la congestion et l'accidentalité sont fortes dans les régions où le recours à la voiture, pour arriver sur place ou pour se déplacer à destination, est important.



Source : ADEME, 2022

Les externalités totales sont exprimées en Md€ pour l'année 2018. Elles sont estimées à 329 M€ en Corse, soit 113,4€/touriste/an. La principale part est détenue par le réchauffement climatique (externalité estimée à 124 M€ soit 38 % du total).

Les externalités positives liées à la santé sont générées par le recours aux mobilités actives (marche, vélo, ... représentant 8 M€), et viennent compenser les externalités négatives liées à l'accidentalité (8,1 M€).

L'ADEME a testé la sensibilité de ces externalités à la variation de certains paramètres. Il apparaît que la décarbonation des ferries constitue le levier le plus efficace pour lutter contre les externalités en matière de réchauffement climatique, alors que le développement du cyclotourisme permet également d'apporter d'importantes externalités positives en matière de santé :



Source : ADEME, 2022

IV. BIEN-ETRE ET COHESION SOCIALE

- Revenu disponible par habitant et Indice de Développement Humain

- ❖ Le PIB par habitant (INSEE, 2018)

Selon l'INSEE, en 2018 le PIB par habitant en Corse s'élève à 27 660 €⁴, soit 2 460 € de moins qu'en province (-8 %). Cette valeur est la plus faible des régions, derrière les Hauts-de-France (27 700 €).

D'une part la structure sectorielle de l'économie corse est défavorable à la productivité apparente du travail (PIB par emploi). Celle-ci est peu importante dans les secteurs très présents en Corse, tels que l'hébergement-restauration, la construction, le commerce, l'administration, et le transport-entreposage. Ces secteurs représentent 75 % de l'emploi en Corse, contre 62 % en province. Au contraire, d'autres parmi les plus créateurs de richesse par emploi, tels l'industrie, l'information communication ou les activités financières et d'assurance, sont moins présents (7 % contre 17 % en province).

D'autre part, le nombre d'emploi par habitant est plus faible en Corse (38 % en 2018, soit 2 points de moins qu'en province). En effet, le taux d'activité des femmes reste inférieur sur l'île : 67 % en 2018, soit 4 points de moins qu'en province et le plus faible des régions métropolitaines.

Néanmoins, cet écart se réduit : entre 2000 et 2018, le PIB par habitant en Corse augmente de + 2,5 % par an, passant de 17 740 € à 27 660 €. Sa progression est plus rapide qu'en province (+ 2,0 % par an) et l'écart passe ainsi de -17 % en 2000 à -8 % en 2018.

- ❖ Indice de développement humain (Rapport sur les effets directs et indirects de l'autonomie sur le bien-être, Kyrn'Economics / Assemblée de Corse, 2022)

L'indice de développement humain (IDH) est un indicateur qui varie entre 0 (absence de développement total) et 1 (développement absolu) et permettant d'évaluer les conditions de vie de la population d'un pays.

L'indice de développement humain (IDH) est un indice qui mesure les dimensions clés du développement humain, à savoir :

- La santé, mesurée par l'espérance de vie.

⁴ Il est à noter que le calcul de PIB régional – et par extension du PIB par habitant – diffère selon les observatoires. Eurostat, qui établit une méthode harmonisée pour tous les territoires retient une méthode plus à même de permettre la comparaison européenne, et arrive à des résultats différents de l'INSEE.

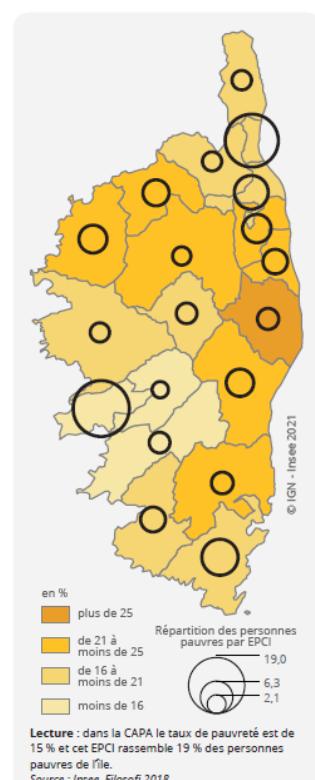
- L'accès à l'éducation - mesuré par les années de scolarisation attendues des enfants à l'âge d'entrée à l'école et les années de scolarisation moyennes de la population adulte.
- Et le niveau de vie - mesuré par le revenu national brut par tête par habitant ajusté au niveau des prix du pays (parité de pouvoir d'achat).

Cet indicateur permet de dépasser la simple mesure monétaire du niveau de vie. En Corse l'IDH s'établit en 2019 à 0,858, contre 0,901 au niveau national. **La Corse a donc un niveau de développement humain similaire aux Pouilles (0,854) mais inférieur à la Sardaigne (0,868)**⁵ qui a pourtant un niveau de PIB/habitant plus faible.

- Précarité (INSEE, 2018)

La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine avec 18,5 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté (INSEE, 2018). Ce taux varie fortement entre les intercommunalités, celles de la plaine orientale et de Balagne étant les plus exposées.

Une des spécificités insulaires vient de la pauvreté des retraités qui est supérieure dans l'île à la pauvreté des actifs. Dans certaines intercommunalités rurales, ils sont même plus nombreux que les actifs pauvres. Ces derniers sont moins touchés dans les espaces urbains et péri-urbains et leur pauvreté découle essentiellement de leur faible temps de travail, la moitié d'entre eux effectuant moins d'un tiers-temps annuel. Enfin, parmi les actifs, les indépendants sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire puisqu'un quart d'entre eux vit en situation de pauvreté.



Source : INSEE, 2018

Avant la redistribution opérée par les impôts et les prestations sociales, le taux de pauvreté insulaire est de 25,5 % (21,5 % en France de province). Les prestations sociales permettent donc à 7 % des insulaires de sortir de la pauvreté. Pourtant, malgré un taux de pauvreté plus élevé qu'en France de province, les personnes vivant dans un ménage dont les prestations sociales représentent au moins la moitié du revenu disponible ne sont pas plus nombreuses

⁵ Source: Global data lab - subnational HDI : <https://globaldatalab.org/shdi/shdi/>

en Corse, soit 6,5 %. Parmi les personnes pauvres, 25 % vivent dans des ménages dont la moitié des ressources dépendent des prestations sociales contre 35 % en province.

Cet écart tient notamment à la fréquence des minima sociaux. En Corse, ils bénéficient à 43 % des personnes vivant dans un ménage pauvre contre 56 % en province.

- **Précariisation et isolement des populations âgées (Schéma directeur de l'autonomie, CDC, 2021)**

Globalement (voir section Dynamiques démographiques), la Corse connaît depuis plusieurs années un vieillissement de sa population sous le double effet de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse du taux de natalité.

Considérant le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 9 347 personnes en 2019, et les projections INSEE à horizon 2030, la Collectivité projette environ **5 533 bénéficiaires de l'APA en plus sur le territoire d'ici à 2030**. Un chiffre cohérent avec les projections de l'INSEE sur la Corse (6 000 personnes dépendantes).

Le taux d'isolement des personnes âgées en Corse est plus faible qu'en France métropolitaine : la part des 80 ans ou plus vivant seuls en 2017 s'élève à 39 % contre 48,8 % en France métropolitaine. Cependant, la population de personnes âgées isolées tend à augmenter à un rythme de + 2,9% par an. Par ailleurs, on constate des taux d'isolement au-delà de 45% sur certains territoires ruraux :

- 46,8 % sur la CC de Calvi Balagne
- 42,2% sur l'Île Rousse Balagne
- 45,5% sur Sartenais Valinco Taravo

Selon les acteurs du domicile interrogés, les aidants familiaux ont tendance à quitter les territoires ruraux pour rejoindre les villes ou le continent, ce qui occasionne un plus grand isolement du public dépendant.

Le territoire corse est caractérisé par des niveaux socioéconomiques globalement bas, notamment au sein de la population âgée. En effet, le revenu mensuel médian des 75 ans et plus en Corse est plus faible qu'à l'échelle métropolitaine : il est de 1 679 € en Corse contre 1 763 € à l'échelle nationale.

Certains territoires de l'île se caractérisent par un revenu mensuel médian nettement en dessous de la moyenne corse pour cette tranche d'âge, à savoir, la communauté de communes de Castagniccia-Casinca (1 471 € de revenu mensuel médian pour les 75 ans et plus), la communauté de communes de l'Oriente (1440€) ou encore la communauté de communes Pasquale Paoli (1 535 €).

Enfin, selon les données de l'INSEE, le taux de pauvreté s'élève à 12,5 % en Corse pour les 75 ans et plus contre 8,4 % au niveau national. La proportion de bénéficiaires de l'ASPA

(Allocation de solidarité aux personnes âgées) en Corse s'élève quant à elle à 12% contre 4% au niveau national.

En matière de logement et de qualité de vie, les données disponibles permettent de faire le double constat suivant : d'une part, une forte proportion de ménages âgés sont propriétaires de logements (74,4% des ménages de plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement en Corse, un taux similaire au niveau national qui est de 74,8 %) et d'autre part, des logements présentent potentiellement des enjeux de vétusté.

Enfin, dans le cadre de la construction du Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, les acteurs du territoires consultés lors des entretiens ont alerté sur la dégradation des logements en milieu rural associée à des problématiques de précarité énergétique.

- **Couverture médicale et offre à domicile (Schéma directeur de l'autonomie, CDC, 2021)**

La densité médicale est plus importante au global en Corse qu'au niveau national. En effet, la Corse possède 335 médecins soit 100 médecins pour 100 000 habitants contre 92,5 au niveau national. Le territoire compte également 1449 infirmières soit 432 IDE libérales pour 100 000 habitants contre 147,3 au niveau national.

Cependant, ces chiffres cachent des disparités infra territoriales, et des enjeux de désertification médicale potentielle ainsi que d'accès aux soins sur certaines EPCI sont constatés, avec notamment des départs de médecins ou d'infirmiers à la retraite non remplacés. C'est le cas sur les communautés de communes de l'Oriente, de la Costa Verde, de Fium'Orbu Castellu, de Nebbiu Conca d'Oro ainsi que de Celavu Prunelli.

En matière d'allocation personnalisée d'autonomie, la Corse compte 11 244 bénéficiaires de l'APA, 6 508 en Cismonte et 4 736 en Pumont. Parmi les bénéficiaires de l'APA, 9347 se trouvent à domicile soit 82%. Ce nombre est particulièrement élevé, puisque cela représente 25 bénéficiaires pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus en Corse contre 20,6 au niveau national. Par ailleurs, seul 18% des bénéficiaires de l'APA sont en établissement, soit 1 897 bénéficiaires. Les chiffres de l'APA en Corse confirment donc la tendance forte de la présence au domicile des personnes âgées dépendantes par rapport au recours aux établissements qui est particulièrement faible.

Les bénéficiaires de l'APA aussi bien à domicile qu'en établissement se concentrent autour des centres urbains :

Territoire	Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile	Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile
Ajaccio	1574	457
Bastia	1164	506
Le centre corse	266	148

- **Enseignement, formation professionnelle, apprentissage et insertion**

En 2019, le CESEC a produit un rapport portant sur l'évolution du contexte législatif relatif à l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. En s'appuyant sur les données de l'Observatoire des territoires, le CESEC y dresse notamment le diagnostic suivant.

La part des non diplômés parmi les plus de 15 ans non scolarisés est de 33.7% alors que la moyenne nationale est de 29.5%.

La part des jeunes (15-24 ans) non insérés (ni en emploi, ni scolarisés, en études ou en formation) est de 20.5%. Parmi eux, 59% sont considérés comme invisibles par les missions locales.

La part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : 31.7% (la moyenne nationale est de 42.2%).

La part des + de 15 ans titulaires d'un CAP ou d'un BEP et non scolarisés : 20.2%. Le taux de scolarisation des 15-24 ans est de 59% contre 65% de moyenne nationale.

Pour travailler en Corse, il faut y vivre. En conséquence, ne pouvant compter sur les populations résidentes voisines ou les opportunités d'emploi des bassins proches, il apparaît pour le CESEC indispensable de faire évoluer les compétences des actifs résidents, des salariés et des non-salariés afin de réaliser une meilleure adéquation aux besoins d'emploi, ainsi qu'à l'évolution des métiers et répondre à des enjeux de compétitivité. *La formation constitue donc le levier indispensable pour équilibrer un marché du travail confronté à des contraintes structurelles liées à l'insularité, mais également impacté par la saisonnalité.*

- ❖ **Formation professionnelle continue et insertion (Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022)**

À compter du 1er juillet 2017 la Collectivité de Corse a récupéré la compétence pleine et entière en matière d'achat collectif de formation et le rôle des conseillers Pôle emploi est renforcé dans la prescription de la formation. Pôle emploi maintient son financement des actions individuelles à la formation.

L'articulation des mesures de formation professionnelles et d'insertion sont organisées par un Pacte régional d'investissement dans les compétences en Corse (PRIC) 2019-2022.

En 2017, 2900 demandeurs d'emploi ont été formés :

- 46 % dans le cadre du Programme régional des formations professionnelles de la Collectivité de Corse.
- 42 % dans le cadre des dispositifs de Pôle emploi (AIF, AFC, POEI, AFPR).
- 1 % dans le cadre des dispositifs des OPCA (dont POEC). Les secteurs dans lesquels les demandeurs d'emploi ont été les plus formés
- Développement personnel et professionnel : 16 %
- Transport : 11 %

- Santé secteur sanitaire : 8 %
- Commerce : 8 %
- Hôtellerie Restauration : 7 %
- Langues : 6 %

La Collectivité de Corse confie chaque année à l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), la réalisation d'une étude sur le devenir des stagiaires, 6 mois après leur sortie de formation.

En 2016/2017, 1 253 demandeurs d'emploi ont été formés dans le cadre du PRFP de Corse : 824 ont bénéficié d'une formation de type qualifiant (66 %) et 429 d'une formation de type insertionnel (34 %). Le taux de réponse globale à l'enquête est de 52 %. Parmi les répondants issus des actions qualifiantes, 62 % étaient en emploi 6 mois après la formation et 12 % étaient à nouveau en formation ou en contrat en alternance. Les secteurs pour lesquels l'insertion professionnelle est la plus élevée sont les suivants : Transports et Logistique (85 %), Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation (69 %), les Services à la personne et à la collectivité (66 %), le commerce (65 %) et le support aux entreprises (65 %).

Concernant les jeunes :

- 4 missions locales en Corse qui couvrent 330 communes.
 - 5 883 jeunes ont été accompagnés en 2017.
 - 60 % des jeunes ont de faibles niveaux de qualifications : 38 % sans certification validée, 19 % niveau V, 7 % de niveau V bis.
 - La formation représente 11 % des situations occupées par les jeunes en 2017
- ❖ [Insertion des personnes en situation de handicap dans le marché du travail \(Baromètre 2018, DIRECCTE\)](#)

Interrogés par la DIRECCTE sur la présence de personnes en situation de handicap parmi leurs salariés, la réalité n'est pas la même pour les dirigeants des entreprises de moins 20 salariés et ceux d'entreprises de 20 salariés et plus. En effet, les dirigeants d'entreprises de moins 20 salariés sont seulement 11% à déclarer employer des personnes en situation de handicap quand ceux d'entreprises de 20 salariés et plus sont dans le même temps 67% à le faire.

- En zoomant sur le secteur d'activité pour les entreprises de moins de 20 salariés, nous constatons qu'elles sont encore moins (5%) à employer des travailleurs handicapés dans l'agriculture, l'industrie et le BTP. On peut expliquer cette différence par un secteur qui demande la pleine capacité de ses moyens, surtout physiques, afin d'effectuer les différentes activités.
- La taille d'entreprise est également vectrice d'écart. Que ce soient les entreprises de moins de 20 salariés ou les entreprises de 20 salariés et plus, plus la taille de l'entreprise est importante, plus celle-ci a tendance à employer des salariés handicapés.

- Le constat est le même concernant les entreprises avec lesquelles ces dirigeants travaillent. En effet, plus l'entreprise est grande, plus celle-ci a tendance à collaborer avec des entreprises employant des salariés handicapés.
- Les raisons du non-emploi des salariés en situation de handicap sont avant tout, pour les entreprises de moins de 20 salariés comme pour les entreprises de 20 salariés et plus, des contraintes liées au métier (respectivement 40% et 34%) et une occasion qui ne s'est pas présentée (respectivement 27% et 18%).

Pour les entreprises de moins de 20 salariés comme pour les entreprises de 20 salariés et plus, le recrutement d'un salarié handicapé n'est que peu prévu dans le futur. Seuls 11% des entreprises de moins 20 salariés et 17% des entreprises de 20 salariés ou plus ont prévu d'en recruter.

Si les dirigeants des entreprises les plus grandes sont un tiers à bénéficier d'un référent handicap dans leur entreprise, ils ne sont que 5% pour les entreprises les plus petites. Et parmi celles n'ayant pas de référent, 7% ont une personne chargée des questions du handicap pour les entreprises de moins de 20 salariés et 20% pour les entreprises les plus grandes ; ces personnes ayant des postes de DRH/RRH, gérant ou encore directeur général de leur entreprise.

❖ Recherche et innovation (Stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027, CDC)

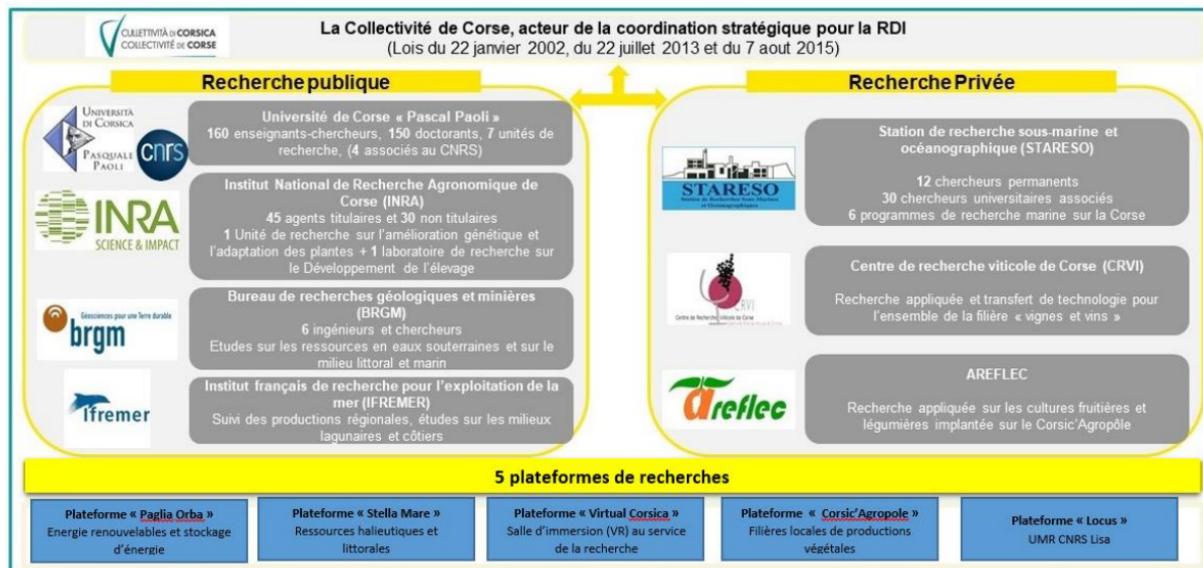
La recherche publique est essentiellement centrée autour de l'Université de Corse Pasquale Paoli qui regroupe la large majorité des chercheurs insulaires. L'Université compte ainsi 250 personnels de recherche et 150 chercheurs permanents, fortement impliqués dans des domaines scientifiques répondant aux problématiques liées au développement durable et à l'environnement, en ligne, donc, avec les précédents domaines de spécialisation intelligente (la Valorisation des ressources naturelles et culturelles et la Production, distribution et gestion énergétique en milieu insulaire).

En son sein, l'Université s'applique particulièrement à valoriser ses activités de recherche en s'appuyant sur des plateformes de recherche et développement dans les domaines des sciences et techniques, ainsi que dans ceux des sciences humaines et sociales, au sein d'unités mixtes avec le CNRS pour lesquelles les problématiques de recherche sont essentiellement orientées vers le développement durable.

Les autres acteurs de la recherche publique interviennent quant à eux dans les domaines tels que l'agronomie (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de Corse – Inrae), les sciences de la terre (bureau de recherches géologiques et minières - BRGM), ou de la mer (IFREMER).

On dénombre dans la recherche privée une station de recherche sous-marine et océanographique (STARESO), un centre de recherche viticole (CRVI), ainsi qu'un centre de recherche appliquée sur les cultures fruitières et légumières (AREFLEC). La recherche privée

demeure cependant limitée à quelques TPE, notamment de par la réalité du tissu économique corse : un fort ratio de TPE, peu enclines à investir en RDI. Elle reste par ailleurs fortement dépendante des financements publics (STARESO, CRVI, AREFLEC).

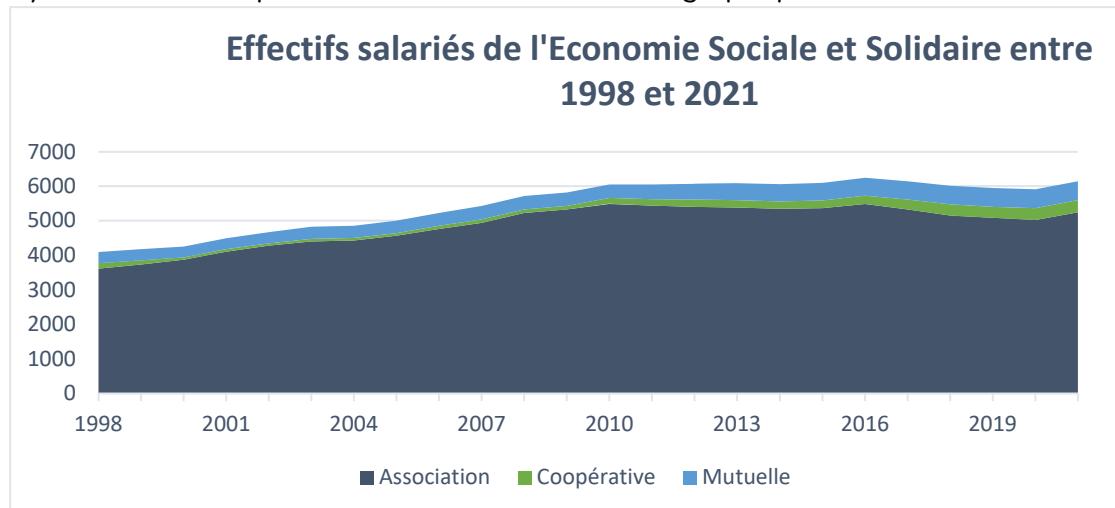


Source : Stratégie de spécialisation intelligente 2021 – 2027, CDC

- Culture, vie sociale, jeunesse, sport loisirs

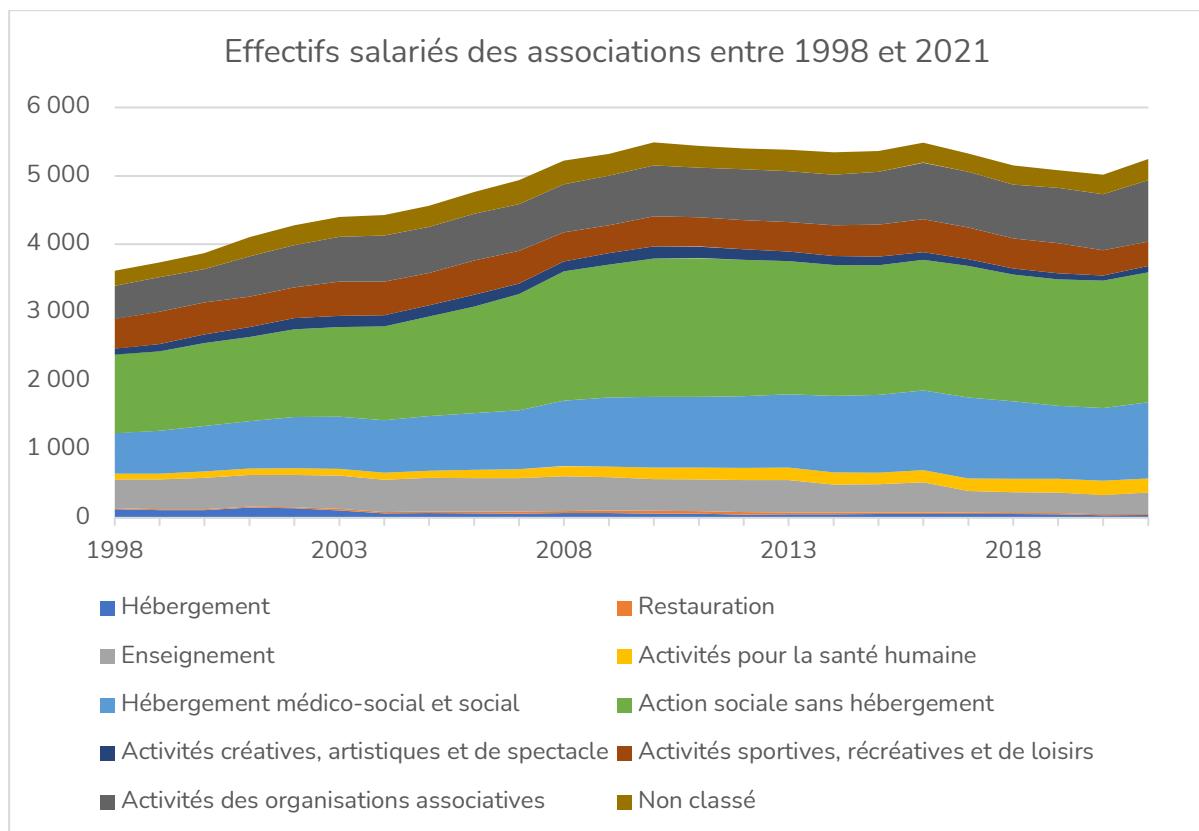
- ❖ Economie sociale et solidaire et solidaire

L'open data de l'URSSAF propose par année l'évolution de la masse salariale, du nombre d'établissements et des effectifs des entités privées de l'île. La Corse fait état d'un dynamisme fort depuis 1998 comme montré sur le graphique ci-dessous :



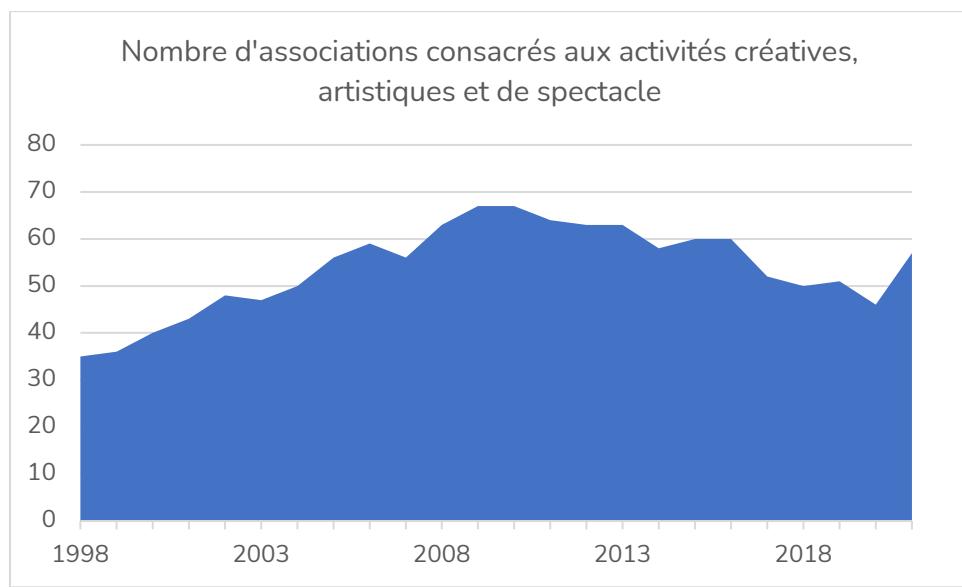
Source : URSSAF, 2021, retraitement cabinet PAC

En termes de répartition par secteur, une prédominance des associations consacrés à l'action sociale peut être constatée, alors que les associations destinées aux activités créatives ou artistiques emploient peu, et ont une faible dynamique en matière d'effectifs salariés.



Source : URSSAF, 2021, retraitement cabinet PAC

En se concentrant sur le secteur culturel, il est néanmoins intéressant de constater que le nombre d'établissements, bien que peu générateurs d'emplois, a cru sur la même période :



Source : URSSAF, 2021

Il est à noter que beaucoup d'associations sont créées sans que l'URSSAF ne dispose de leur secteur d'activité, rendant ainsi les données ci-dessous non exhaustives en valeur.

- ❖ [Langue \(Rapport sur la politique linguistique, CDC, 2022\)](#)

Le récent rapport sur la politique linguistique, dont l'Assemblée de Corse a pris acte en novembre 2022, rappelle les facteurs contribuant au développement d'une langue (cf. les travaux d'Appel R. et Muysken, P. in Language Contact and Bilingualism, 1987, Londres) :

- Le facteur du statut : plus le statut des locuteurs et le statut de la langue minoritaire sont élevés, plus elle aura de chances de survivre ;
- Le facteur de la démographie : plus les locuteurs sont concentrés géographiquement, surtout en milieu urbain, plus la langue aura de chances de survivre ;
- Le facteur de la similitude culturelle : plus la culture du groupe en question se rapproche de celle de la langue dominante, moins la langue minoritaire aura des chances de survivre.

Afin d'établir un diagnostic clair de l'usage de la langue corse sur le territoire, la CDC, dans le cadre de ce rapport, a commandé une enquête sociolinguistique en 2021, basée sur un échantillon de 1 500 personnes majeures issues de toutes les microrégions de l'île, à parité de sexe et d'âges variés.

Parmi les sondés, plus de 40% ont souhaité répondre en corse au questionnaire. Au total :

- 30% des sondés se sont déclarés bilingues
- 13 % ont affirmé bien le parler et bien le comprendre
- 20% ont dit bien le comprendre et le parler un peu.

Cette enquête a ainsi amené à considérer 60% des sondés comme locuteurs au sens large, auxquels peuvent s'ajouter 20% de locuteurs passifs, déclarant le comprendre mais pas le parler. Ces chiffres doivent être pris avec précaution, notamment compte tenu de la dimension déclarative de l'enquête. Une définition plus restrictive de « locuteurs actifs », qui vont saisir des occasions pour l'utiliser au quotidien, ramènerait la proportion à **39,1% de la population adulte vivant en Corse, soit environ 100 000 locuteurs actifs.**

En termes de répartition géographique, l'étude fait état d'une répartition disparate :

- Pays Ajaccien 18% bilingues, 59% de locuteurs ;
- Centre Corse 50% bilingues, 75% de locuteurs ;
- Pays Bastiais 36% bilingues, 70% locuteurs ;
- Extrême Sud 25% bilingues, 35% locuteurs.

Par ailleurs, en matière d'usage :

- 2% ont déclaré parler uniquement corse au quotidien ;
- 34% déclarent utiliser le français et le corse au quotidien ;
- 20% disent utiliser le français et occasionnellement le corse.

Indépendamment de l'usage et de la maîtrise de la langue, l'enquête a souligné l'attachement des résidents corses à la langue, 52% des répondants ayant témoigné d'un attachement très fort à la langue, contre 9% d'un attachement faible. De même 88% des répondants ont estimé

important de sauvegarder la langue corse, et 99% que la langue faisait partie de l'identité corse.

Toutes les personnes interrogées considèrent que la langue est un marqueur fort de l'identité. La langue corse a perdu sa fonction communicative mais sa fonction identitaire s'est accrue. Elle est vectrice d'un sentiment d'appartenance, même si elle peut avoir un usage très limité, par-delà les frontières insulaires : ainsi, d'après l'un des acteurs interrogés, les continentaux arrivant sur le territoire seraient motivés pour apprendre le corse, le jugeant comme nécessaire.

En conclusion, la proportion de locuteurs passifs présumée (environ 170 000) paraît surestimée. En revanche celle des locuteurs actifs (105 000) correspond aux estimations de la précédente enquête de 2012, mais ne reflète pas nécessairement les pratiques quotidiennes de la langue corse. En effet, une partie non négligeable des bilingues ne le pratiquent pas régulièrement.

L'enquête a permis de noter que la langue corse est perçue de manière très positive par la population. Elle est perçue comme étant en danger et les actions visant à la promouvoir sont jugées nécessaires. Les répondants estiment que le corse est insuffisamment parlé dans la société et que la langue est trop souvent cantonnée au registre du privé, du cercle familial ou amical ou du village. Sa place tend, selon eux, à décroître dans la société, notamment chez les plus jeunes et chez les femmes, mais les initiatives des médias et des structures extérieures afin de promouvoir la langue sont jugées utiles.

La transmission intergénérationnelle, facteur important de la survie d'une langue, perçue comme essentielle, est indispensable et jouit d'une volonté positive des parents (ou futurs parents) : 55% affirment parler corse et français à leurs enfants, 11% le corse uniquement. Ceux-ci affirmant largement, lorsqu'ils sont locuteurs souhaiter transmettre le corse à leurs enfants, même si dans les faits ¼ des locuteurs n'utiliseront que le français avec ses enfants.

Parmi les propositions formulées par les répondants, celles visant à l'amélioration de l'enseignement et de la formation arrivent en tête (contenu des enseignements, valorisation de l'apprentissage scolaire, bilinguisme scolaire). Concernant les adultes, la création et l'amélioration des dispositifs existants (cours, ateliers), la promotion dans les médias ou encore l'apprentissage à destination des étrangers sont régulièrement cités.

Le réseau Network to Promote Language Diversity (NPLD) vient de présenter une étude comparative des modèles « d'éducation dans la langue », qui met en évidence l'utilité de l'immersion, en s'appuyant sur quatre exemples : le Pays Basque, le Pays de Galles, la Bretagne et l'Irlande. Le verdict est sans appel : l'enseignement par immersion totale est le seul espoir d'avenir pour les langues menacées de disparition, telles que répertoriées par l'UNESCO, et dont fait partie la langue corse. L'étude compare ainsi les résultats obtenus par les enfants selon les modalités de leur scolarisation et la répartition de leur exposition durant le temps scolaire, en classe et hors la classe, entre la langue menacée et la langue officielle dominante. Ainsi en est-il entre basque et espagnol, gallois et anglais, breton et français et gaélique et anglais.

❖ Patrimoine culturel (Nouveau cadre du patrimoine, CDC, 2018)

La Corse possède à ce jour près de 312 édifices et ouvrages relevant du patrimoine architectural protégés au titre des Monuments Historiques, et environ 2 500 objets relevant du patrimoine mobilier. Outre le nombre d'éléments reconnus, inscrits ou classés⁶, la typologie de cette sélection montre la prépondérance du patrimoine religieux. Avec plus de 50 % du bâti, cette situation révèle l'importance artistique et architecturale des couvents, églises et chapelles.

De même, dans le domaine du patrimoine mobilier, sur les 2500 éléments protégés, sur un ensemble estimé entre 20 et 40 000 pièces, il convient de souligner la quasi-exclusivité du patrimoine religieux. La peinture occupe une place importante, vient ensuite l'orfèvrerie, les meubles de sacristie et les textiles dont notamment les chasubles, chapes et bannières de procession. Les protections concernent les éléments les plus remarquables conservés dans les édifices religieux.

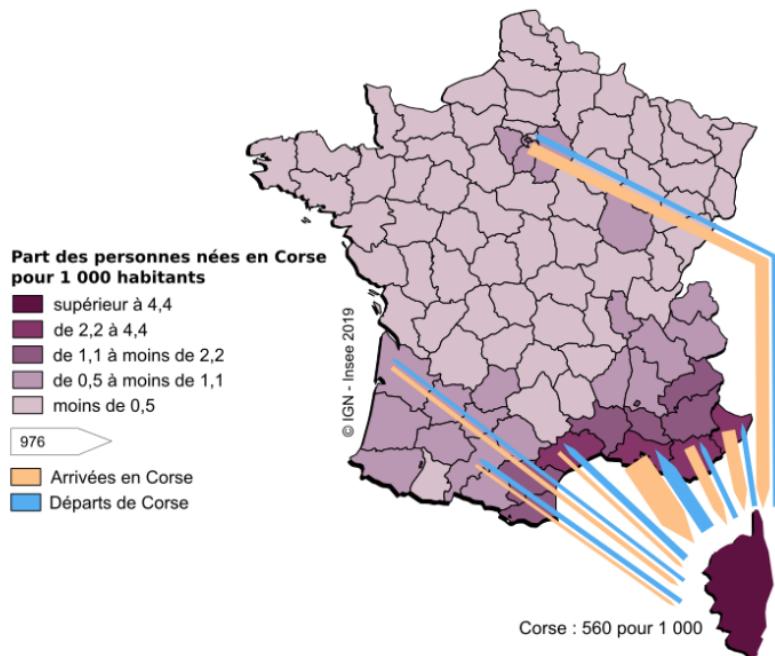
Sont également présentes sur ces « listes officielles », inventaires ou classifications diverses, l'architecture militaire, les citadelles, les tours littorales et les maisons fortes, avec 46 éléments protégés, soit environ 15 % du total. Les sites archéologiques représentent moins de 10 % (29 sites). Les quelque 25 % restant, concernent les ouvrages d'art, 9 ponts dits génois et le viaduc ferroviaire du Vechju et l'architecture civile qui regroupe 54 édifices très divers, comme la devanture du magasin L. N. Mattei à Bastia, une maison-ferme, un moulin hydraulique ou un pénitencier agricole.

⁶ L'inscription est décidée en commission régionale des sites dans sa formation patrimoine et le classement après passage en commission nationale. La dernière liste mise à jour par la DRAC donne 312 Monuments Historiques en Corse et présente la répartition suivante : 136 édifices classés et 176 inscrits.

V. CONNECTIVITES

- Mobilités résidentielles (INSEE, 2020)

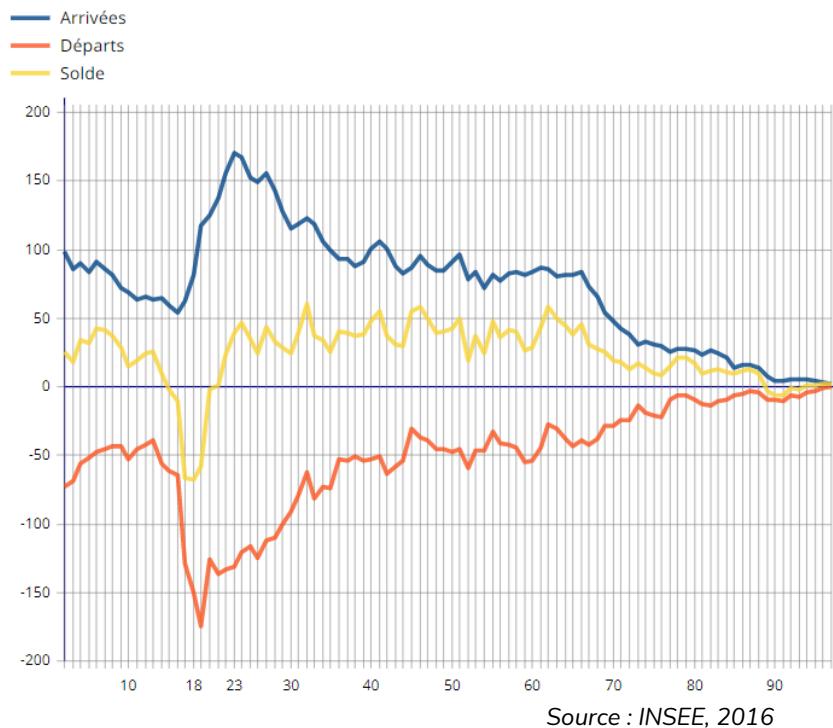
En 2016, 7 100 personnes arrivent dans l'île en provenance d'autres régions françaises alors que 4 800 la quittent. C'est ainsi la région dont le solde migratoire rapporté à la population est le plus élevé, en lien notamment avec des départs peu importants. Ces mouvements de population se font prioritairement avec la région Sud. Les personnes mobiles sont majoritairement des actifs, eux-mêmes essentiellement en emploi. Le secteur administratif, santé, action sociale génère des flux importants. Les étudiants sont la seule catégorie de population dont le solde migratoire est négatif ; les retraités migrent globalement peu, mais l'île est pour eux, une destination attractive.



Signe de l'attractivité régionale, parmi les arrivants, seulement 16 % étaient natifs de la région en 2016 selon l'INSEE, un taux inférieur à la moyenne des régions (23 % des arrivants dans une région en sont natifs). Néanmoins, cette part reste supérieure pour les retraités : 26 % des retraités migrant en Corse y sont nés, contre 20 % en moyenne dans les autres régions. Enfin, reflet des soldes migratoires positifs successifs de la Corse, 44 % des habitants en 2016 ne sont pas nés sur l'île contre 33 % d'habitants non natifs pour la moyenne des régions.

Les actifs sont la 1^{ère} catégorie de population dans les migrations résidentielles. Majoritaires dans les arrivées, ils représentent aussi 60 % du solde (+ 1 360 personnes), ce qui accroît leur part dans la population. En particulier, les personnes en emploi représentent 50 % de la population supplémentaire pour 40 % de la population stable.

Cette prédominance des actifs se retrouve dans la pyramide des âges des migrations résidentielles, avec un pic de départ à 18 ans correspondant aux étudiants, un retour amorcé aux alentours des 25 ans, et une décroissance des flux avec l'âge sur les années suivantes.



Source : INSEE, 2016

- **Desserte maritime**

Le rapport d'activité 2021 de la CCI établit les données suivantes pour la desserte maritime en Corse.

Port de Bastia

- Faisceau national : 60% du trafic global pour s'établir à 885 294 passagers :
 - o 52% pour Toulon
 - o 24% pour Marseille
 - o 23% pour Nice
 - o 1% pour les Croisières
- Faisceau italien : 40% des échanges, soit 593 439 passagers
 - o 53% pour Livourne
 - o 31% pour Savone
 - o 14% pour Gênes
 - o 1% pour Porto-Ferraio
 - o 1% pour Piombino

Le trafic Fret s'élève 2 249 680 tonnes, très largement en lien avec Marseille dans le cadre de la Délégation de Service Public (1 103 346), puis Livourne (421 587 tonnes).

Port d'Ajacciu

- Faisceau national : s'établit à 496 094 passagers (hors croisières)
 - o 25% pour Marseille
 - o 1% pour Nice

- 74% pour Toulon
- Faisceau italien :
 - Porto Torres : plus de 99%
 - Golfo Aranci : moins de 1%

Le fret s'établit à 1 109 958 tonnes en 2021, très largement en lien avec Marseille (81%) puis Toulon (17%).

Port de L'Isula Rossa

- Faisceau national : 95% du trafic global pour s'établir à 342 748 passagers
 - 65% pour Toulon
 - 19% pour Marseille
 - 15% pour Nice
 - 1% pour les Croisières
- Faisceau italien : 5% du trafic
 - 78% pour Savone
 - 17% pour Livourne
 - 5% pour les Croisières

Le trafic Fret s'élève 177 187 tonnes, quasi-exclusivement avec Marseille dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Port de Portivechju

- Faisceau national : 212 835 passagers
 - 50% pour Marseille
 - 3% pour Nice
 - 47% pour Toulon
- Faisceau italien : 21 485 passagers, quasi-exclusivement pour Porto Torres

Le trafic Fret a été de 290 646 tonnes en 2021 (3ème port de Corse) en hausse de 28.68 %.
Le trafic fret du Port de Porto-Vecchio est réalisé à 97% sur Marseille.

Port de Pruprià

Il n'existe qu'une seule ligne reliant Propriano à Marseille dans le cadre de la Délégation de Service Public, s'établissant à 57 809 passagers en 2021 et 79 110 tonnes de fret.

- **Desserte aérienne (CCI Corse, 2021)**

Aéroport de Bastia

Au global, l'aéroport de Bastia a accueilli 1 200 209 passagers en 2021, répartis comme suit :

- Faisceau national : 1 081 420 passagers, soit 90%, sachant que 53% de ce trafic national concerne les lignes sous Obligation de service public (Paris Orly, Marseille et Nice)
- International : 118 789 passagers, soit 10%

Aéroport d'Ajacciu

Au global, l'aéroport d'Ajaccio a accueilli 1 421 091 passagers en 2021, ce qui le positionne en 11^{ème} place des aéroports français et en 1^{ère} place des insulaires :

- Faisceau national : 93% du trafic global, dont 673 607 passagers uniquement pour les lignes sous obligation de service public
- Faisceau international : 7% du trafic global, principalement en lien avec la Suisse, puis la Belgique.

Aéroport de Calvi

Au global, Calvi a accueilli 297 930 passagers en 2021, suivant la répartition suivante :

- Faisceau national : 265 916 passagers, soit 89%, principalement en lien avec Paris Orly, Marseille et Nice (74% du faisceau français)
- Faisceau international : 32 014 passagers, soit 11%, principalement pour l'Allemagne et l'Autriche (39% en tout) puis la Suisse.

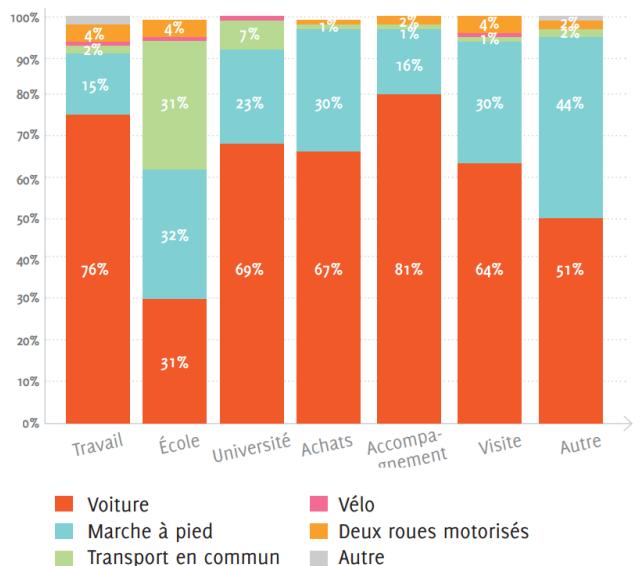
Aéroport de Figari

Au global, 789 721 passagers ont été accueillis à Figari en 2021, il s'agit du 3^{ème} trafic le plus important après Ajaccio et Bastia.

- Faisceau national : 712 000 passagers soit 90%, dont environ 38% sous obligation de service public (Orly, Marseille, Nice)
 - Faisceau international : 77 721 passagers, soit 10% du trafic.
-
- **Usages – Déplacements insulaires (Enquête Déplacements Ville Moyenne, CEREMA-AUE, 2017)**

Une première enquête sur les déplacements insulaires a été conduite entre 2016 et 2017 auprès de 7 450 ménages.

Avec une mobilité moyenne de 3,77 déplacements par jour et par personne et d'une durée moyenne de 20,7 minutes, les Corse se déplacent plus au quotidien que la moyenne nationale (3,1 déplacements par jour d'une durée moyenne de 17,9 minutes).



	Corse 2017	Méditerranée 2008	National 2008
Voiture	66,0%	67,0%	64,8%
Transport en commun	3,2%	5,7%	8,3%
Vélo	0,5%	1,7%	2,7%
Deux roues motorisées	2,5%	4,5%	1,7%
Autre	0,6%	0,3%	0,2%
Marche à pieds	27,2%	20,6%	22,3%

Source : AUE, 2017

Parmi les modes de déplacement routier, la voiture occupe une place prépondérante, et, si les déplacements à pied sont supérieurs à la moyenne nationale, la faiblesse de la pratique du vélo et des transports en commun constitue un important frein au développement des mobilités douces. Plus spécifiquement, le recours aux transports en commun reste marginal, avec seulement 1 % des kilomètres parcourus. En élargissant à tout type de transport en commun (incluant notamment le train), et en étudiant uniquement les transports des ménages corses, cet usage reste limité à 3,2% des km parcourus.

- Consommation énergétique de la mobilité (PPE, 2021)

La hausse de consommation énergétique de +15% en 2003 et 2019 est principalement le fait de la mobilité routière : l'importation de carburant a cru de 12 % entre 2001 et 2018 en GWh (PPE, 2021), alors que la consommation des bâtiments s'est globalement maintenue.

Néanmoins, il apparaît que le parc automobile reste relativement stable malgré la forte augmentation de la population (+25 % entre 2001 et 2019). Cela s'explique par une baisse du taux de motorisation (taux de possession de voiture par habitant) qui se rapproche progressivement de la moyenne nationale. Cette hausse des importations pourrait donc être liée à l'augmentation du kilométrage parcouru, compensant la baisse des consommations unitaires des véhicules sous l'effet des meilleures performances énergétiques des véhicules.

- Connectivité numérique

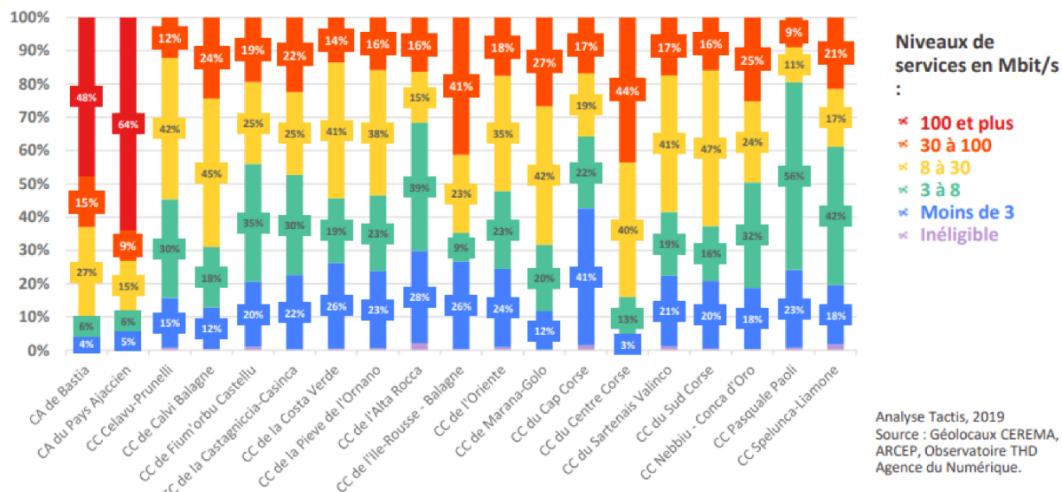
- ❖ Infrastructures numériques

- Connexions filaires

Entre l'île et le continent, cinq câbles sous-marins existent et permettent de raccorder la Corse au réseau internet. Le débit, la performance, et la qualité de service numériques dépendent de ces liaisons.

Sur l'île, deux réseaux de collecte optique existent : le réseau historique d'Orange et le réseau public RHDCor (Réseau à haut débit pour la Corse), mis en œuvre dans le cadre de la DSP Corsica Haut Débit. En 2019, cette connectivité restait inégale sur le territoire, certains EPCI bénéficiant de vitesses de connexion significativement plus importantes :

Niveaux de service par EPCI :



Analyse Tactis, 2019
Source : Géolocaux CEREMA,
ARCEP, Observatoire THD
Agence du Numérique.

Entre 2017 et 2022, la Collectivité de Corse a réalisé plus de 280 km d'infrastructures de fibres optiques supplémentaires et acquis 61 km de réseau optique auprès d'ARTERIA (filiale de RTE mettant à disposition des territoires des câbles de fibre optique) sur les liaisons électriques à haute tension.

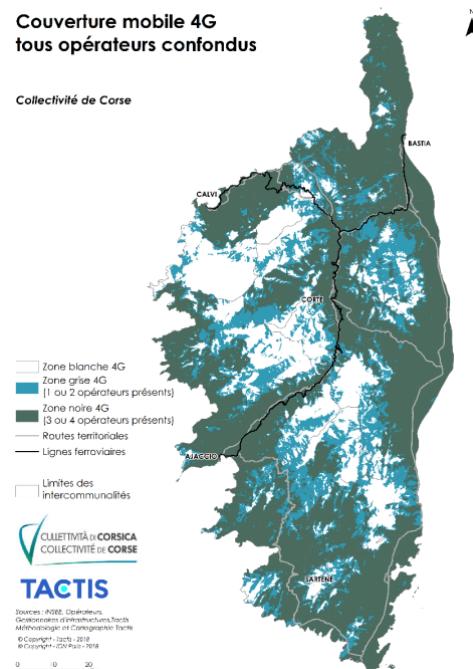
- Connexions mobiles

La carte ci-contre, issue de la plateforme geocorsica exploitée par la CDC, illustre la couverture 4G de la Corse, en classant les zones selon le nombre d'opérateurs qui les couvrent. Si la couverture réseau du territoire a progressé ces dernières années, certaines zones, exclusivement rurales et montagnardes, demeurent blanches, alors que d'autres ne sont couvertes que par un opérateur. Bien que les zones blanches soient peu accessibles et peu habitées, la population corse reste moins connectée que la moyenne nationale, selon l'ARCEP, en 2018 :

- Orange : 96% de la population couverte contre 98% au niveau national
- SFR : 95% de la population couverte contre 98% au niveau national
- Free : 84% de la population contre 92% au niveau national
- Bouygues : 84% de la population contre 98% au niveau national

Couverture mobile 4G tous opérateurs confondus

Collectivité de Corse



Source : geo.numerique.corsica

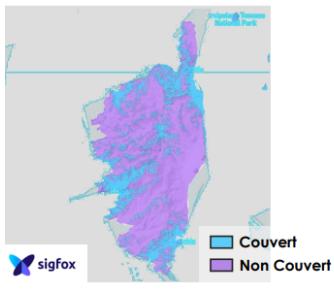
Pour améliorer cette couverture, le New Deal Mobile conclu entre l'Etat et les opérateurs prévoit depuis 2018 un certain nombre de dispositions, tant réglementaires (obligation de couvrir 90% du réseau ferré régional au 31.12.2025) que localisées (les équipes-projet de la Collectivité et de l'Etat font remonter des zones spécifiques à couvrir).

Les opérateurs sont tenus d'assurer la couverture des 3 000 zones ciblées par les collectivités dans toute la France à horizon 2026 (entre 480 et 485 par an).

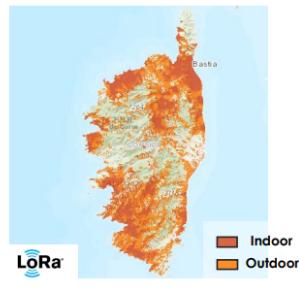
Les sites identifiés doivent être couverts dans un délai de 24 mois maximum une fois arrêtés.

- Réseaux bas débits

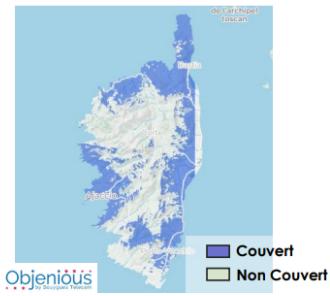
Les réseaux bas débits sont des réseaux sans fil à longue portée et basse consommation, qui sont mis au point spécifiquement pour l'Internet of Things (IoT), qui vise à permettre le fonctionnement des objets connectés. En Corse, deux réseaux sont présents : LoRa par Orange et Objenious, et Sigfox. La couverture de la Corse reste faible, comme illustré ci-dessous :



Source : sigfox.com/en/coverage



Source : orange-business.com/fr/reseau-iot



Source : objenious.com/reseau/

Cette faible couverture constitue un frein à la numérisation du territoire.

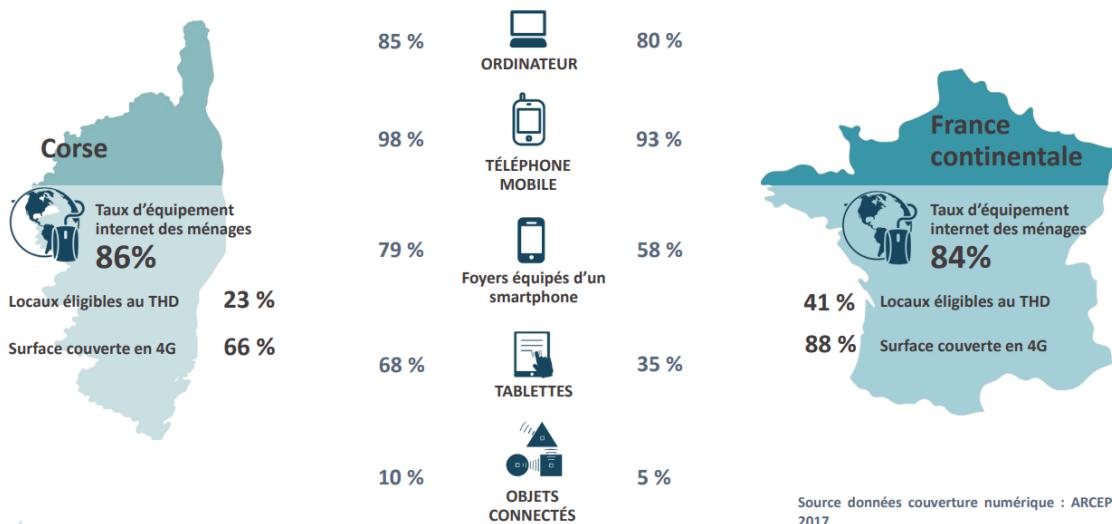
Pour répondre à cet enjeu, la société d'économie mixte SITEC a conçu un réseau privé bas débit avec la société française Kerlink spécialisée en déploiement de réseaux IoT. Ce projet a été effectué dans le cadre du projet de recherche Smart Paesi (Smart Village) au village de Cozzano (300 habitants) mené par l'Université de Corse avec le CNRS. Ce type de réseau privé, qui en l'espèce permet de surveiller en temps réel la chaudière biomasse du village, ses centrales hydroélectriques, une école, ainsi qu'un élevage de porcs en semi-liberté.

Ce type de réseau privé est particulièrement adapté à des environnements particuliers, ruraux et montagneux.

❖ Usages et équipements numériques des ménages

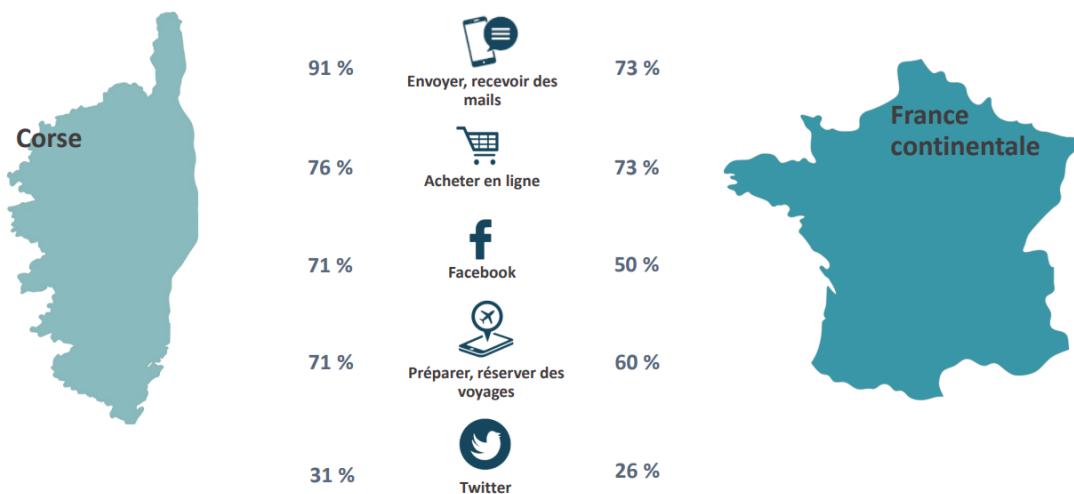
Le niveau d'équipement des ménages corses est supérieur à la moyenne continentale, malgré un revenu médian plus faible.

Données Baromètre du numérique en Corse (2016) : le niveau d'appropriation des TIC en Corse, Collectivité de Corse



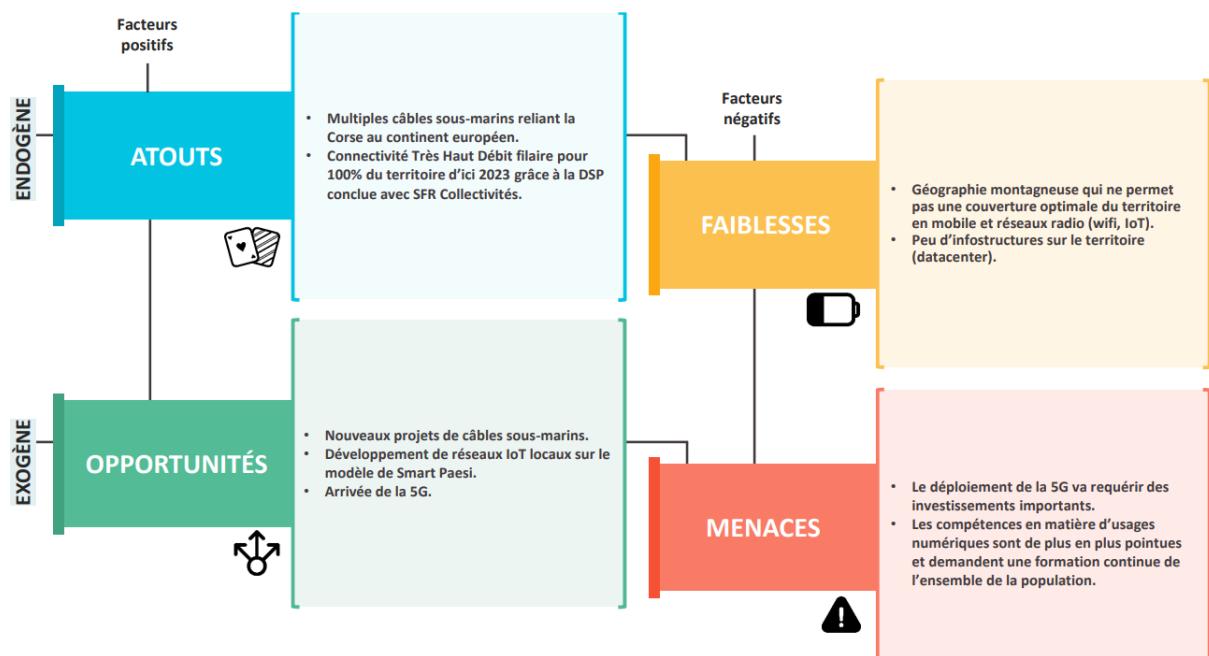
En cohérence avec cet équipement plus important, les usages numériques sont également plus forts, probablement du fait de l'insularité qui contraint au numérique pour de nombreuses démarches :

Données Baromètre du numérique en Corse (2016) : le niveau d'appropriation des TIC en Corse, Collectivité de Corse (Données France 2015)



❖ Analyse « forces, faiblesses, opportunités et menaces » du numérique en Corse, 2019

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Corse adopté en 2022 synthétisait, sous forme de matrice « SWOT » les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire :



Afin d'accélérer la transition numérique de son territoire, les dispositifs suivants ont été mis en place ces dix dernières années :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Corse (SDTAN) : document cadre, il a été adopté par l'Assemblée de Corse pour la première fois en 2012

- En 2018, le New Deal Mobile conclu entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile a ouvert de nouvelles modalités d'une action publique concertée. Cela a permis de limiter les financements publics tout en rattrapant le retard structurel de la Corse en matière de couverture 4G.
- En juin 2018, La Collectivité de Corse attribue (dans le cadre de la délibération AC18/226 du 29 juin 2018) une concession de travaux à Corsica Fibra pour une durée de 30 ans. Cette concession permet de déployer et de commercialiser le très haut débit sur l'ensemble de l'île en complément des déploiements privés. Le contrat établi entre la Collectivité de Corse et XP FIBRE permet d'envisager la construction de 170 000 prises très haut débit (FttH) à horizon 2024 sur la base d'une subvention publique d'un montant de 52 millions d'euros.
- En juin 2022, l'Assemblée de Corse adopté un nouveau SDTAN « smart lsula »

VI. DYNAMIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES

En matière d'aménagement de l'espace, le territoire corse se caractérise par⁷ :

- Un phénomène d'étalement urbain marqué notamment autour des deux grandes agglomérations, Ajaccio et Bastia, qui représentent à elles seules 2/3 de la population. Le phénomène d'étalement urbain concerne aussi les territoires péri-urbains qui se sont développés depuis 30 ans avec des densités relativement faibles (28 hab/km²).
- Des espaces urbanisables souvent très supérieurs aux besoins démographiques. 26% à 63% des zones urbanisables sont mobilisées.
- Une pression foncière importante sur la côte. L'espace à moins de 1 km du rivage concentre 29% de l'urbanisation de l'île mais ne représente que 8% de la superficie régionale.
- Une topographie accidentée qui contraint l'aménagement des espaces (nombreuses maisons isolées) ainsi que le maillage des réseaux de transport, d'eau et d'électricité.
- De ce fait, une fracture entre un littoral très peuplé et un intérieur qui l'est moins mais qui néanmoins connaît une croissance démographique positive.

Exposés dès 2014 par la délibération de l'Assemblée de Corse introduisant le statut de résident, un certain nombre de faits de tension, accentués depuis, pèsent sur l'accès au logement des Corses :

- L'augmentation importante des prix du foncier bâti et non bâti, tant en milieu urbain qu'en milieu rural
- Le développement d'un marché spéculatif

⁷ Analyse des effets du changement climatique en Corse, CEREMA, Mars 2021

- La forte demande extérieure tant en logements qu'en foncier constructible, soutenue par des capacités financières moyennes plus élevées que celles de la population locale
- La forte progression du nombre de résidences secondaires acquises par des particuliers non-résidents
- L'insuffisance de logements permanents
- Les difficultés que rencontre, dans un tel contexte, la population résidente pour accéder à un logement principal
- Une concurrence foncière défavorable à l'activité agricole
- Un sentiment de dépossession de la population au regard de cet état de fait

Ces états de fait, tels qu'exposés en 2014, n'ont eu de cesse de s'accentuer, notamment sous l'effet de deux tendances lourdes :

- La concentration des populations en zone urbaine (Bastia et Aiacciu)
- Le tourisme, dans son expression de masse et saisonnière (Mikulić et al., 2021), qui impacte notamment les régions de Portivechju et la Balagna

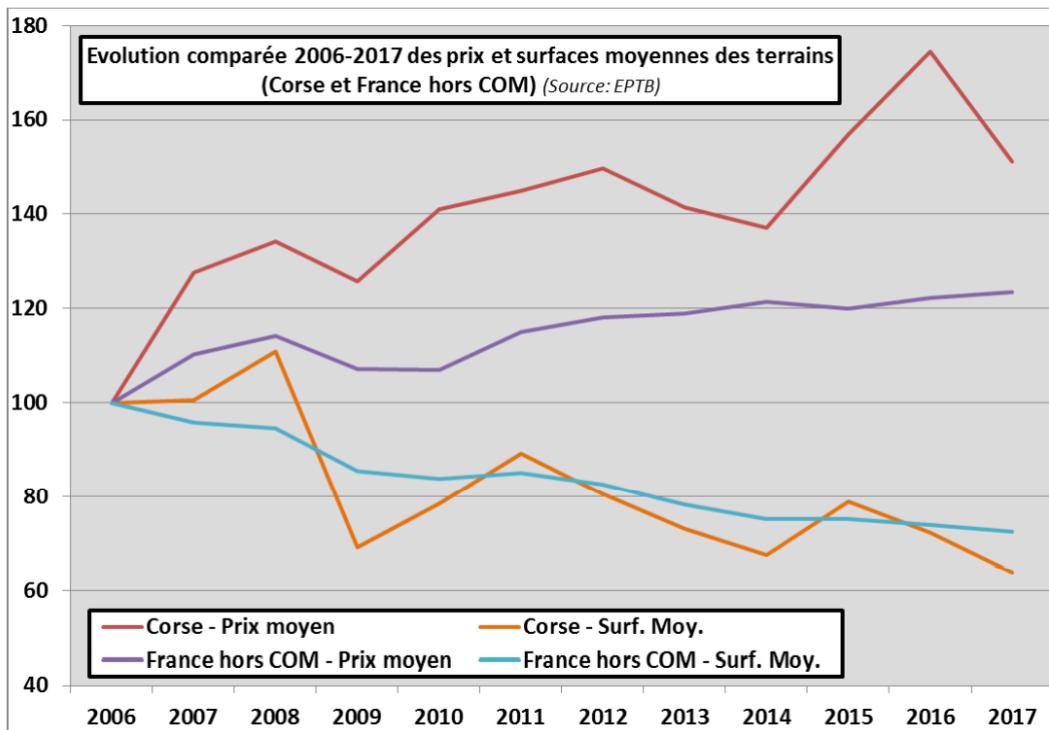
- **Marché foncier (Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers en Corse, AUE 2019)**

Le marché foncier corse est très dynamique, en valeur comme en proportion, comme le montre le tableau ci-dessous.

Année	Nombre de mutations	Mutations en M€	PIB Corse en M€	Rapport entre marché foncier et immobilier et PIB
2010	6 916	1 166	7 924	14,7 %
2014	5 995	1 040	8 592	12,1 %
2017	8 097	1 651	9 230	17,9 %

Alors que **les mutations à titre onéreux (en M d'euros) augmentent de près de 42 % entre 2010 et 2017, le PIB lui se limite à une progression de 17 %**. L'activité d'intermédiation immobilière et des secteurs associés augmente donc nettement plus vite que l'activité économique générale de l'île.

Cette augmentation subit également un fort effet prix, puisqu'entre 2006 et 2017 pour la France, la surface moyenne des terrains a diminué d'environ - 28 % pendant que le prix moyen augmentait de + 23 %. En Corse, sur la même période, ces chiffres sont respectivement de - 36% et de + 51%.

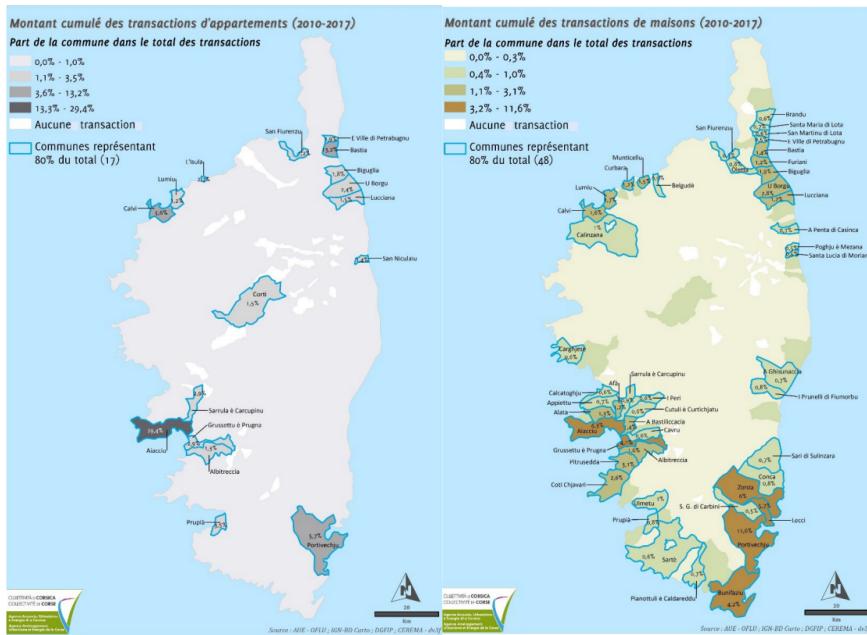


On constate donc un double effet : une augmentation du prix au m² des terrains⁸, qui a entraîné une baisse de la surface moyenne des terrains. Cette augmentation des prix est significativement plus rapide pour le foncier que pour le bâti (+36% sur le bâti en Corse contre +35% en France).

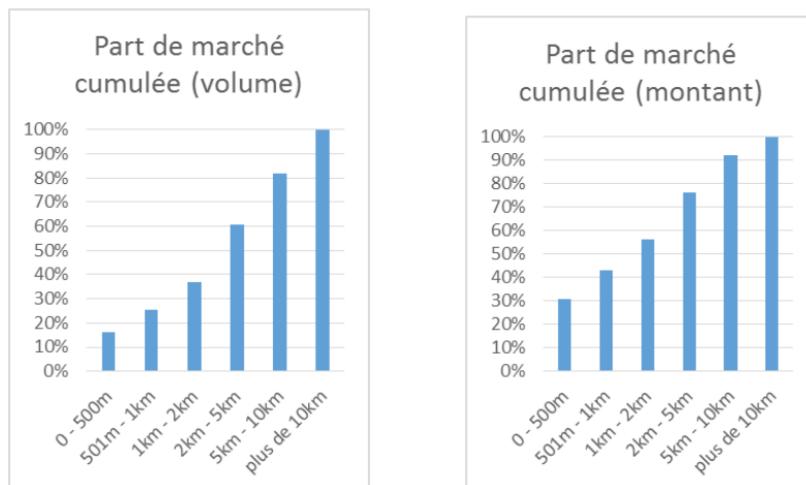
Les analyses qui suivent portent pour la période 2010-2017 sur un peu moins de 21 000 ventes de maisons et d'appartements représentant un total sur 8 ans d'environ 6,6 milliards d'euros :

- Pour les maisons, le marché total pris en compte représente un montant cumulé pour la période 2010-2017 de près de 2,8 milliards d'euros. **48 communes assurent 80 % des ventes.** Elles sont en premier lieu situées dans la région ajaccienne, l'Extrême Sud, le littoral de la Balagna et la région bastiaise.
- Pour les appartements, le marché considéré sur la même période (2010-2017) représente un montant total de plus de 3,8 milliards d'euros, **17 communes concentrent 80 % des transactions.** A elle seule, la ville d'Ajaccio en représente plus de 29 %.

⁸ En France, le prix moyen au m² d'un terrain à bâtir a augmenté en moyenne de 68 % entre 2006 et 2017, passant de 46 €/m² à 82 €/m², durant la même période en Corse, les prix sont passés de 34 €/m² à 81 €/m², soit une augmentation de + 138 %

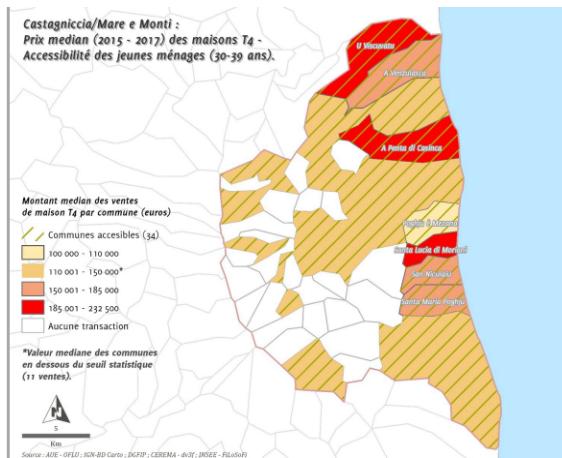


Ces deux effets ont pour point commun de mettre sous tension les zones littorales, qui cumulent intérêt économique pour les résidents et touristique pour les non-résidents, comme l'illustre la variation des parts de marché selon la distance à la mer : en montant cumulé, la zone comprise entre 0 et 5 km de la mer concentre à elle seule 60 % des ventes en nombre et près de 80 % en valeur. C'est ce que montrent les deux diagrammes ci-dessous.



- Accessibilité des marchés**

L'étude de l'AUE communiquée en 2019 met en regard le prix d'accès au logement (en l'occurrence aux maisons individuelles) et le revenu médian des ménages résidents. Cette analyse vise à extraire des communes dites « non accessibles », c'est-à-dire pour lesquelles les habitants, compte tenu de leur revenu, des taux d'intérêt, et du prix médian, ne peuvent accéder à la propriété d'une maison. **Il est clair à la lecture de l'étude que les communes non-accessibles se situent principalement (i) sur le littoral (ii) proche d'une zone touristique (toutes les communes sont accessibles en Castagniccia Mare e Monti, alors que presque aucune ne le sont en Pays de Balagne).** L'effet est accentué lorsque la zone touristique, de littoral, se trouve également proche d'un bassin d'emploi (Bastia, Ajaccio). Voici quelques exemples :



L'approche décrite ci-dessus confirme que la proximité du littoral rend l'accessibilité à la propriété bâtie pour les jeunes ménages plus difficile. Les communes, qualifiées de « non accessibles » dans l'étude de l'AUE, sont toutes situées sur le littoral ou à proximité immédiate. D'autre part, à l'exception de l'Ouest Corse pour lequel l'absence de données détaillées en matière de revenus rend les conclusions moins robustes, ce sont les territoires les plus urbanisés ou les plus touristiques qui présentent les taux de communes « non-accessibles » les plus élevés : Pays Ajaccien, Pays de Balagne, Extrême Sud-Alta Rocca, Pays Bastiais. On doit également constater une différence importante entre le prix médian le plus petit et le plus grand. Alors que dans le Centre Corse le prix médian d'une maison T4 est de l'ordre de 127 950 euros, il s'élève dans le Pays Ajaccien à près de 350 500 euros. Le revenu médian des ménages est pourtant, lui, relativement constant en Corse. Un élément de plus à l'appui de la nécessité d'une approche différenciée de la problématique selon les territoires.

- Résidences secondaires

En 2017 (INSEE), les résidences secondaires en Corse représentaient 28,8 % du parc de logement, un taux trois fois plus élevé que la moyenne du territoire national (9,7 %). Seul le département des Hautes-Alpes a un taux supérieur (35,6 %) tandis que la Savoie, les Alpes de Haute-Provence et la Lozère affichent quant à elles des taux similaires.

En 2019, ce taux semblait avoir fortement progressé à 40% selon les données de l'INSEE ci-dessous, retravaillées par la Banque des territoires. De fait, cela a été souligné dans le cadre des auditions du Rapport de JF Acquaviva à l'Assemblée nationale, le nombre de résidences secondaires a augmenté beaucoup plus rapidement (+ 54 % en 20 ans) que celui des résidences principales (+ 40 % en 20 ans) et certaines communes comme Portivechju ou Bonifaziu comptent d'ores et déjà une majorité de résidences secondaires.

→ Chiffres sur le parc de logements en 2019

	Nombre de logements	Nombre de résidences principales	Taux de logements sociaux*	Taux de logements vacants*	Taux de logements individuels	Moyenne annuelle de la construction neuve sur 10 ans	Construction en 2019
Dépt. Corse-du-Sud	120 567	69 342	9 %	2,7 %	52 %	2 482	2 288
Haute-Corse	132 077	80 642	11 %	3,4 %	51 %	2 299	2 302
Corse	252 644	149 985	10 %	3,1 %	51 %	4 781	4 590
France métropolitaine	35 309 850	28 999 669	17 %	8,1 %	55 %	404 059	415 727
CA du Pays Ajaccien	43 314	37 013	13 %	2,9 %	25 %	850	781
CA de Bastia	28 413	26 397	21 %	3,5 %	20 %	401	232
CC du Sud Corse	22 436	9 219	10 %	0,9 %	68 %	572	531
CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravo	14 277	5 918	1 %	3,3 %	69 %	345	261
CC de Calvi Balagne	13 511	5 426	9 %	6,4 %	60 %	220	217
CC de Marana-Golo	13 208	9 999	7 %	2,8 %	48 %	436	646
CC de l'Île-Rousse - Balagne	11 866	5 049	3 %	2,9 %	53 %	203	217
CC de l'Alta Rocca	11 744	4 000	4 %	2,6 %	73 %	314	422
8 principaux EPCI	158 769	103 021	11 %	3 %	45 %	3 341	3 307

Source : Insee, SDES Sit@del2, calculs Banque des Territoires

Cet accroissement du taux de résidences secondaires pourrait avoir deux sources :

- Une locale : la tendance à la concentration du travail et de l'activité en zone urbaine, qui implique que les résidents corses vivent de moins en moins dans les zones rurales, tout en conservant la propriété des maisons
- Une extérieure : l'intensification du tourisme qui (i) stimule l'achat de résidences comme résidences secondaires (ii) accroît la rentabilité de l'investissement locatif saisonnier hors du cadre de la résidence hôtelière.

Sur cette articulation local/extérieur : **37 % de ces résidences secondaires sont détenues par des résidents corses, 55 % par des personnes résidant en France hors Corse, et 8 % par des personnes résidant à l'étranger.** Ces deux dernières catégories font souvent l'objet de locations saisonnières qui font concurrence aux acteurs professionnels du logement touristique.

VII. CAPITAL ENVIRONNEMENTAL, RESSOURCES ET VULNERABILITE

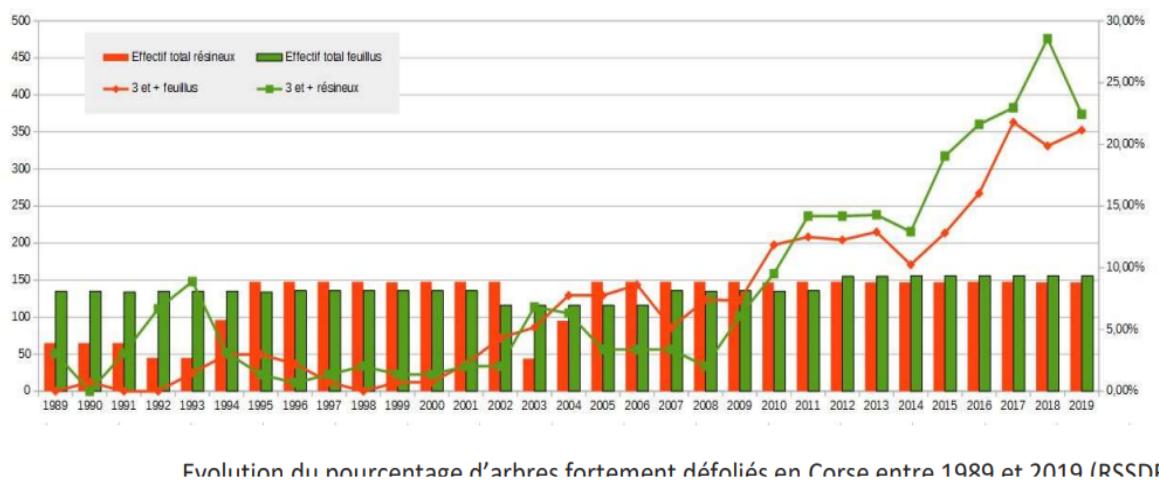
- Forêts et végétalisation

- ❖ Etat des lieux (CEREMA, 2021)

On compte en Corse 550 000 hectares de forêt répartis comme suit :

- 400 000 ha de forêt privée
- 150 000 ha de forêt publique dont 50 000 ha appartenant à la collectivité de Corse et 100 000 ha de forêt communale

L'essence dominante est le chêne vert. Les résineux sont trouvés essentiellement en forêt publique, le chêne liège et le châtaigner surtout dans les forêts privées. En cas de sécheresse, comme la Corse a connu durant l'été 2017, une forte mortalité des arbres est constatée.



❖ Impact de la réduction des milieux ouverts en montagne (Profil environnemental de la Corse, 2020)

Les paysages ont depuis longtemps été façonnés par les pratiques culturales et pastorales. La régression de ces pratiques laisse à penser que les surfaces boisées continueront de progresser au cours des prochaines années. Mais cette tendance peut néanmoins se révéler localement préoccupante à certains points de vue :

- Sur le plan économique : accélération de la désertification, perte de potentialité touristique
- Sur le plan écologique : régression de certaines espèces liées aux milieux ouverts sous l'effet de la progression du maquis, de la diminution du pastoralisme (gypaète, plantes alticoles, etc..) en matière de biodiversité d'insectes (qui représentent 70% de la biodiversité terrestre).
- Sur le plan des risques naturels : augmentation de la sensibilité au feu, biomasse inflammable et disparition des discontinuités
- Sur le plan social : effacement du tissu social de proximité entraînant la dégradation et la fermeture paysagère avec une diminution de l'accessibilité

Néanmoins la présence d'un couvert forestier constitue un atout majeur en Méditerranée. Elle permet de protéger les ressources en eau et de lutter contre l'érosion. Atout par ailleurs incontestable pour tamponner les effets des températures extrêmes face aux changements globaux.

❖ Des villes, villages et jardins à végétaliser (Profil environnemental de la Corse, OEC, 2020)

Compte tenu de la proximité avec les milieux naturels du tissu urbain, ces milieux sont marqués par la présence d'espèces communes, qui sont de bons indicateurs de l'état de la biodiversité dans les zones proches : pollinisateurs, coccinelles, ... En outre, la végétation apporte fraîcheur en été, améliore le cadre de vie, et constitue un vecteur d'adaptation au changement climatique en réduisant l'installation d'ilots de chaleur urbain. Les villages tout particulièrement revêtent également un enjeu de traitement des espèces exotiques envahissantes (EEE). Celles-ci provoquent des nuisances sur l'environnement par prolifération qui entraîne une diminution de la biodiversité indigène, sur la santé (moustique tigre, allergies, ...) et sur les activités humaines (agriculture, gestion de l'eau, pêche...). La Corse compte 10 espèces végétales et 3 espèces animales parmi les 66 EEE reconnues comme préoccupantes par l'Union Européenne en 2016 (règlement d'exécution 2016/1141).

- **Biodiversité et adaptation au changement climatique**

- ❖ **Effets sur la biodiversité**

Les effets sur la biodiversité s'expliquent par l'influence que peuvent avoir les paramètres physicochimiques sur les milieux naturels (biotopes). Ceux-ci peuvent être classés en cinq grandes catégories comme suit :

Causes	Effets sur les paramètres physico-chimiques	Effets sur les milieux		
		Milieu marin	Cours d'eau	Milieu terrestre
Augmentation de la température	Augmentation du niveau marin	x		x
	Augmentation de la température de l'eau (eau de mer ou eau douce)	x	x	
	Augmentation de la température de l'air			x
	Assèchement		x	x
Augmentation de la concentration en CO ₂ dans l'atmosphère	Acidification de l'eau de mer	x		

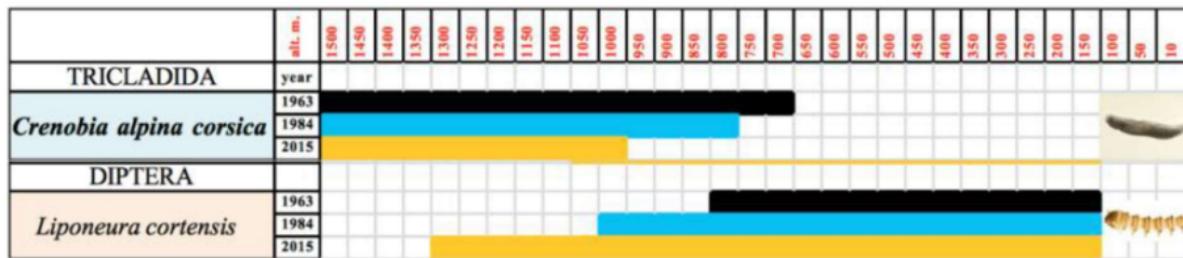
- Milieu marin: les études indiquent que l'augmentation de la température atmosphérique combinée à une diminution de l'intensité des vents induisent une augmentation de la température de l'eau de mer. D'après les mesures effectuées, la tendance serait de +0,7°C sur 35 ans.

Posidonies: Une augmentation de la mortalité des herbiers de Posidonie est constatée, provoquée par l'augmentation du niveau marin, qui augmente la profondeur des Posidonies et réduit la quantité de lumière dont elles jouissent. Cette réduction de la prairie a deux conséquences (i) une réduction de la capacité de stockage de carbone, problématique en matière d'atténuation du changement climatique (ii) ainsi que la disparition d'habitats pour les animaux aquatiques qui impacte leur cycle de vie et conditions de survie.

Formations bio-construites: l'augmentation du niveau de la mer (baisse de lumière), de sa température (nécrosions) et de son acidité (baisse de disponibilité du carbonate de calcium) impacte ces formations. A titre d'exemple, dans la réserve de Scandola, a été observée une forte mortalité du corail rouge depuis 2003 –70%.

Apparition d'espèces thermophiles, non indigènes et invasives: l'apparition de nouvelles espèces a été constatée depuis les années 80 : Girelle paon dans la baie de Calvi, puis à Scandola, dont l'aire de répartition a augmenté de 1000 km sous l'effet des hausses de températures, Barracuda, Mérou ou crabe bleu.

- Eau douce : à l'échelle nationale, l'étude Explore 2070 menée entre 2010 et 2012, a montré une augmentation de 1,6°C de l'eau (moyenne annuelle), une baisse des débits moyens annuels de 10 à 40 %, et une précocité des étiages avec une baisse de leurs débits jusqu'à 60%. Ces deux facteurs (température et débit) impactent le comportement des espèces, leur capacité de reproduction et leur aire de répartition. Les espèces ont tendance à remonter les cours d'eau, menaçant par cette migration les espèces déjà présentes en amont. Le graphique ci-dessous illustre cette migration pour deux espèces aquatiques endémiques corses entre 1963 et 2015



- Biodiversité terrestre : de manière générale, les milieux auront tendance à s'assécher et ces effets seront notamment visibles sur les zones humides et les forêts, affectant la faune et la flore :
 - o Accroissement du risque d'incendie
 - o Manque d'eau portant atteinte à la flore (environ 30% du couvert végétal dans la réserve de Scandola est mort sans qu'il ne puisse repartir à cause du manque d'eau)⁹
 - o Modification des températures : de nombreuses espèces nécessitent une durée prolongée de températures basses en période hivernale afin de permettre par la suite la floraison (période de vernalisation). Les phases de développement dépendent largement de l'accumulation de « quantités de chaleur ». Le réchauffement entraîne à la fois un allongement de la saison de végétation et donc une croissance plus précoce et plus longue. Cependant, les températures hivernales devenant de plus en plus élevées, on peut s'attendre à ce que le nombre de jours de froids indispensables à la vernalisation des bourgeons ait augmenté.

Ces effets auraient également¹⁰ pour conséquence de développer les surfaces de maquis (adaptées à la sécheresse) au détriment des surfaces boisées.

⁹ Rapport « L'assemblée de Corse déclare l'urgence climatique et écologique » janvier 2020

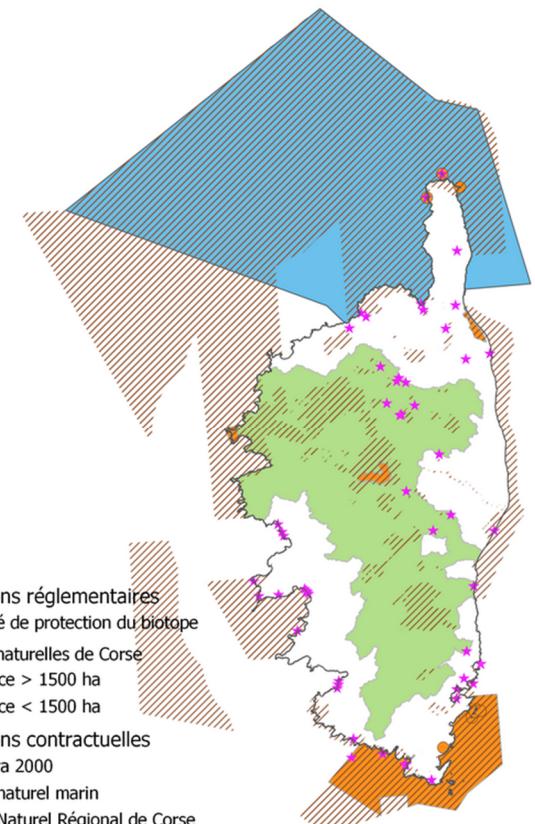
¹⁰ Emmanuel Garbolino, Valérie Sanseverino-Godfrin et Guillermo Hinojos-Mendoza, « Effets probables du réchauffement climatique sur le risque d'incendie de forêt en Corse et application du dispositif juridique de prévention », Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 812, mis en ligne le 24 mars 2017, consulté le 28 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/28006> ; DOI : 10.4000/cybergeo.28006

Par ailleurs, comme vu pour les animaux évoluant en eau douce, les espèces végétales tendraient à entraîner une migration des étages de végétation vers des couches plus hautes.

❖ Cadres réglementaires en matière de biodiversité (OEC, 2020)

La biodiversité a été intégrée dans un certain nombre de documents de planification de l'aménagement du territoire :

- Le Plan d'aménagement durable de Corse (PADDUC) : une des orientations réglementaires du PADDUC opposable depuis le 2 octobre 2015 est de protéger les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et des équilibres biologiques, notamment par la définition et la protection des trames vertes et bleues et des espaces remarquables et caractéristiques du littoral.
- Le Schéma régional d'aménagement des forêts (SRA) et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- Le Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux de Corse (SDAGE)
- Le Plan d'action pour le milieu marin (PAMN)
- La constitution du réseau Natura 2000
- Le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate



Sources : MEEM (CGDD/SDES), MNHN

• Incendies et submersion marine

❖ Incendie et secours (CEREMA, 2021)

Par définition, le feu de forêt est un incendie qui a atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis d'une superficie d'au moins 1 hectare d'un seul tenant (et ce quelle que soit la superficie parcourue). Le terme "atteint" sous-entend qu'une partie au moins des arbres ou arbustes a été détruite. Il est difficile d'observer une tendance actuelle à l'augmentation des surfaces incendiées, qui serait due au changement climatique. En effet, on observe plutôt une

tendance globale à la baisse de la superficie parcourue par les feux de forêt depuis 2003, traduisant une maîtrise croissante des feux de forêts en Corse et/ou une meilleure prévention.

Cependant, Lucille Rossi, responsable scientifique d'une équipe de recherche dédiée aux feux de végétation affirme l'existence d'une corrélation entre l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies et le changement climatique : les phénomènes d'incendies reviennent de plus en plus fréquemment depuis 2004. Plusieurs facteurs doivent être réunis pour qu'un incendie se déclare :

- La déshydratation de la végétation due à une chaleur persistante ;
- Un taux d'humidité atmosphérique bas ;
- Du vent (en Haute-Corse, 30% des grands feux surviennent par vent fort à violent) ;
- Un facteur déclencheur, anthropique ou naturel. L'indice « feux de forêts météorologique », calculé par Météo France à partir de données de température, d'humidité de l'air, de vitesse du vent et de précipitations, rend ainsi compte de la fréquence de ces conditions. En s'intéressant à la surface du territoire régional où cet indice a dépassé la valeur de sensibilité plus d'un mois dans l'année, la moyenne décennale fait apparaître une accentuation de ce risque depuis les années 80.



Pourcentage annuel de la surface régionale touchée par des conditions propices aux départs de feux de forêts (IFM>20 pendant plus d'un mois) (Source : données Météo France)

On peut donc avancer qu'avec le changement climatique, les peuplements forestiers pourront être plus vulnérables aux feux de forêts. En effet, la réduction de la teneur en eau des arbres en situation de stress hydrique rend la végétation plus inflammable, de même que dans une moindre mesure la biomasse au sol liée aux dépérissements. L'augmentation des surfaces en maquis dense causée par la déprise agricole favorise également le risque d'incendies. Le Centre de recherche sur les risques et les crises de Mines ParisTech a développé une méthode pour évaluer les risques d'incendie en Corse. La répartition potentielle des plantes principalement impliquées dans les incendies de forêt (espèces thermophiles et xérophiles) est estimée selon le climat actuel et futur (2100) : cela montre une progression moyenne de ces végétaux sur près de 300 m d'altitude, augmentant ainsi les surfaces exposées. L'augmentation de la sécheresse des sols et de la température favorisera en effet les espèces

xérophiles et héliophiles. Les espèces ligneuses basses devraient également progresser, une couverture arbustive se développerait, augmentant également le risque incendie.

❖ Submersion marine (CEREMA, 2021)

La Corse compte environ un millier de kilomètres de linéaire côtier. La population et les activités économiques se concentrent essentiellement sur la façade littorale de l'île. Aussi, l'impact majeur de l'élévation du niveau de la mer sera particulièrement visible sur le littoral, les ports et les estuaires.

Le changement climatique aura d'abord un effet significatif sur la fréquence des submersions marines. Les événements de submersion rares deviendront récurrents. Les interactions entre niveau marin et épisodes pluvieux seront observés plus souvent dans les zones basses. Deux types de submersions marines pourront être aggravés : les submersions permanentes des zones basses et les submersions temporaires.

En faibles profondeurs, du fait du déferlement bathymétrique, la profondeur impose la hauteur maximale des vagues. Sans même qu'il y ait une modification du régime des tempêtes, avec l'élévation du niveau de la mer, les digues côtières seront exposées à des vagues dont la hauteur sera plus grande que la valeur de dimensionnement initiale. L'augmentation de la hauteur des vagues et la montée du niveau marin provoqueront de manière conjuguée une augmentation significative des dommages aux ouvrages ainsi que des débits de franchissements. Le recul du trait de côte sera accentué dans certaines régions par la montée du niveau marin. Les plages de poche pourront voir leur surface exploitable pour le tourisme se réduire voire disparaître. De même de plus fortes intrusions salines dans les aquifères côtiers pourront être observées et limiter leur exploitation. Il est clair désormais que les actions d'atténuation du changement climatique ne suffiront pas et que les communautés littorales ainsi que les gestionnaires d'infrastructures devront rapidement s'adapter au changement climatique.

D'après les simulations des impacts de l'élévation du niveau marin par l'agence européenne de l'environnement, la population touchée depuis Bastia jusqu'à Aleria, pourrait atteindre 32 603 personnes en cas d'un mètre d'élévation du niveau marin à 36 900 personnes en cas de 6 m d'élévation.

Des risques littoraux de submersion marine sont identifiés sur la Plaine orientale et en quelques points en fond de baie du littoral rocheux, notamment sur la façade occidentale. La tempête du 27 et 28 novembre 2008 est un événement majeur qui a affecté la Plaine orientale de la Corse. Sur le littoral de la Plaine orientale, de Bastia à Solenzara, une étude de caractérisation des impacts des tempêtes, notamment en termes de submersion marine, a été réalisée par le BRGM, en partenariat avec l'OEC et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. En partenariat avec la DDTM de Haute-Corse, l'étude a été étendue par la suite au reste du département de la Haute-Corse, soit de Bastia à Galéria, en englobant ainsi les

plages de poche caractéristiques de la côte rocheuse. En 2014, a été réalisé un Atlas des zones submersibles (AZS) à l'échelle du littoral corse. En 2016, une évaluation de l'aléa submersion marine a été lancée sur le littoral des communes allant de Zonza à une partie de Bonifaziu. L'hypothèse retenue pour la remontée du niveau marin est celle d'une augmentation du niveau marin égale à 60 cm à l'horizon 2100 (sur la base de l'hypothèse « pessimiste » de 2010 de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, ONERC). Le niveau marin de référence pour les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) est porté par l'Etat à + 2 m aujourd'hui et à + 2,60 m à l'horizon 2100 [3]. L'hypothèse + 60 cm en 2100 est dépassée et apparaît désormais plutôt comme une hypothèse optimiste.

L'indicateur présenté ci-dessous est calculé sur une emprise potentielle d'inondations extrêmes, appelée l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) par submersion marine. Cette enveloppe regroupe les données des crues historiques, les crues centennales modélisées et des données issues de la géologie et de la topographie. Elle prend en compte les inondations par submersions marines et les inondations par rupture d'ouvrages de protection contre les submersions marines (l'efficacité de ces ouvrages n'est pas prise en compte). Le sur-aléa en cas de rupture d'ouvrage n'est pas considéré, de même que les tsunamis et l'érosion du trait de côte. L'indicateur donne le pourcentage de la population de chaque commune située en zone potentiellement inondable, l'emprise par commune des habitats de plain-pied et le nombre d'entreprises concernées. D'après ces données, en 2017, 4,8% de la population des communes littorales en Haute-Corse est exposée à l'EAIP

submersion marine, et 3,7% en Corse du sud. Cela concerne une surface totale de bâtiments de 728 635 m² (34% en Corse du Sud) ; et 20 651 entreprises au total sur les 36 300 environ que compte l'île, soit 57% des entreprises corses (10 677 en haute Corse, 9 974 en Corse du sud).



Carte de la population communale présente dans l'EAIP submersion marine (Source : Géorisques)

• Eau

❖ Caractéristiques du bassin (Acqua nostra 2050 et INSEE, 2020)

La Corse se distingue largement des autres îles de Méditerranée par ses spécificités découlant de ses caractéristiques générales :

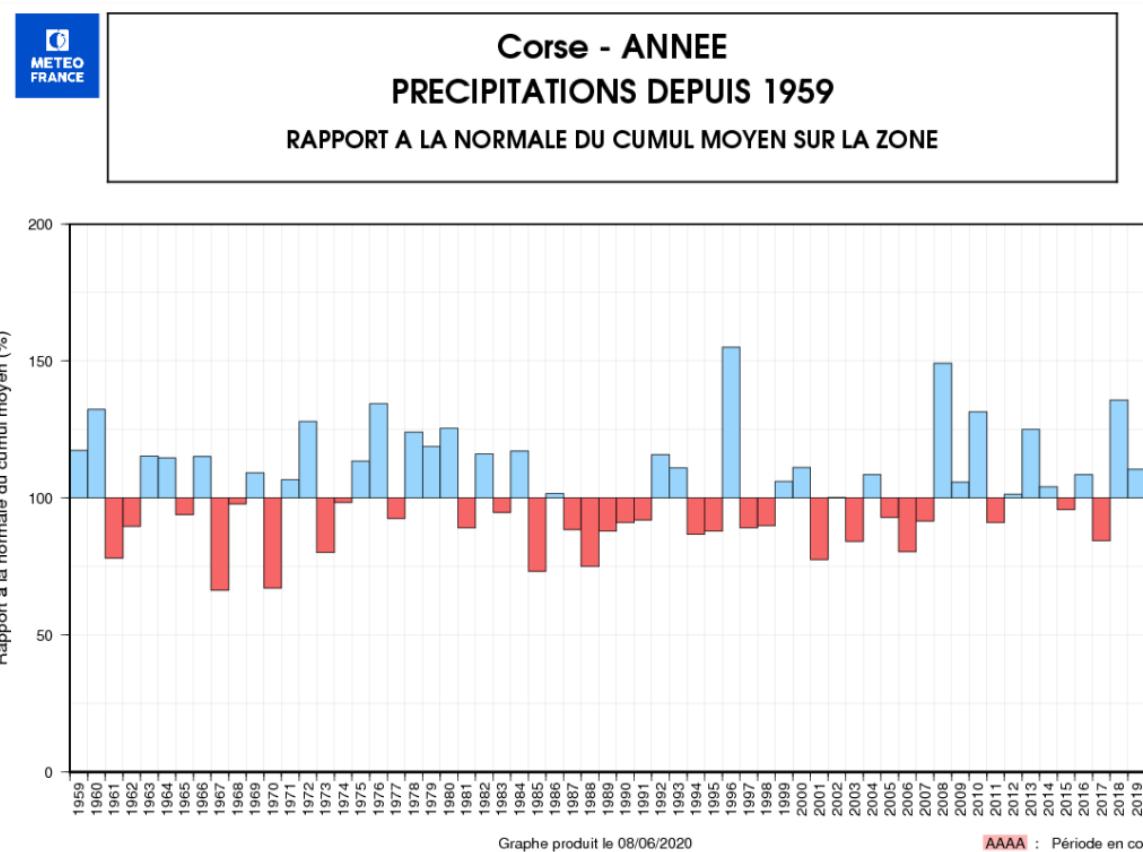
- une pluviométrie importante (plus de 900 mm par an soit potentiellement 8 milliards de m³ d'eau) mais présentant une hétérogénéité spatiale et temporelle ;

- une forte variabilité des débits des cours d'eau entre des maximums, faisant suite à des épisodes de pluies intenses, et des étiages qui tendent à se prolonger au-delà de la période estivale ;
- un cadre montagnard avec des altitudes élevées, des fortes pentes induisant des régimes hydrauliques torrentiels violents et soudains lors des épisodes de crues ;
- une large exposition au vent et un ensoleillement important, facteurs favorables à une forte évapotranspiration.

En 2019, un volume de 838 millions de m³ d'eau a été prélevé en Corse, soit légèrement moins que la moyenne sur les cinq années précédentes (898 millions de m³). Cela représente environ un dixième du volume moyen des précipitations (8 milliards de m³ en moyenne annuelle, soit 900 L/m² avec de fortes variations interannuelles et géographiques) sans compter la ressource issue des nappes souterraines.

En région, 87 % de ce volume d'eau est utilisé pour la production d'énergie contre 95 % en France métropolitaine, puis rendu au milieu naturel. Les barrages hydro-électriques insulaires sont concentrés sur huit communes. Hors énergie, 105 millions de m³ sont prélevés, dont les trois quarts dans les eaux superficielles, et utilisés pour l'irrigation (53 %) et l'alimentation en eau potable (43 %). Cela représente 1,3 % du volume moyen de précipitations utiles.

La variabilité dans le temps des précipitations est importante à l'échelle interannuelle. En d'autres termes, les quantités de pluies annuelles sont très variables d'une année sur l'autre.



Le diagnostic réalisé dans le cadre d'Acqua Nostra 2050 peut se résumer en 4 enjeux majeurs :

- **Hausse des températures** : Bastia/Aiacciu : +1.6°C températures normales entre 1950 et 1981 et températures normales entre 1981 et 2010
- **Baisse des précipitations** : diminution de la pluie efficace de 20% et répartition de plus en plus différenciée à l'année
- **Augmentation de l'évapotranspiration** : besoins plus importants en période estivale, et élargissement des périodes d'irrigation
- **Baisse des débits moyens des cours d'eau** : -18% depuis le début des années 80 et jusqu'à -40% prévu à l'horizon 2070

❖ Qualité de l'eau (INSEE, 2020)

La qualité de l'eau ou son état écologique découle des éléments de qualité physico-chimique (bilan de l'oxygène, température, nutriments, acidification, polluants spécifiques) et biologiques (invertébrés benthiques, diatomées, macrophytes, poissons).

Les cours d'eaux sont en meilleur état écologique sur le bassin de Corse que sur le bassin Rhône-Méditerranée. Parmi les 22 cours d'eau contrôlés en 2020 en Corse, 18 % sont en très bon état écologique, 68 % en bon état (figure 3). Aucun n'est en état médiocre ou en mauvais état.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, 27 % d'entre eux sont en bon état écologique, 50 % sont dans un état moyen, 17 % sont dans un état médiocre et 5 % en très mauvais état. Mais surtout, la qualité générale s'améliore sur l'île ces cinq dernières années avec une part des cours d'eau en état écologique moyen qui diminue au profit des bons ou des très bons états. Par ailleurs, parmi les 223 points d'eau de baignade testés, 186 sont d'excellente qualité (figure 4).

La qualité de l'eau de mer est excellente : sur les 170 sites, 95 % ont révélé une excellente qualité et 4 % une bonne qualité des eaux.

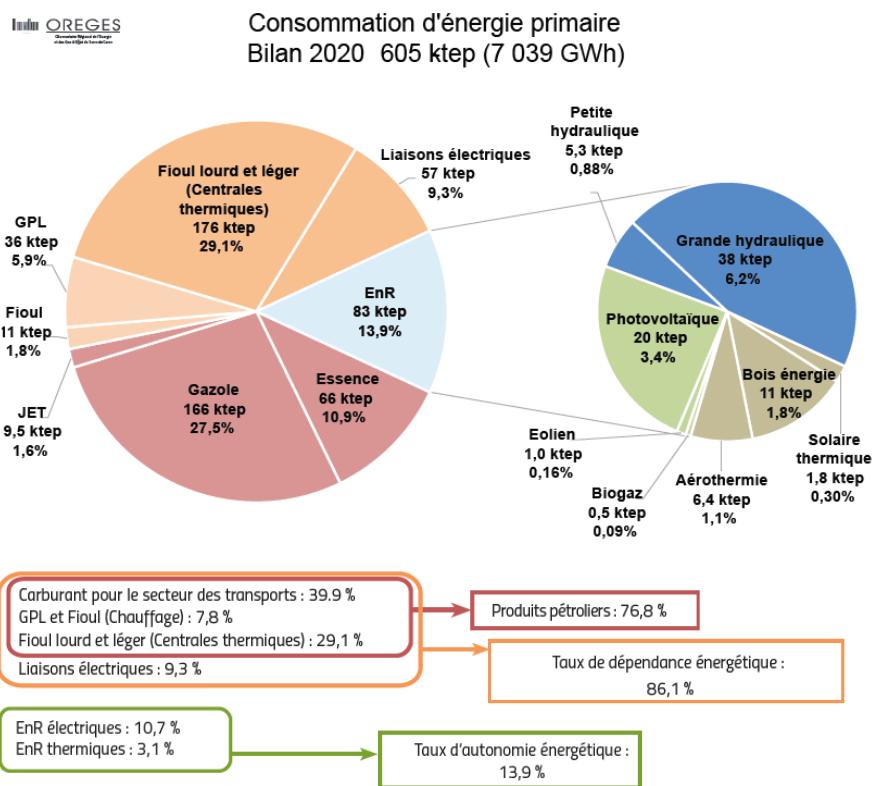
La qualité des eaux douces est bonne même si le bilan est plus mitigé : sur les 53 sites testés, 24 ont affiché d'excellents résultats et 21 ont une eau de bonne qualité, 5 une qualité suffisante et 3 une qualité d'eau insuffisante. Les sites les plus impactés sont le plus souvent proches du littoral (partie basse du cours d'eau) ou affectés par des baisses de niveaux d'eau à l'approche de l'été.

❖ Des cours d'eau, à l'épreuve des ouvrages humains et des effets du changement climatique

Les organismes aquatiques, notamment les poissons, ont des besoins de déplacements ou de migrations indispensables à leur survie ou à la réalisation de leur cycle biologique, tout comme la continuité écologique revêt une composante physique liée au transport naturel des sédiments et des matériaux par cours d'eau. Les ouvrages transversaux, seuils et barrages, sont une des causes principales de l'altération de ces conditions de continuité et constituent un risque de non atteinte de son bon état écologique. Le réchauffement climatique en allongeant les durées d'étiage a déjà des conséquences sur les invertébrés endémiques qui abandonnent les stations de base altitude et perturbent la truite, poisson d'eau froide.

• Energie (PPE et Lettre d'information OREGES 2021)

Tous secteurs et vecteurs énergétiques confondus, le mix énergétique corse se présentait en 2020 tel que :



Source : OREGES (AUE), 2021

En valeur absolue, la consommation énergétique 2020 a évidemment été fortement impactée à la baisse par la crise sanitaire. En ignorant cette année particulière, une croissance continue de la consommation d'énergie primaire peut être constatée : de 7 068 GWh en 2003, la consommation en énergie primaire est passée à 8 144 GWh en 2019 (+15 %).

Les émissions de gaz à effet de serre liées à cette consommation ont également progressé sur la période, mais dans une proportion moindre du fait du développement simultané des énergies renouvelables.

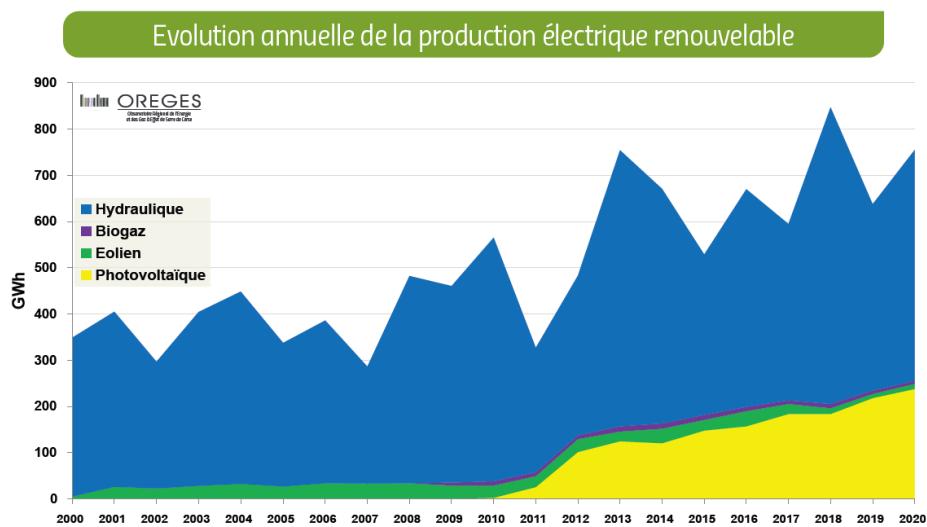
En 2020, l'ensemble des consommations énergétiques a entraîné le rejet de plus de 2.07 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 6 tCO₂eq/habitant. La moyenne nationale estimée pour l'année 2020 est de 8,2 tCO₂eq/habitant. Néanmoins, il convient de noter sur cette thématique comme sur d'autres de ce document, que l'approche par habitant présente ses limites en Corse compte tenu de l'impact du tourisme et de son caractère saisonnier sur les volumes de consommation. De plus, la comparaison des émissions en Corse avec les émissions continentale est limitée du fait du non raccordement de l'île au réseau électrique français, et de la forte part du nucléaire au sein de ce dernier.

❖ Mix de l'électricité

L'approvisionnement en électricité repose sur un « trépied énergétique » conformément au Plan énergétique pour la période 2005-2025 adopté par l'Assemblée de Corse en 2005.

L'approvisionnement électrique de l'île est ainsi assuré par :

- **les énergies renouvelables (34,6 % en 2020)**, en grande majorité l'hydroélectricité et dans une moindre mesure le photovoltaïque et l'éolien
- **les unités de production thermique (36 % en 2020)** des centrales de Lucciana et du Vazziu)
- **les importations d'électricité de l'Italie (30% en 2020)**, issues du continent (liaison « SACOI ») et de la Sardaigne (liaison « SARCO »)



Source : OREGES (AUE), 2021

En 2020, la production photovoltaïque s'est élevée à 238 GWh, soit plus de 24 % de la production électrique renouvelable. La Corse dispose également de trois parcs éoliens dont deux en cours de renouvellement et de deux unités de valorisation du biogaz.

Les moyens de production photovoltaïque sans stockage, comme l'éolien, sont soumis au seuil de déconnexion, seuil qui en limite la puissance injectée sur le réseau à 35 % de la puissance appelée à tout instant. Le projet de PPE a pour objectif de passer ce seuil à hauteur de 45 % en 2023.

Comparée aux autres régions et ramenée en nombre d'habitants, la Corse se situe au deuxième rang national en termes de puissance photovoltaïque juste derrière la Nouvelle Aquitaine et au troisième rang en ce qui concerne la puissance hydraulique avec respectivement 491 Watt / habitant pour le photovoltaïque et 638 W par habitant pour l'hydroélectricité.

Avec un taux moyen de 481 gCO₂eq/kWh final en 2020, le mix électrique insulaire apparaît en revanche huit fois plus carboné que sur le continent où l'énergie nucléaire est prépondérante se traduisant par taux moyen de 59,9 gCO₂eq / kWhfinal.

La croissance des énergies renouvelables (EnR) relève d'un double enjeu de décarbonation du territoire et d'autonomie énergétique.

❖ Pics de consommation et de production et impact de la démographie (OEC/CEREMA, 2021)

La problématique de la pointe estivale est devenue un véritable enjeu d'équilibre du système depuis 2009. Si la puissance atteinte à la pointe en été reste moins élevée qu'en période hivernale, la tenue de l'équilibre offre-demande s'avère tout aussi, si ce n'est plus, compliquée du fait de l'absence de nombreux moyens de production en période estivale :

- Impossibilité d'importer de l'énergie supplémentaire par la liaison électrique SARCO
- limitation d'usage de la grande hydraulique (> 100 MW)¹¹



Puissance de pointe maximale de consommation du réseau électrique en été entre 2009 et 2018

Source : EDF-SEI Bilans annuels et Open-data pour 2018, retraitement CEREMA 2021)

¹¹ Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse 2016-2018 / 2019-2023

❖ Adaptation au changement climatique (OEC/CEREMA, 2021)

Impact sur la demande : La demande électrique Corse est particulièrement sensible à l'aléa climatique. Le CEREMA estime que 37 % de la consommation est dépendante du climat (température, nébulosité, etc.) au travers du chauffage (24%) et de la climatisation (13%).

Plus des deux tiers de cette consommation sont réalisés par les particuliers et le secteur du « petit tertiaire » tandis que le reste revient au « gros tertiaire » et à l'industrie.

Impact sur l'offre : les impacts du changement climatique sur le potentiel de production d'énergies renouvelables en Corse sont assez complexes à identifier. Le développement des filières de production des ENR peut être freiné ou accentué par le changement climatique avec des incidences différencierées selon la nature du potentiel de production.

- Concernant l'énergie éolienne, l'incertitude est encore très importante sur l'impact du changement climatique sur le régime des vents. Aucun scénario d'évolution n'est donc à ce jour disponible.
- La biomasse devrait être impactée par l'évolution contrastée de la productivité forestière en raison de l'évolution des conditions climatiques dont elles sont directement dépendantes, ainsi que par l'exacerbation attendue des événements extrêmes.
- Bien que l'incertitude soit également importante quant à l'impact du changement climatique sur l'énergie solaire, il est admis qu'une hausse généralisée du rayonnement solaire devrait entraîner des impacts positifs sur le potentiel de production d'énergie.
- Le bois énergie est assez peu développé mais la Corse dispose d'un potentiel important de développement de cette énergie et elle a aussi été identifiée comme une des filières avec des objectifs de développement importants.

Causes	Effets potentiels sur les facteurs de production de l'énergie thermique					Effets potentiels sur les facteurs de production de l'énergie électrique		
	Bois énergie	Biomasse	Géothermie	Aérothermie	Thalassothermie	hydroélectricité	Photovoltaïque	Eolien
Déficit hydrique	⬇️	⬇️				⬇️		
Augmentation de la température de l'eau (eau de mer ou eau douce)			↗️			⬇️		
Augmentation de la température de l'air	↗️	↗️		↗️				
Augmentation du rayonnement solaire						↗️		
Intempéries	⬇️	⬇️				⬇️		⬇️
Inondations	⬇️				⬇️	↗️		
Montée du niveau marin					↗️			
Couverture des besoins	⬇️ Chauffage ↗️ Climatisation				↗️ Climatisation ⬇️ Eau chaude sanitaire ↗️ Autres usages électriques			

La part des énergies renouvelables électriques étant constituée majoritairement d'hydroélectricité, la part renouvelable du mix électrique dépend de manière significative des apports hydriques en Corse. C'est pourquoi, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau pourrait à long terme constituer un frein pour le développement de cette énergie.

Selon l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC), le territoire présente déjà des points de vulnérabilités puisque sur la dernière décennie, il est constaté la survenue d'étiages plus longs et plus sévères, s'étalant certaines années du printemps à l'automne, des précipitations hivernales moindres entraînant des diminutions notables des débits, une baisse du manteau neigeux, en épaisseur et en durée, et des précipitations plus violentes et plus brèves entraînant des crues importantes, et/ou une augmentation des débits importante et ponctuelle. De plus, l'île connaît des contrastes hydriques : certaines régions comme le Cap Corse, la Balagne, le Sud Est et les communes rurales de l'intérieur rencontrent des difficultés d'approvisionnement. Les précipitations en montagne servent à l'alimentation en eau brute du littoral via les cours d'eau et les retenues. La baisse de la ressource pourrait donc à terme conduire au creusement des inégalités existantes entre le littoral et les montagnes, ainsi qu'à des conflits d'usage entre les activités consommatrices, telles que l'agriculture (irrigation), le tourisme, l'énergie et l'industrie. Les analyses présentées par l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans son Report Card 2018 - changement climatique et milieu marin en Corse – indiquent qu'à moyen terme (5-20 ans), le faible taux de remplissage des retenues gérées par EDF hypothèquera le mix énergétique où l'hydroélectricité représente 25% de la production électrique de l'île, ce qui entraînera une augmentation de la part représentée par le thermique issu d'énergies carbonées. Le changement climatique pourrait donc directement impacter les mécanismes complexes qui interviennent dans la formation de la ressource en eau et avoir des conséquences aussi bien en termes de quantité que de qualité de l'eau.

❖ Compétences de la Collectivité de Corse en matière énergétique

La compétence énergétique en Corse a connu une première décentralisation significative avec le statut de Joxe en 1991 et la création de la Collectivité Territoriale de Corse. Néanmoins, celle-ci se limitait aux ressources locales dont la puissance était inférieure à 8 MW, et excluait notamment les ouvrages classiques (centrales thermiques, barrages hydroélectriques ...).

Suite à la montée en compétence des institutions corses (création d'un service Energie au sein de l'ADEC, puis d'une agence dédiée en 2012), à la publication d'un premier Schéma Régional Climat Air Energie en 2013, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) votée en 2015 a confié à la CTC de nouvelles compétences en matière énergétique. Celles-ci se sont incarnées par la création d'une Programmation Pluriannuelle de l'Energie locale (PPE) dans les zones non interconnectées (Corse, Guyane, Martinique et Guadeloupe). Cette programmation, co-élaborée par la collectivité et l'Etat, permet de fixer une

planification et des objectifs, d'identifier enjeux et risques, tant en matière d'infrastructure, de production que de consommation d'énergie.

Une révision de la PPE a été soumise à l'adoption de l'Assemblée de Corse en mars 2023, notamment pour intégrer le choix des bioliquides comme combustible de la nouvelle centrale électrique du Ricantu, qui viendra en remplacement de celle du Vazziu.

- **Déchets**

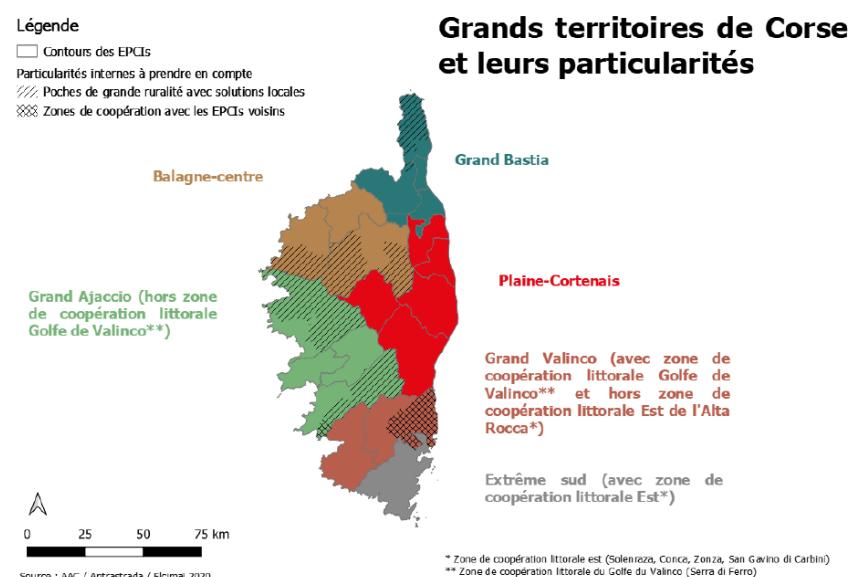
- ❖ **Etat des lieux (INSEE)**

En Corse, les déchets sont gérés dans 26 déchetteries, 2 centres d'enfouissement, 8 unités de compostage et 3 installations de tri. En 2020, 226 900 tonnes de déchets municipaux sont produits. Ils représentent 677 kg/hab sur l'île contre 525 kg/hab en France métropolitaine, soit 29 % de plus que la moyenne nationale. En 2019, l'écart était encore plus grand (+ 39 %). Cette surproduction s'explique notamment par l'activité touristique comme en témoignent les différences de quantité de déchets municipaux entre intercommunalités. En effet, le volume de déchets municipaux rapporté au nombre d'habitants permanents dans les intercommunalités les plus touristiques (Sud Corse, Alta Rocca, Ile Rousse-Balagne et Calvi Balagne) sont plus importantes que dans les autres territoires.

- ❖ **Plan territorial de prévention et gestion des déchets (OEC, 2022)**

Le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets, afin de prévoir une programmation à une échelle plus fine que celle du territoire Corse, a découpé l'île en 6 secteurs, en prenant en compte :

- Un respect a minima des frontières des EPCI
- Une prise en compte des particularités démographiques, économiques, géographiques de chaque EPCI



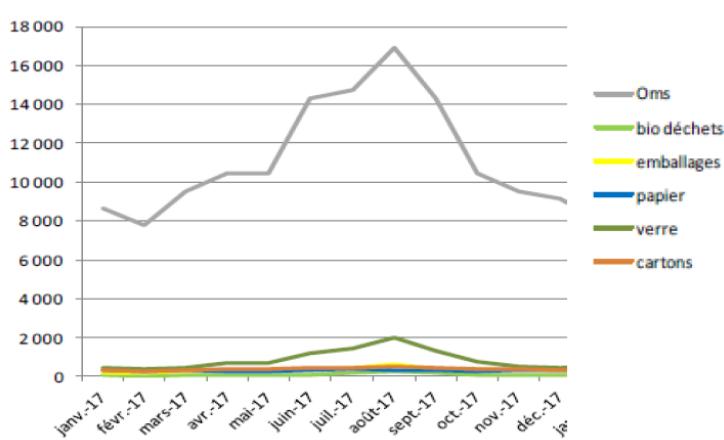
En matière de compétences, les 19 EPCI du territoire sont responsables de la collecte des déchets, le SYVADEC de leur traitement (à l'exception de 37 communes qui n'ont pas adhéré

au SYVADEC) ainsi que de la construction et gestion des infrastructures publiques (déchetteries, ...). La CDC occupe un rôle d'accompagnement et de prévention

Origine des déchets	Compositions des gisements	Tonnages	Ratio¹ (kg/hab._{INSEE})	Moyenne nationale (kg/hab._{INSEE})
DMA Déchets non occasionnels	OMR	148 800 t	442,9 kg/hab.	261 kg/hab.
	Emballages recyclables	5 300 t	15,7 kg/hab.	47,0 kg/hab.
	Papiers	4 030 t	12,0 kg/hab.	
	Verre	11 950 t	35,6 kg/hab.	29 kg/hab.
	Biodechets	1 840 t	5,5 kg/hab.	17,4 kg/hab.
	Cartons	6 400 t	19,2 kg/hab.	
DMA Déchets occasionnels	DEA	8 470 t	25,2 kg/hab.	
	Métaux	5 970 t	17,8 kg/hab.	
	Textiles	760 t	2,3 kg/hab.	468 kg/hab. (territoire touristique)
	Déchets verts	14 200 t	42,4 kg/hab.	
	Inertes	10 420 t	31,0 kg/hab.	
	Bois	4 580 t	13,6 kg/hab.	
TOTAL DMA		242 420 t	721,7 kg/hab.	
Matières sèches de boues de STEU		5 980 t	17,8 kg/hab.	
TOTAL Autres DNDNI		5 980 t	17,8 kg/hab.	

Bilan des gisements des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2018, plan territorial de prévention et gestion des déchets, 2022

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est largement supérieure à la moyenne nationale, tandis que des marges de progrès sont observées concernant la collecte des emballages et papiers.



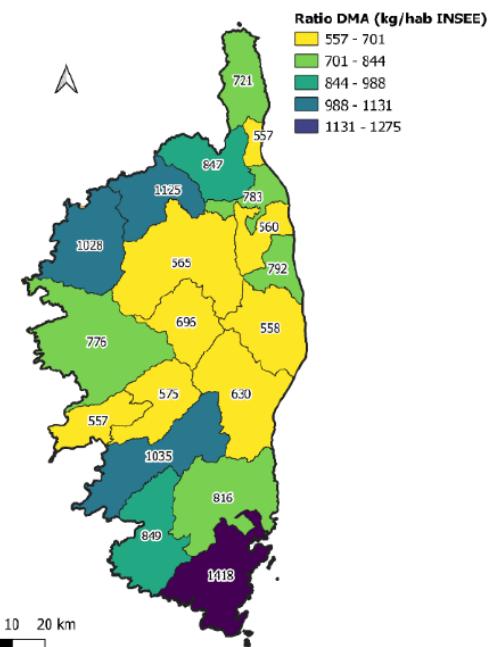
En revanche, les performances de collecte du verre et des déchets d'ameublement (DEA) sont supérieures aux moyennes nationales. Les volumes de déchets occasionnels collectés sont également faibles pour un territoire touristique (190,8 kg/hab. contre 468 kg/hab. – référence ADEME). Néanmoins, l'activité touristique implique une forte saisonnalité.

Variation des tonnages selon la saisonnalité

Source : OEC, 2022

Des disparités territoriales de production de DMA (ratio par habitant) sont observées, liées à plusieurs contraintes (zones touristiques, typologie d'habitat, densité de population, habitudes de tri).

La cartographie ci-contre montre l'importance de l'impact du tourisme, et la faiblesse, en Corse, d'approches s'appuyant (i) sur des ratios par habitant (ii) sur des moyennes territoriales.



Annexe 2

Contributions des personnalités qualifiées

Document d'étape « CP50 »

Contributions des personnalités qualifiées

A la suite du lancement de la démarche Corsica Pruspettiva fin 2022, un collège des personnalités qualifiées a été formé conformément à la délibération 22/140 AC.

Sa première tâche a été de dresser une « toile de fond » mettant en lumière les grandes mutations à venir qui pourront impacter le territoire corse.

Pour ce faire, des premières notes de cadrage ont été produites début 2023. Ce document présente dans cette perspective les premières contributions de :

- Marc Muselli sur les thématiques « Energie et Climat »
- Jean-Dominique Giuliani sur les thématiques « Europe et Géopolitique »
- Christian Mantei sur la thématique du « Tourisme »
- Sébastien Simoni sur la thématique des « Nouvelles Technologies »
- Charles-Henri Filippi sur les thématiques de « l'Economie et des Finances »

Sur la base de ces premiers éléments, trois réunions se sont tenues en mars, avril et mai 2023, pour approfondir ces sujets et proposer dans un second temps, aux autres collèges et conformément aux engagements pris fin 2022, une sélection de thématiques-clés à explorer.





Marc Muselli

Energie et Climat

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : RESILIENCE ET MIGRATIONS

Contexte

Le GIEC, dans son dernier rapport (le 5ème du nom), identifie pour la première fois la Méditerranée occidentale comme un hotspot fortement impacté par les changements globaux du climat. D'ores et déjà, les impacts du changement climatique sont observables sur les milieux, particulièrement sur les îles. L'inertie de la « machine climatique » impose que l'Homme ne peut plus changer la trajectoire actuelle d'ici à 2050-2060. Tout au plus, les mesures prises aujourd'hui auront un impact positif pour la fin du siècle. Ainsi, sur le plan du climat, ce qui va se passer d'ici 2050 est déjà écrit. La Corse, terre d'innovations dans la résilience climatique ?

Résilience climatique

La résilience s'entend par la capacité d'un territoire à anticiper, agir et se transformer pour réduire sa vulnérabilité face aux aléas climatiques. Aussi, on ne parle pas ici d'adaptation qui intègre une notion de réaction à l'observation, mais bien de notion d'anticipation.

La Corse connaîtra dans les prochaines décennies des bouleversements climatiques dont les impacts sont pour la plupart bien décrits dans la littérature. Des conséquences environnementales, sanitaires, économiques, énergétiques, d'aménagement du territoire, des flux de population internes et/ou externes en seront les principaux marqueurs.

A l'horizon 2050¹, la température de l'air augmentera de 1,5 à 2,5°C à Ajaccio, l'évapotranspiration des sols augmentera de 10% et il y aura une diminution sensible des précipitations de l'ordre de 5 à 10%. Ces changements entraîneront des périodes de canicule prolongées et répétitives en Corse, avec une intensification avec un glissement de ces vagues de chaleur sur la fin de l'année civile (automne caniculaire).

¹ Travaux scientifiques personnels

Les futures conditions climatiques conduiront à une redistribution² de la biodiversité faunistique et floristique en rivière, en mer (acidification), sur terre et dans l'air. De nouvelles espèces invasives contribueront à modifier les écosystèmes et certaines espèces endémiques seront menacées d'extinction (vulnérabilité aux pathogènes introduits).

Les conséquences environnementales s'apprécieront avec des risques naturels augmentés, tout particulièrement le stress hydrique (eau potable), les incendies, les vagues de chaleur, l'érosion côtière, les submersions marines des infrastructures portuaires et aéroportuaires (Poretta, Campo del'Oro), les événements météorologiques extrêmes (tempêtes et médicane³). Cela pourrait avoir comme conséquence des flux de populations quittant le proche littoral pour une migration altitudinale⁴.

La modification des conditions du climat et l'introduction de nouvelles espèces augmenteront l'émergence de maladies exogènes⁵ et potentiellement des pollutions altérant la qualité de l'eau et de l'air.

Le changement climatique pourrait entraîner des conséquences sur les ressources naturelles de l'île tout particulièrement en lien avec nos savoir-faire localisés dans les espaces de faibles densités de population, loin des centres urbains⁶. Le stress hydrique entraînera des conséquences sur la ressource en eau pour l'agriculture et l'élevage. Les productions viticoles, arboricoles, fourragères et maraîchères seront impactées, ce qui pourra générer une inflation des coûts de production et une baisse de la compétitivité des produits locaux vis-à-vis d'une concurrence toujours plus mondialisée.

Migrations climatiques

La mise en perspective des chocs exogènes à l'horizon 2050 ne peut être pleinement appréhendée si elle se limite uniquement à l'échelle locale. Un climat plus chaud, plus

² Nous parlons ici de redistribution spatiale (principalement altitudinale) et génotypique (sous l'effet d'invasions exogènes)

³ Exemple : Médicane « Apollo » du 30 octobre 2021 à l'Est de l'île Lampedusa

⁴ Selon le CEREMA, près de 5% et 4% de la population des départements 2B et 2A sont exposés au risque submersion, cela concernerait 57% des entreprises insulaires

⁵ L'exemple du moustique tigre venue d'Asie est frappant : vecteur de maladies telles que le zika, la dengue ou le chikungunya. Apparu en France en 2004 et dont l'expansion spatiale en lien à des conditions météorologiques propices l'amène à être localisé près du bassin parisien aujourd'hui.

⁶ Vecteur de nouvelles migrations vers les centres urbains ou périurbains

sec induira indubitablement des flux migratoires Sud-Nord en Méditerranée. La Corse se trouvant sur le couloir de migration en sera nécessairement impactée.

Le GIEC prévoyait qu'entre 75 et 250 millions de personnes seraient touchées dans les années 2020 par des pénuries d'eau en Afrique et en Asie ; il indiquait également que « les quantités d'eau douce disponibles dans le centre, le sud, l'est et le sud-est de l'Asie, en particulier dans les grands bassins fluviaux, devraient diminuer, ce qui, associé à la croissance démographique et à l'augmentation de la demande liée à l'élévation du niveau de vie, pourrait affecter plus d'un milliard de personnes d'ici à 2050 ». Ces conditions de vie altérées généreront des flux migratoires importants.

La dégradation des terres, les conflits armés, l'insécurité foncière et l'absence de précipitations sont les principaux moteurs de la migration environnementale, tandis que la fertilité et la productivité des terres sont des facteurs d'attraction majeurs. Ce constat permet de conclure que les populations du Sahel et d'Afrique du Nord chercheront à se déplacer en masse, du Sud vers le Nord, dans le couloir de la Méditerranée centrale.

Le modèle qui influence ces migrations est induit par la rareté de l'accès à l'eau et à la nourriture. Cette contraction des ressources est principalement liée à une mauvaise gestion des ressources naturelles, ce qui exacerbe les conflits sur les territoires d'origine. Selon certains auteurs, il est important d'étudier la causalité entre le climat, les conflits et les migrations. Le critère économique n'est pas la seule cause des migrations déjà observées. De plus en plus, les politiques régionales et européennes intègrent le facteur climatique comme étant une des causes potentielles des migrations de ces nouveaux "migrants environnementaux", également appelés "réfugiés climatiques".

Compte tenu de l'inertie du système climatique, on peut imaginer que les migrations prochaines auront un caractère sur le long terme – voire définitif – sur des distances à l'échelle internationale, contrairement à ce qui peut être observé lors d'un évènement climatique soudain (déplacement de population de court terme et de courte distance).

Sur un plan local, les principales conséquences seront une pression démographique en forte augmentation, un marché du travail modifié, une urbanisation qui devra s'adapter, une plus grande insécurité alimentaire (accès à l'eau et à la nourriture) ainsi qu'une possible aggravation de la pauvreté.

Il semble donc avéré qu'il est nécessaire d'impliquer et d'incorporer la relation entre migration et changement climatique dans les domaines d'action des collectivités publiques.

APPROVISIONNEMENT ET PRECARITE ENERGETIQUES

Contexte

La contraction des réserves mondiales connues en source d'énergie primaire contraint à l'émergence d'un nouveau paradigme énergétique. L'augmentation croissante du prix de l'électricité sera un facteur de précarité énergétique à l'échelle de nombreux foyers insulaires. Là encore, les changements globaux provoquent d'ores et déjà des modifications sensibles de la consommation d'énergie avec un besoin croissant d'énergie en période estivale (climatisation) rattrapant année après année, la pointe de consommation hivernale (chauffage). Un point concerne également le sujet de la mobilité durable (électricité, dihydrogène) avec la nécessité de s'adapter d'ici 2035 à la récente décision de l'Union Européenne de stopper la production de véhicules thermiques. Ainsi, l'approvisionnement énergétique des milieux insulaires deviendra, à l'horizon 2050, un sujet majeur en raison de leur non-interconnexion aux grands réseaux énergétiques continentaux.

Energies renouvelables et carboneutralité

La demande en énergie augmente annuellement d'environ 1 à 1.5% à l'échelle du territoire français, et jusqu'à 2 à 2.5% sur les milieux insulaires comme la Corse. Imaginons ce que sera cette augmentation à l'échelle des 25 années qui nous séparent du milieu du XXI^e siècle. C'est tout simplement énorme ! Le mix énergétique actuel de la Corse, basé sur 3 piliers majeurs⁷, devra structurellement se réinventer pour absorber l'augmentation prévue et tendre vers la carboneutralité. La flambée des prix des sources primaires d'énergie (pétrole, gaz) nous oblige à investir dans des technologies innovantes matures qui viendront compléter le mix énergétique.

L'énergie thermique pourrait trouver son salut dans une exploitation durable de la biomasse par l'utilisation réfléchie des ressources forestières. Ce secteur d'activité souffre depuis longtemps en Corse d'un manque de structuration et pourrait s'avérer novateur en termes d'emplois sur l'île (bois pour la construction et bois-énergie). A l'image de certains pays méditerranéens (Grèce), la production d'eau chaude (sanitaire ou pour le chauffage des bâtiments) devrait se focaliser sur l'usage exclusif des technologies de captation du rayonnement solaire.

⁷ Interconnexion, énergies renouvelables, Centrales thermiques

L'énergie électrique sera le plus gros chantier. Sous l'effet combiné de l'augmentation des besoins de climatisation en été et l'afflux croissant d'un parc automobile prônant la mobilité durable électrique, la pointe de consommation estivale rattrape la pointe de consommation hivernale. Un nouveau paradigme s'impose sur la production, le stockage de l'énergie électrique à l'échelle insulaire. Bien qu'indispensable, le développement des énergies renouvelables (ER) ne pourra résoudre tous les maux à l'horizon 2050. Dans un contexte de changement climatique avéré⁸, la part d'hydroélectricité dans le mix énergétique de l'île⁹ risque de diminuer dans les prochaines décennies. Au regard des travaux scientifiques actuels, la production et la distribution décentralisée de l'énergie par l'utilisation de réseaux intelligents s'avèrent une piste prometteuse. Des technologies utilisant de nouveaux vecteurs énergétiques tels que le dihydrogène vert ou le méthane, devraient être intégrées dans la réflexion des décideurs politiques.

Partant du principe que l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée et malgré les programmes subventionnés actuels¹⁰, la Corse souffre d'un parc important de logements représentant des passoires énergétiques. Une politique encore plus volontariste des décideurs publiques s'impose dans le domaine de la maîtrise des dépenses énergétiques¹¹ tout particulièrement dans l'habitat ancien développé dans notre territoire.

Nouvelles architectures des territoires urbains

D'après la banque mondiale, aujourd'hui, 56% de la population de la planète¹² vit en ville. Cette tendance va se poursuivre : d'ici 2050, avec le doublement du nombre actuel de citadins, pratiquement sept personnes sur dix dans le monde vivront en milieu urbain. Selon l'Insee (Omphale 2017 scénario central), la croissance annuelle moyenne en Corse entre 2013 et 2050 de l'ensemble de la population sera comprise entre 0.5 et 1%.

Cela pose la définition de nouveaux territoires urbains résilients, d'un nouvel urbanisme bioclimatique, ce qui revient de manière globale à repenser l'aménagement du territoire qu'il est important de réfléchir depuis la montagne vers le littoral. Au regard des difficultés actuelles d'accès aux villes en Corse, l'architecture des centres urbains devra se réinventer en 2D et en 3D. Aussi, que sera la ville de demain ?

⁸ Entre 15% à 20% de précipitations en mois d'ici la fin du siècle

⁹ Environ 1/3 de la production d'énergie dans l'île

¹⁰ ORELI

¹¹ Développement de la ventilation naturelle, renforcement de l'isolation énergétique

¹² Soit 4,4 milliards d'habitants.

La ville de demain sera durable et connectée. Avec un réchauffement climatique avéré d'ici le milieu du siècle, la ville-centre et sa périphérie proche seront confrontées à des phénomènes d'îlots urbains amplifiés (+2 à 3°C de par la minéralisation des villes). Une urbanisation galopante et irraisonnée et la minéralisation des espaces conduisent aussi à des catastrophes naturelles lors d'évènements climatiques extrêmes. La Corse y est habituée dans ses centres villes depuis une vingtaine d'année. Une végétalisation des espaces (au sol, en toiture, en façade) pourrait atténuer ce phénomène d'îlots de chaleur provoquant un inconfort thermique pour la population. Limiter le minéral au profit du végétal permettra de décarboner l'espace urbain dans un souci de carboneutralité déjà évoqué précédemment.

Sans un réseau de transport efficient (en 2D/3D), l'usage de la « voiture personnelle » deviendra un vrai problème lors des mouvements pendulaires de population entre le centre-ville et le périurbain. Un réseau de transport 100% décarboné est souhaitable pour demain.

Les bâtiments 2.0 devront être intelligents : produire leur énergie de manière autonome, intégrer des toitures végétalisées voire des jardins cultivés et des matériaux permettant de ne pas stocker la chaleur, respecter les principes basiques de construction, limiter les émissions de GES¹³, etc.

Tout ceci doit s'envisager aussi dans une volonté de valoriser les savoir-faire des territoires bien moins peuplés et éloignés des centres urbains (moyenne montagne par exemple). La Corse est riche de zones rurales très faiblement peuplées possédant des savoir-faire locaux et des conditions de vie agréables, et disposant d'un potentiel attractif qu'il est nécessaire de développer.

Pour cela, il faudra travailler sur les continuités écologiques, économiques et sociales entre les espaces : rural/urbain et plaine/montagne tout particulièrement.

CONTINUITÉS ECOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Contexte

Un projet de développement d'un territoire comme la Corse ne peut se limiter à la simple somme d'initiatives individuelles, même si celles-ci présentent un caractère innovant et structurant. La notion de « continuité » dans l'espace public¹⁴, continuités aux sens économiques, sociales et aujourd'hui écologiques, s'inscrit dans les notions de bien(s) commun(s), de partage et d'identité si chères à notre territoire. Un modèle permettant l'analyse actuelle de ses interfaces à forte valeur ajoutée développant un

¹³ GES : Gaz à effet de serre

¹⁴ Voir la trame TVB : Trame Vert et Bleue.

module prospectif à l'horizon 2050 permettrait d'anticiper les impacts de chocs endogènes et exogènes, d'en atténuer les conséquences et de prévoir les infrastructures nécessaires pour les contenir.

Principe : un SCoT régional = PADDUC 2.0 ?

Travailler sur cette notion de continuités (ou d' « interfaces ») nécessite de réfléchir sur l'aménagement du territoire de demain. C'est sans doute le thème le plus ouvert qui oblige à repenser différents liens :

- rural/urbain
- plaine/montagne,
- mer/littoral,
- intercommunalités,
- réseaux de circulation/utilisation des espaces,
- 2D/3D,
- transfrontalier.

A l'image des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) au niveau intercommunal et sous l'égide de la transition écologique et la préservation de la biodiversité, une évolution vers un nouveau modèle économique et social à l'échelle de l'île prendrait du sens pour créer du lien autour de la notion de bien commun avec une capacité d'anticipation des perturbations externes.

A l'échelle d'un centre urbain et sa couronne périurbaine, une telle analyse permettrait de favoriser une meilleure inclusion, une valorisation de l'interface ville/campagne et une plus grande dynamique de l'économie circulaire.

A l'échelle locale, les techniques de télédétection, propices à l'analyse spatiale, permettraient l'identification de structures, d'objets ou d'interfaces du territoire disposant de forte valeur ajoutée. L'identification des activités en marge de ces espaces (agriculture, élevage, etc.) devra être confrontée à des modèles biologiques, économiques et sociaux pour en étudier la compatibilité ou par opposition les nuisances et les risques.

A l'échelle méditerranéenne (donc transfrontalière), la Corse subit l'influence des pays et régions limitrophes.

Ce travail pourrait permettre d'anticiper les flux de toutes natures susceptibles de venir impacter le territoire et d'en évaluer les conséquences. Ainsi, les décisions politiques pourraient s'appuyer sur un outil prospectif limitant les impacts sur la biodiversité et favorisant un développement durable de l'espace.



Jean-Dominique GIULIANI

Géopolitique et Europe

DE QUELQUES EVOLUTIONS GEOPOLITIQUES EN COURS

2023 s'ouvre sur le retour de la guerre en Europe et la poursuite, pour longtemps, de l'instabilité partout. Si certains parlent de « polycrise », il vaut mieux préférer miser non pas sur la notion de « crise », mais sur une longue période de profondes et durables mutations. Les « surprises stratégiques » et les incertitudes font désormais partie du quotidien, compliquant la tâche des pouvoirs publics et inquiétant les citoyens.

Le conflit russe-ukrainien

Son impact est sous-estimé.

Le risque s'accroît d'une plus grande implication des pays européens pouvant conduire à une extension du conflit qu'il ne faut pas exclure. Nous quitterions alors notre statut de « non belligérants ».

L'élargissement de l'Union européenne va s'accélérer avec la promesse d'accueillir l'Ukraine, et ravive, s'il en était besoin, les demandes des Balkans.

L'élargissement de l'Union semble inévitable. A traités constants il entraînera une relative paralysie des institutions au travers de difficultés dans le processus de décision. Tout élargissement aura aussi de lourdes conséquences budgétaires, réduisant les capacités d'action de l'Union.

Pour avoir renié sa parole, violé le droit international et usé de la force brutale, la Russie est pour longtemps un Etat-paria. Implosera-t-elle, explosera-t-elle ou contaminera-t-elle le continent ? Les Occidentaux sont contraints à la fermeté à son égard car « derrière la Russie, il y a la Chine ».

Une « lassitude » des occidentaux et une diminution de leur soutien à l'Ukraine est un pari que font les Russes, misant notamment sur un changement de président aux Etats-Unis.

Pourtant, et malgré la situation économique résultant de la guerre, l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, les opinions occidentales continuent de soutenir l'Ukraine.

Ailleurs dans le monde, les Asiatiques, les Africains, les Sud-Américains observent, attendent et, de l'issue du conflit dépendra ou pas leur volonté de « tourner la page de l'après-Seconde Guerre mondiale », slogan commun aux diplomatie russe et chinoise.

Le visage des relations internationales peut s'en trouver modifié ou au contraire confirmé. La réforme des grandes organisations internationales comme l'ONU ou l'OMC est en jeu, de même que l'universalité des valeurs proclamées par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

La demande de sécurité augmente avec le nombre de défis sécuritaires.

L'Union européenne est interpellée pour avoir abandonné sa sécurité à l'alliance avec les Etats-Unis (OTAN). Ses défis à ses frontières sont de plus en plus importants. Libye, Moyen-Orient, Turquie, Afrique : la paix en Méditerranée est devenue une question européenne et française.

La question migratoire demeurera au cœur des préoccupations des citoyens, sans pouvoir vraiment trouver de solution pérenne.

Le XXI^{ème} siècle sera maritime. La sécurité des flux est une urgence, la territorialisation des mers et les dénis d'accès des causes potentielles de conflits. La course aux ressources va concerner de plus en plus le fond des océans. Les incidents et les frictions sur mer seront fréquents. Un réarmement naval en découle. Il est très largement en cours et entraînera des conséquences géopolitiques dans nombre de régions du globe.

L'évolution intérieure des Etats-Unis demeure un sujet de préoccupation. Le pays est profondément divisé et pourrait connaître des alternances brutales aux conséquences mondiales imprévisibles. L'Europe s'en trouverait plus isolée.

Politiques économiques, guerre des idées et rapports de force.

Malgré les interdépendances et une mondialisation acquise, l'heure est au retour des Etats et de leurs politiques volontaristes. C'est un défi pour l'Union européenne qui n'est pas un Etat et qui, souvent à la demande de ses Etats-membres, souhaite plus étroitement harmoniser et conduire la politique économique et financière du continent.

Les débats s'accentuent entre les tenants des politiques privilégiant la croissance et ceux exigeant d'abord des disciplines et la diminution de la dette au détriment de la hausse des salaires et de la consommation.

La Banque centrale européenne, sous l'influence de ces derniers, continue à augmenter les taux d'intérêt, au risque de brider la croissance et de nourrir une récession, qui, à ce jour, est loin d'être certaine.

Ces controverses freinent la prise de risque et l'investissement tournés vers l'innovation. L'Europe préfère la réglementation, notamment environnementale, à l'incitation et la confiance dans le progrès scientifique.

Les Européens sont pris d'une véritable « frénésie verte », désireux de donner l'exemple dans le monde et n'attendent pas les autres continents pour s'infliger de nouvelles et complexes contraintes au titre de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'intégration européenne ne pourra désormais progresser qu'hors traités ou par des accords à quelques-uns ayant vocation à être ultérieurement inclus dans le droit communautaire, le rendant plus complexe et poussant la différenciation à ses extrémités.

La relation transatlantique évoluera au gré de la politique intérieure américaine. Pour l'Europe, cela signifie ou la poursuite de relations inégalitaires avec les Démocrates ou la quasi-rupture avec les Républicains, semant ainsi troubles et désaccords entre Européens.

Pour les valeurs, le mode de vie et les politiques publiques, l'Union continuera à s'éloigner lentement mais inéluctablement de l'Amérique, dont elle ne s'affranchira pas pour autant dans le combat contre les autorités et les dictatures, y compris sur d'autres continents.

Une crise en Asie, par exemple entre la Chine et les Etats-Unis, entraînera une implication européenne. La France et le Royaume-Uni sont présents dans le Pacifique et voudront défendre leurs intérêts et leurs territoires ; l'Europe sera concernée par la protection des flux commerciaux, notamment maritimes, dont l'interruption ne serait, pour elle, pas supportable.

Le « containment » de la Chine sera débattu entre alliés de l'OTAN, malgré la prudence et la réserve européennes.

Dans cette période de surprises et d'incertitudes, la capacité d'adaptation des dirigeants, des institutions et des peuples sera discriminante. Elle se heurtera aux conservatismes, aux peurs, aux résistances de sociétés évoluées, fortement attachées à leurs traditions et leurs identités et qui ont accédé à un très haut niveau de développement et de confort.

Quelles conséquences pour la Corse ?

Une extension du conflit russo-ukrainien, dans laquelle l'Europe et la France seraient impliquées, obligeraient la Corse à une totale solidarité et un alignement sur la politique nationale, d'autant plus que les Corses ont spontanément manifesté leur émotion et leur soutien aux Ukrainiens.

Elle sera par ailleurs soumise aux aléas d'une Mer Méditerranée contestée ou objet de conflits. S'ils semblent devoir être cantonnés à la partie orientale du bassin, il n'en va pas de même pour la lutte contre les trafics et l'immigration irrégulière.

La pression du crime organisé que ressent désormais l'Europe du Nord, pourrait aussi concerter l'île.

L'influence de la Russie en Afrique et au Proche Orient contribuera à accroître l'instabilité en Méditerranée, à renforcer la criminalité organisée et à modifier les rapports de force entre les riverains de la Mare Nostrum.

La Corse ne sera pas épargnée par la demande de sécurité exprimée par les citoyens et par la réponse des Etats à cette revendication.

Elle pourrait être sollicitée pour jouer un rôle dans le renforcement de la sûreté maritime dans le bassin (bases, sémaphores, ports, réglementations spécifiques). Sa localisation est un atout qu'elle pourrait valoriser.

La situation économique de l'Europe et de la France aura de fortes répercussions sur les relations que la Corse entretient avec elles. Aux difficultés budgétaires

s'ajouteront les problématiques politiques, dont le gouvernement central peine sortir par le haut.

A Paris, le « retour des Etats » va renforcer le clan et le réflexe « centralisateur ». L'administration française, déjà largement en crise, aura du mal à s'adapter à une décentralisation devenue inévitable.

La Corse pourrait en faire un atout en se concentrant sur le redressement et la réussite de l'économie locale lui donnant *de facto* plus d'autonomie.

BREVES REFLEXIONS SUR L'UNION EUROPEENNE

Le contexte international déterminera pour une large part les évolutions de l'Union européenne. Il est néanmoins possible de dégager quelques constantes dans l'observation des tendances en cours avec les réserves d'usage.

L'Union européenne vit, en effet, une profonde mutation. Elle aborde désormais avec difficulté les rivages de la géopolitique, tout en modifiant considérablement ses politiques internes.

Une Europe « géopolitique » ?

C'était le souhait de la présidente de la Commission européenne lors de son discours d'investiture.

Force est de reconnaître que l'Union a été rattrapée par l'actualité et ce projet, de longue date exprimée par la France, est devenu une urgente nécessité.

Le retour de la guerre sur le continent a ainsi accéléré des évolutions en cours.

L'Union finance désormais des livraisons d'armes, investit sur son budget dans la défense et développe le concept de « préférence européenne » dans ses politiques industrielles et de défense.

Elle a trouvé par ailleurs une place à part à côté de l'OTAN. Ses engagements d'aide à l'Ukraine atteignent près de 60 milliards €, c'est-à-dire autant que les Etats-Unis qui restent le principal fournisseur d'armements pendant que l'Union permet à l'Etat ukrainien de continuer à fonctionner.

L'Union européenne s'est dotée d'une stratégie, d'une politique à ses frontières, d'un corps de gardes-frontières et de garde-côtes, d'un Fonds européen de Défense, d'outils lui permettant de rattraper ses retards en matière de terres rares, de puces électroniques ou de batteries.

Les impératifs militaires, sans lesquels une diplomatie n'est pas crédible, s'imposent peu à peu et donnent naissance à des processus concrets sur lesquels l'Union ne reculera pas.

Le concept de « préférence européenne » prend corps. Le continent de l'ouverture apprend peu à peu à privilégier ses productions et son savoir-faire tout en restant accessible au commerce mondial.

L'Union s'initie à la géopolitique sous la pression des évènements et de certains de ses membres dont la France. Sa politique dans son voisinage s'en ressent. Les promesses d'élargissement et l'aide financière à ses frontières – et au-delà- en témoignent.

Le défi de l'efficacité

Les priorités des politiques communes ont été réorientées du fait des défis nouveaux qui sont lancés aux Européens.

Une « politique industrielle » voit le jour. Elle a permis de relancer l'économie après la crise sanitaire. Elle est aujourd'hui d'actualité pour consolider et promouvoir l'industrie européenne.

Ce sont les transitions qui contraignent l'Union à modifier ses règles et ses actions.

La politique de concurrence a largement été mise entre parenthèses. Des projets d'intérêt commun européen (PIEC) bénéficient d'exemption aux règles de contrôle des aides d'Etat, tant il est nécessaire de soutenir les couteuses transitions numérique et écologique.

L'environnement est la priorité numéro un des institutions européennes désireuses d'être exemplaires pour le monde.

Au défi de l'efficacité, les institutions répondent par des politiques plus concrètes censées être plus proches des préoccupations des citoyens.

Mais elles restent assez éloignées des électeurs et contribuables du fait des multiples systèmes d'élection, des différences de pratiques politiques et de l'obstacle linguistique.

Le défi de l'appartenance

Le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Union européenne fait défaut et interdit la « fierté d'appartenance », condition nécessaire à la création d'un véritable espace public européen.

Pour autant, les citoyens sont attachés à la construction européenne ; ils ont intégré le principe de « l'union fait la force », compris que leurs Etats souffraient de la modestie de leurs tailles dans le monde global. Ils s'opposent à ceux qui voudraient remettre en cause l'Union et ses créations, comme par exemple l'euro.

Ces imperfections et cette problématique permettent qu'existent encore l'expression, ici ou là, d'un euroscepticisme déclaré et assumé. Il est de plus en plus minoritaire et s'il est l'apanage des oppositions, surtout dans leurs campagnes électorales en vue de conquérir le pouvoir, il trouve vite ses limites, sitôt celles-ci arrivées aux affaires. Les exemples abondent de partis eurosceptiques devenus de bons élèves européens au gouvernement : Suède, Tchéquie, Italie...etc.

Dans la réalité, les débats sur la finalité de l'Union sont désormais dépassés.

L'Union européenne est plus intergouvernementale que les partisans de « l'Europe des nations » n'auraient jamais pu l'espérer. Elle est plus fédérale que les plus « fédéralistes » n'en avaient jamais rêvé.

Ce sont désormais les Etats, faute de moyens suffisants, qui se tournent vers les institutions communes pour réclamer son aide ou son implication afin de régler les questions les plus difficiles comme l'immigration, la relance économique ou les relations commerciales avec les autres continents.

Demain il s'agira aussi de défense et de diplomatie. Le conflit en Ukraine a accéléré la prise de conscience de la nécessité d'une autonomie stratégique plus grande des Européens. On peut penser qu'une aggravation du conflit en Ukraine constituerait une nouvelle phase d'accélération vers une Europe dotée de moyens militaires propres.

L'acquisition de moyens propres – et un jour autonomes- est d'ailleurs une évolution qui est engagée à « bas bruit ». Frontex verra ses effectifs portés à plus de 10 000 personnes dont la moitié sera directement placée sous l'autorité de l'agence. Ses personnels sont progressivement armés ; elle souhaite acquérir ses propres bateaux et avions. Il en va de même en matière sanitaire et d'autres agences se dotent peu à peu de moyens propres.

Des priorités très spécifiques

Le « verdissement » de l'économie est assurément la priorité principale des institutions de l'Union. Il fait consensus. Il est l'objet d'une « course à l'échalotte » entre les partis et les institutions politiques. Il est plus qu'à la mode au point de pousser l'Europe à multiplier les règlementations dans ce domaine.

On pourrait multiplier les exemples de textes démontrant cet intérêt, qui répond à une véritable demande des opinions, dûment relayées par la forte pression d'ONG puissantes et peut-être plus prescriptrices au niveau européen que sur le plan national.

L'Union européenne a adopté un « green deal » très ambitieux qu'elle va décliner systématiquement au cours de l'actuelle législature et au moins jusqu'à son terme de mai 2024.

Les initiatives prises sur le terrain en la matière trouveront assurément des relais efficaces à Bruxelles et Strasbourg.

En outre, l'Union doit faire face aux conséquences du conflit en Ukraine, notamment en matière énergétique. Elle se concentrera donc sur les mesures susceptibles d'en atténuer les effets, pour les citoyens mais aussi pour l'industrie, ce qui est parfois contradictoire avec les contraintes environnementales.

Autant de nouveaux sujets d'intérêt pour les institutions européennes qui continuent leur mutation et se montreront très actives dans cette période.

L'Europe de 2023 change rapidement de visage et de modes d'action.

Son unité face à l'agression russe a surpris. Elle témoigne de la réalité d'intérêts communs et de la conscience que le défi de Poutine est quasi-existentiel pour l'Union européenne. Construite pour ramener la paix sur le continent, et ayant réussi à l'imposer, sa remise en cause est tout simplement inacceptable. Il s'agit bien sûr de défendre les valeurs universelles. Il s'agit aussi de préserver le continent, dont les fragilités demeurent. C'est donc aussi l'intérêt des Européens qui les conduit à faire montre de fermeté envers cette agression d'un autre âge.

A tous ces titres, c'est réellement une nouvelle vie qu'entame la construction européenne.

Face aux multiples défis que ses Etats membres doivent relever, elle va s'efforcer, une fois encore, de démontrer une plus-value, qui n'est plus contestée, tout en s'attelant à mieux faire comprendre son apport pour réussir ces importantes mutations.

Quelques conséquences possibles pour la Corse

L’élargissement, la politique de voisinage et les efforts pour lutter contre le réchauffement climatique vont conduire les institutions à réorienter leurs efforts budgétaires vers de nouvelles priorités.

Les programmes de financement « traditionnels » devront être révisés et seront vraisemblablement moins généreux.

Aussi conviendrait-il d’imaginer d’ores et déjà des projets entrant davantage dans le spectre des priorités européennes.

Ils pourraient ainsi porter sur la politique de l’environnement.

La Corse peut à la fois protéger son exceptionnel patrimoine écologique et répondre à ses besoins économiques en veillant à construire des projets de verdissement, de préservation ou de mise en valeur de ses richesses naturelles.

Le champ maritime pourrait en être privilégié avec des programmes innovants quant à la protection des ressources marines, mais aussi en tentant d’inventer de nouvelles pratiques maritimes (transports, pêche, tourisme, plaisance, etc.).

Ils pourraient aussi concerner les start-ups innovant dans le secteur numérique et plus généralement les petites entreprises de services.

La Corse pourrait aussi faire valoir son implication dans le réseau des îles de Méditerranée et montrer son intérêt pour les politiques communautaires qui se consacrent au développement dans la région.



Christian MANTEI

Tourisme

LE TOURISME EN CORSE A L'HORIZON 2050

La méthode des scénarios, qui s'appuie sur une cartographie des grands facteurs de changement, pourrait être retenue dans notre démarche.

Quelles grandes transformations impacteront le tourisme en 2050 :

- Nature et environnement : impact accru du réchauffement climatique, multiplication des aléas naturels, hausse des pénuries, fragilisation des écosystèmes et de la biodiversité.
- Économie et social : hausse de l'instabilité économique et financière, mutations démographiques, érosion de la cohésion sociale et hausse des tensions, évolution des systèmes de santé, baisse durable de la consommation, accélération de l'urbanisation, essor des modèles d'affaires et écosystèmes frugaux, émergence d'un contre-mouvement pour un droit à polluer, augmentation du poids économique de l'Asie...
- Humain : ancrages locaux et nouvelles communautés, les nouveaux rapports au travail et aux loisirs, recherche de sens et d'impact positif, recherche d'autonomie et d'autosuffisance, désir de bien être holistique, évolution du rapport au temps, l'expérience au cœur des attentes clients, demande radicale de transparence, internationalisation des élites et de la culture populaire...
- Technologie : révolution des mobilités courte et longue distance, automatisation de nos sociétés, digitalisation du quotidien, metavers, Green & clean tech...
- Politique : fragmentation de l'ordre mondial, intensification de la lutte contre le réchauffement climatique...

Une combinaison de facteurs, avec une accélération plus ou moins rapide, vont impacter les acteurs du tourisme. Les degrés d'exposition aux risques et aux possibles opportunités vont varier selon les pays, les territoires ou les activités.

Quatre scénarios prospectifs se dessineraient à partir de situations qui pourraient se réaliser dans le futur :

1. Les transitions douces
2. Le monde global et hyperconnecté
3. Les communautarismes
4. La difficile décroissance

Bien entendu ces scénarios sont poreux. On peut d'ailleurs aujourd'hui avoir le sentiment de vivre toutes ces tendances à la fois, plus ou moins, et en fonction des crises de toute nature.

Néanmoins il y a des tendances avérées, projetées par les scientifiques qui sont intégrées dès maintenant dans les modèles (RSE, engagements pour la planète). Pour être simpliste, on pourrait dire que la situation se durcit et que les convictions se renforcent et s'expriment parfois radicalement.

Dans chaque scénario se redéfinissent différemment ou avec des nuances :

- Le rapport au voyage
- Le profil des voyageurs
- L'attractivité de chacun des territoires
- Les mobilités
- Les infrastructures
- L'adaptation de l'offre et des services
- Les métiers et le rôle des acteurs institutionnels et privés
- Les politiques publiques

L'impact sur le tourisme (et du tourisme lui-même) est certainement différent selon le scénario : tourisme domestique, voire local, nombre de touristes internationaux et recettes, emplois, investissements... Mais aussi sur les marchés segmentés, les niches, les espaces : urbain, balnéaire, rural, montagne et neige, culturel, écotourisme, affaires, gastronomie et œnotourisme, bien-être etc.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour aborder la question du tourisme en Corse :

Le tourisme est une économie de l'offre. Les politiques publiques jouent donc un rôle capital dans les choix qui sont faits. La Collectivité, les communes et l'Etat sont en situation de choisir. Et pour que les entreprises s'épanouissent, ainsi que les services, il faut à la fois stimuler l'investissement et l'orienter. Et coordonner, synchroniser les efforts des acteurs de la filière.

Il n'y aura pas de transition, de transformation, sans satisfaction du client et du collaborateur, sans investissements privés et publics et sans énergie de croissance (qualité et création de valeur).

Le mot tourisme est secrètement détesté, ce qui provoque parfois une ambiguïté dans les prises de parole politiques (on y va à reculons). Or il faut le prendre à bras le corps, avec professionnalisme, pour pouvoir le maîtriser et faire les bons choix au bon moment.

On ne changera pas ce mot qui qualifie une économie jugée prioritaire dans la plupart des pays et dans les instances internationales.

En fait, c'est de l'industrie mondiale des mobilités dont il s'agit et qui couvre de nombreuses pratiques et usages, avec des typologies de marché souvent clairement définies et en mutation constante.

Il faudra probablement repenser la mobilité touristique, évaluer la trace carbone de chaque voyageur, être efficient sur le dernier kilomètre.

Quand on est attentif aux évolutions sociologiques (qui anticipent le marché) on voit même apparaître une nouvelle forme de mobilité : « le transfert de sédentarité »

Cette note n'est qu'une introduction à un travail beaucoup plus profond, à effectuer. Le patrimoine et la situation géographique exceptionnels de la Corse lui permettent d'accéder à un luxe inouï, qui n'est pas donné à tous les territoires : pouvoir choisir !

Le choix indispensable, le choix qui s'impose, pour ne pas prendre du retard sur l'avenir, c'est celui de la sauvegarde et de la protection / valorisation du patrimoine et de la biodiversité. Sans l'opposer au tourisme. Et même en démontrant que l'économie touristique peut, contrairement aux idées reçues, être un facteur d'accélération des grandes transitions.



Sébastien SIMONI

Nouvelles technologies

REVOLUTION TECHNOLOGIQUE CORSE 2050

Il est difficile de faire des projections en 2050 dans le domaine technologique. Il existe toutefois un consensus autour du fait qu'à cette date la fusion nucléaire sera maîtrisée. D'autres auteurs de prospective expliquent qu'en 2050, on attendra un point de singularité où nous disposerons d'une intelligence artificielle généraliste de la puissance du cerveau humain pour un coût de 1000 \$.

Ces technologies engendreraient des bouleversements radicaux voire un changement de civilisation.

En revanche, la projection à l'horizon 2050, n'est pas vaine car le temps de généralisation des innovations industrielles peut être long pour atteindre une adoption de masse ; par exemple la batterie Lithium-ion au centre de la révolution du stockage énergétique a été inventé dans les années 1990.

Comme l'a rappelé le patron de Tesla lors de la présentation de son « Master Plan 3 » les technologies comme les pompes à chaleurs, les panneaux photovoltaïques, batterie ... vont être au centre de la transition énergétique pour 2050.

Plus spectaculaire, l'intelligence artificielle (AI ou IA) et la robotique, qui constituent la deuxième vague de la révolution digitale, vont profondément modifier l'économie. Après avoir largement transformé l'économie immatérielle, la révolution technologique digitale touche le monde physique, ce qui aura donc des effets sur tous les secteurs. Nous sommes actuellement dans le domaine de la robotique au même niveau de maturité que l'internet l'était au début des années 2000. Ces deux évolutions interviennent dans un délai court, et suivent la progression exponentielle des technologies.

Leur développement est un mouvement de fond qui aura un impact social considérable. Cette révolution est mondiale, elle touche tous les territoires. Néanmoins, la vitesse d'intégration de ces technologies et l'exploitation de ces bénéfices dépendent fortement du niveau d'éducation technologique et des investissements en R&D.

Exemples de transformation technologique entre 2025 et 2035

1) Robotisation des transports

L'exemple des transports matérialise parfaitement l'impact de cette révolution technologique qui verra, entre 2025 et 2035, l'apparition d'innovations d'autant plus disruptives que ce secteur n'a pas connu de réel changement de paradigme depuis 50 ans.

Elle est la conséquence de deux avancées majeures : l'IA appliquée à la conduite autonome et le progrès dans le domaine des batteries. La conduite autonome implique une chute drastique du coût marginal d'exploitation. Cela aura probablement un impact sur la réduction de taille des véhicules et la fréquence de rotation dans les transports.

2) Transports terrestres

A l'horizon 2025, la plupart des constructeurs disposeront d'offres de voitures électriques ainsi que de systèmes d'assistance à la conduite allant jusqu'à rendre le véhicule autonome (Niveau 4 et 5).

Aujourd'hui Mercedes dispose d'un agrément niveau 3, c'est-à-dire autonome sur autoroute sous surveillance du conducteur.

Plusieurs compagnies liées aux GAFAM réalisent des tests grandeur nature aux Etats Unis. Une société comme ZOOX, propriété d'Amazon, a développé une navette autonome capable de transporter 4 passagers de manière complètement autonome (Niveau 5). Des projets similaires existent chez Google, Uber, Tesla, Apple...

En Corse, ces évolutions pourraient induire la création d'un système de transport collectif bien plus performant, de même pour le système de livraison, qui devrait être considérablement amélioré même dans les zones à faible densité, du fait du coût marginal plus faible en l'absence de conducteur.

3) Transport aérien

Dans le domaine du transport aérien un nouveau type d'appareil est en train de voir le jour : le eVOLT.

A partir de 2025-2030, nous allons assister à la mise en service de drones qui pourraient effectuer du transport de personnes et de marchandises. Cela est rendu possible à la fois par le progrès de la robotique et l'arrivée sur le marché de nouvelles générations batteries Lithium-Air, Lithium-Métal... ayant une densité énergétique bien supérieure au classique Lithium-Ion.

Les coûts d'exploitation de ces machines seront beaucoup plus bas que les avions et hélicoptères en raison de leur électrification. Une bonne dizaine de start-ups depuis 2015 se sont lancées dans cette course les plus connues sont Lilium, Archer, Vertical ou Joby, toutes côtés au Nasdaq.

La start-up allemande Lilium promet un drone électrique capable d'embarquer 6 personnes sur un rayon de 300 km/h pour le coût d'un taxi. Mais aussi des constructeurs aéronautiques historiques comme Embraer et Airbus avec « Urban Air Mobility » travaillent sur le sujet.

Cela annonce une véritable révolution pour notre île où les distances à vol d'oiseau sont faibles mais les trajets en voiture se comptent en heures, rendant possibles des liaisons sous forme de navettes, entre la Corse et l'Italie.

Il existe également de nombreux projets d'avions régionaux électriques plus classiques, qui devraient transformer la flotte d'avions utilisée en Corse pour le « Bord à Bord ». L'aviation électrique, au-delà des avantages en termes de coût d'exploitation, est déterminante pour réduire l'impact carbone du secteur touristique.

4) Transport maritime

Le projet AAWA (Advanced Autonomous Waterborne Applications Initiative) lancé par Tekes, l'agence publique finlandaise pour l'innovation, en coopération avec Rolls-Royce, a pour but de mettre au point des navires autonomes. Encore à un stade de développement amont, il trace des perspectives dans le secteur maritime où les investissements sont massifs et le taux de renouvellement des flottes est de 40 à 50 ans.

Toutefois, on peut imaginer ce que pourrait être un système de cabotage couplé aux tracteurs routiers autonomes en cours de développement, et en quoi il pourrait faire chuter drastiquement le coût des marchandises en Corse.

Ces projets pourraient être lancés par la Corse, à l'image de l'agence de l'innovation finlandaise. En cherchant à résoudre une problématique locale à portée mondiale, la Corse, par le biais de sa commande publique, pourrait attirer les laboratoires de recherche, de grands industriels, ou faire émerger des start-ups dans ce domaine.

5) Robotique professionnelle

Plus généralement, on s'attend à une explosion de la robotisation professionnelle liée à l'IA autonome avec un champ d'applications très large : l'agriculture, l'environnement, le bâtiment.... Nous sommes au début d'un cycle, la Corse pourrait y jouer un rôle si elle se dote rapidement d'une fiscalité pro innovation et de formation supérieure technologique.

6) Energie

Le secteur de l'énergie va également jouer un rôle dans l'électrification des transports. Il vit actuellement un changement de paradigme, passant d'un mode de production centralisé au 20^{ème} siècle à un mode de production décentralisé au 21^{ème} siècle.

L'habitat périurbain notamment devrait voir rapidement émerger des systèmes d'autoproduction grâce aux technologies de toiture solaire et de batterie de stockage stationnaire. L'offre commerciale existe déjà. Chaque maison pourrait être une source de production d'énergie, le propriétaire devenant alors à la fois producteur et consommateur en distribuant l'électricité via un réseau d'échange local (Smart Grid).

Les coûts des panneaux solaires et des batteries ont ces 15 dernières années subi une baisse vertigineuse. La technologie est maintenant mûre pour permettre l'adoption massive des énergies renouvelables en Corse. C'est un enjeu également d'attractivité de la Corse car l'énergie produite sur l'île est très carbonée (cf. *Electricitymaps.com*).

Il serait très intéressant de mettre à l'échelle de la Corse les propositions qu'a fait le CEO de Tesla en mars 2023 dans son plan de transition énergétique pour 2050 à l'échelle mondiale.

Les subventions (de plus de 300 millions d'euros/an) allouées à la production d'électricité thermique, ont certes eu le mérite de limiter les prix de l'énergie pour le consommateur mais également de retarder la transition vers les énergies renouvelables. L'argument d'un quota de 30% d'énergie intermittente ne tient plus avec les progrès faits dans les batteries. En réaffectant une partie du flux financier et les nouvelles conditions de marché de l'énergie, la Corse pourrait avoir avant 2050 une énergie quasiment décarbonée.

En termes d'emploi c'est également un secteur très prometteur, car on pourrait voir la conversion de centaines d'emplois dans ce domaine avec la création d'autant d'entreprises d'installation et de maintenance liées aux énergies renouvelables.

Conclusion

La technologie offre plus que jamais de grandes opportunités de transformation pour la Corse.

Pour en profiter il faut de la ressource humaine qualifiée capable d'appréhender ces mutations technologiques.

Ces dernières années la Corse a connu des progrès grâce au déploiement du réseau fibre FTTH, le nombre d'étudiants dans l'enseignement technologique supérieur a progressé notablement alors qu'il avait connu un recul à la fin des années 2000. Un rééquilibrage des dépenses de R&D avec une légère progression des investissements privés. En revanche les investissements de R&D (publics et privés) représentent seulement 85 € par habitant en Corse en 2019 ce qui est très faible. A titre de comparaison l'investissement en R&D de la Sardaigne est de 180€ par habitant. Quant à l'écart en investissement de R&D par habitant avec les régions métropolitaines françaises, il demeure abyssal.



Charles-Henri FILIPPI

Finance, Economie

CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

Après avoir cru à la globalisation "sereine", le monde est entré dans une nouvelle phase de grande transformation qui refaçonne l'environnement économique et social global, impacte de plus en plus visiblement notre propre économie et nous oblige à repenser et réformer les moyens économiques et institutionnels qui peuvent nous permettre d'y faire face et, autant que possible, d'en tirer parti.

Notre environnement global

Sommairement, six grands mouvements se combinent :

1) Le changement climatique

On en connaît les données, qui nous imposent à la fois :

- Des politiques visant à contenir le changement, en particulier, le recours massif aux énergies renouvelables et la redéfinition des chaînes économiques en faveur des circuits courts.
- Des politiques d'adaptation au changement inévitable : habitat, migrations, gestion de l'eau, impacts agricoles, pertinence et saisonnalité des activités économiques.

2) La fragmentation géopolitique et sociale

Nous sommes passés d'une confiance exagérée dans la fluidité globale des économies et des cultures, au retour d'une certaine forme de démondialisation liée, en Occident, à la montée du populisme face à la décrédibilisation des décideurs politiques et, partout ailleurs, au refus de la domination américaine qui s'exprime notamment par la ré-idéologisation du pouvoir chinois, la réémergence de l'ambition impériale russe et le recul de l'Occident en Afrique.

Cette évolution a été évidemment accélérée par les trois grandes crises « centennales » qui se sont en fait produites en l'espace de 15 ans : la crise financière (la plus lourde après 1929) ; la crise sanitaire (la plus rude après la grippe espagnole de 1917/18) ; la guerre européenne (la plus « mondiale » et meurtrièrre après la guerre de 40).

Cette démondialisation relative a quelques effets économiques majeurs :

- Le ralentissement inévitable de la croissance mondiale, du commerce extérieur, et la re-domestication d'une partie des chaînes de valeurs ;
- La fin des politiques de concurrence loyale et de règles du jeu communes en matière de commerce et d'investissements (voir « Inflation Regulation Act » américain), et la montée d'un mercantilisme favorable aux nations les plus grandes et les plus riches ;
- La résurgence de l'inflation mondiale, résultant de la moindre exploitation internationale de l'emploi bon marché des pays émergents, de la montée des prix et/ou de l'insuffisante disponibilité des ressources fossiles ou agricoles, du coût massif de la transition énergétique et climatique ;
- En liaison avec ces évolutions, un accroissement des fragmentations sociales, en particulier en Occident, en raison de la hausse structurelle des prix de l'énergie au-delà de celle provoquée par la guerre, de l'inflation des produits de première nécessité, qui touche sérieusement les plus faibles au moment où se renforce la concentration en une minorité de mains des bienfaits de la nouvelle phase de « destruction créatrice » provoquée par l'innovation et la digitalisation.

3) Une démographie combinant vieillissement et montée de l'Afrique

Ce double mouvement démographique va impacter les équilibres mondiaux à des degrés divers :

- De manière limitée aux US, compte-tenu de leur position géographique et de leur capacité politique et culturelle à adapter leurs pratiques migratoires aux besoins de leur économie ;
- De manière plus tangible en Asie (la Chine sera-t-elle veille avant d'être mondialement puissante ?) ;
- Et assez massivement en Europe qui devra gérer son propre vieillissement par des politiques d'immigration politiquement sensibles et se préoccuper aussi de la dynamique démographique de l'Afrique, en trouvant le bon tempo entre soutien à la croissance et réponses aux pressions migratoires.

4) La montée des déséquilibres financiers

Les crises successives, combinées avec la facilité des taux très bas, ont massivement réendetté les Etats. Cela affecte d'abord les pays émergents ne disposant pas de ressources rares, et les pays développés à monnaie étroite (Grande-Bretagne). Les Etats-Unis sont épargnés du fait du statut du Dollar ("leur monnaie, notre problème"). Et l'Eurozone en est transitoirement protégée du fait de la taille de sa monnaie et de sa démonstration de solidité lors de la crise de 2012/2013.

Mais le retour durable à des taux d'intérêt plus élevés paraît inévitable. Il rend la situation très fragile, et la complaisance actuelle des marchés financiers, abondants et liquides, va probablement laisser place à une exigence renforcée de rigueur budgétaire, en particulier à l'égard des pays européens les plus endettés, dont la France fait partie.

Il est probable que nous fassions durablement face à une économie mondiale ralentie par les déséquilibres financiers et le niveau des taux d'intérêt, et à des politiques de finances publiques nationales contraintes à des réductions de dépenses publiques fortes et soutenues.

5) L'accélération de l'économie de la connaissance et de l'innovation

Les succès stupéfiants de l'intelligence créative et la cacophonie décevante de l'intelligence politique sont les marqueurs du monde actuel et futur.

En sont témoins : la crise financière de 2008 (la perte du contrôle de la monnaie par les états souverains face à la montée aussi immaîtrisée que sophistiquée de l'innovation financière) ; le COVID (la rapidité de la recherche médicale à inventer les vaccins et de la digitalisation à éviter l'arrêt des économies) ; la guerre russe (impératrice politique réciproque et succès de la technologie contre la puissance classique).

L'avenir appartient donc plus que jamais à ceux qui maîtrisent une part de l'économie de la connaissance. Chacun doit et devra, dans les domaines qu'il juge relever de son avantage comparatif, être à la pointe de la créativité et de l'innovation.

« Chacun » veut dire les décideurs publics dans leurs politiques globales, aussi bien que les individus dans leur développement personnel, tant il est vrai que les inégalités vont continuer de se creuser entre ceux qui, du fait de leur contexte familial et social ou du soutien d'un système éducatif performant, auront l'opportunité d'accéder à la connaissance, et ceux qui en resteront éloignés.

6) La montée des pouvoirs "Bottom Up"

Le monde, qui fût dirigé « Top down » par des gouvernements nationaux qui avaient à traiter un environnement d'abord domestique entre des frontières fermement établies, se gère maintenant « Bottom up », les États-Nations perdant en pertinence face au mouvement croisé de globalisation et de décentralisation des défis et des solutions : l'exemple le plus clair est celui du changement climatique, certes phénomène global, mais aux impacts locaux diversifiés ; les réponses à lui apporter relèvent de technologies le plus souvent conçues globalement, mais selon des processus de recherche décentralisés ; et ces réponses doivent être adaptées et appliquées en fonction de leurs impacts territoriaux et du caractère nécessairement local de leur mise en œuvre.

Désormais la puissance reste plus que jamais aux mains des grands empires, mais le mouvement économique et social appartient aussi, et de plus en plus, aux acteurs décentralisés. Entre les deux, l'air se raréfie.

Impacts corses

Comment ces grands mouvements impactent-ils la Corse, positivement ou négativement, et quels types d'actions appellent-ils ?

On s'essaie, à titre introductif, à une petite énumération de nos atouts et de nos défis dans ce contexte.

1) Nos atouts :

La transition climatique et énergétique sert la Corse. Le réchauffement et le dérèglement l'affecteront comme bien d'autres régions, mais son relief, sa disponibilité en eau et en énergies renouvelables et son potentiel agricole la mettent - sous réserve d'inventaire - dans une situation privilégiée.

Si, dans ce contexte la Corse sait se définir comme une île belle, écologique et propre, on peut penser que tout à la fois son attractivité au cœur de l'Europe et sa capacité au développement territorialement et humainement équilibré en seront accrus.

De la même manière, le handicap géographique de l'insularité devrait se trouver réduit par l'expansion des énergies locales, le développement des circuits courts, comme par la poursuite du développement de l'économie numérique et du travail à distance (une forme d'« offshoring domestique »).

L'identité culturelle corse, si elle est pratiquée comme une communauté de destin ouverte, pourra renforcer le lien local, face à la montée des fractures géopolitiques et sociales ;

Enfin, argument autant qu'atout, il paraît clair qu'au-delà d'une revendication politique, la reterritorialisation des décisions publiques et la réduction de la dépendance aux aléas extérieurs sont nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux de la transformation : la vérité affirmée du centre appréhende et répond de plus en plus mal aux impacts naturels, économiques et sociologiques locaux des évolutions nouvelles, fussent-elles globales.

2) Nos défis

Nos faiblesses et nos défauts sont autant de défis à relever pour tirer parti de nos atouts :

- Accentuer nos efforts vers un état de droit solide. C'est évidemment nécessaire à l'adhésion citoyenne et à l'exercice serein des libertés publiques, mais essentiel aussi au développement confiant des activités économiques ; sans action résolue dans ce domaine, les citoyens resteront intimement résistants à conférer à leurs dirigeants insulaires les compétences et les moyens dont ils auront besoin, en particulier en matière financière (voir ci-dessous) pour assurer l'avenir. Et les entrepreneurs resteront réticents à investir ;
- Réduire notre dépendance à l'Etat dans l'exercice des politiques publiques. Cette dépendance s'affiche comme institutionnelle, mais elle est aussi et peut-être avant tout une dépendance financière. Celle-ci va devenir de plus en plus contraignante à mesure que les besoins de la Collectivité corse vont être amplifiés par les lourds investissements (énergie, eau, enseignement-recherche, aménagement territorial, soutiens sectoriels...) nécessités par la transformation, pendant que l'État se trouvera lui-même obligé à des politiques budgétaires plus rigoureuses. La Corse sera donc conduite à s'efforcer de mobiliser des ressources propres tirées de son économie, de son tourisme, et de l'appropriation publique d'une partie de la rente foncière (qui est à la Corse ce que le pétrole est à un Émirat !) pour faire face à ses investissements ;
- Renforcer le tissu entrepreneurial : celui-ci désormais existe, et les entrepreneurs corses, dans l'île et ailleurs, commencent à faire la preuve de leur talent et de leur vitalité. Mais ce socle est encore petit et fragile, et une action déterminée est nécessaire pour le faire croître ;
- Créer une véritable "Économie de la connaissance" qui nécessite de mettre la Corse en état de donner une éducation de qualité à tous ses enfants, d'amener les meilleurs au niveau d'excellence, et de mener une politique universitaire et

- de recherche ambitieuse dans les secteurs correspondants à nos priorités économiques, pour atteindre les meilleurs niveaux internationaux ;
- Renforcer le lien social et l'unité insulaire, par un effort soutenu de réduction des inégalités. Sur le dernier quart de siècle, le revenu par habitant s'est accru significativement plus vite en Corse que sur le continent. Mais les fruits de ce progrès ont été très inégalement partagés, et le taux de pauvreté y est élevé. La plus juste répartition de la croissance insulaire doit être au cœur des politiques publiques.